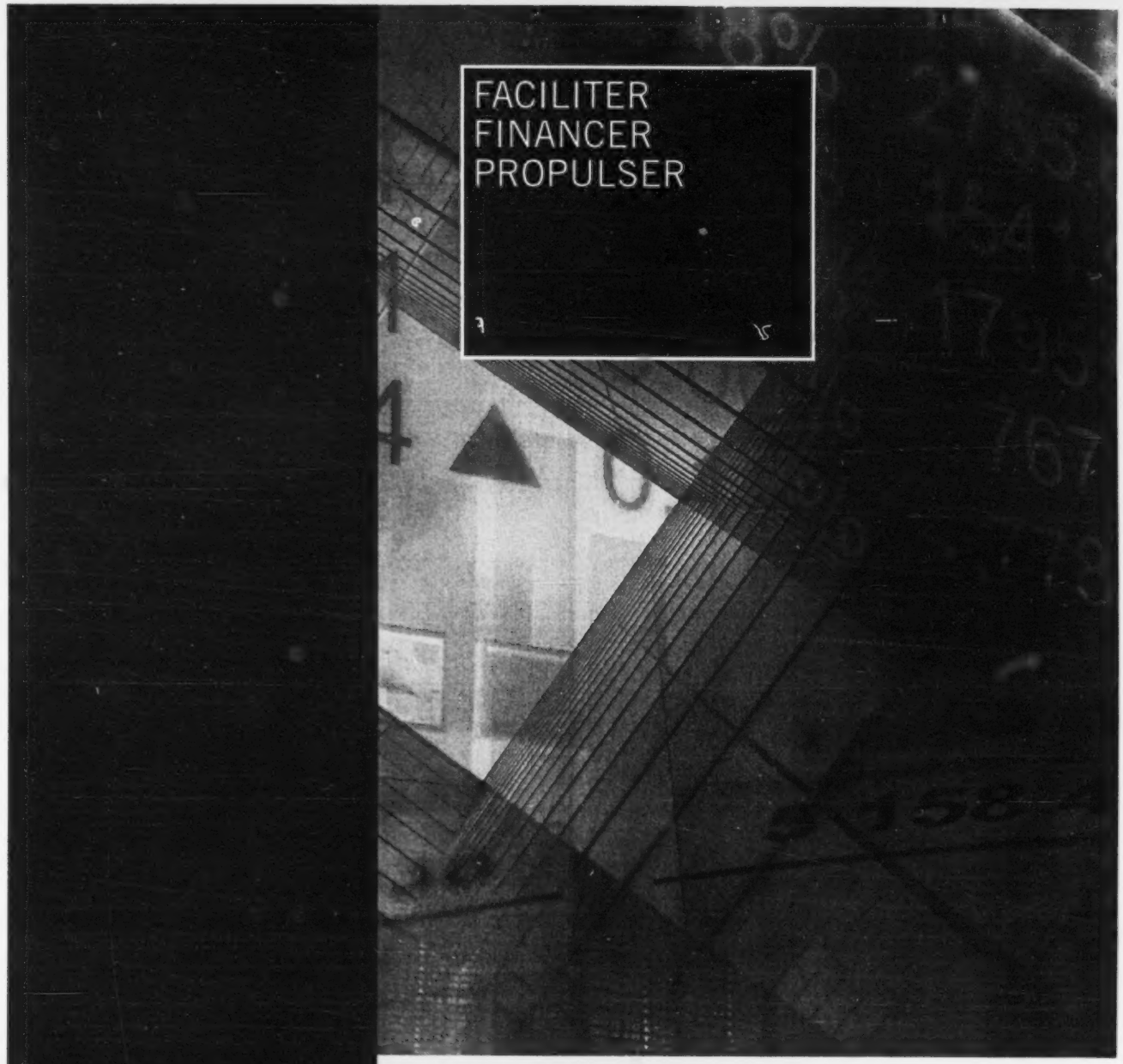

Rapport annuel 2009-2010

Investissement Québec

FACILITER · FINANCER · PROPULSER

Table des matières

1 Déclaration du président et chef de la direction
2 Profil de la Société
4 Faits saillants 2009-2010
6 Message du président du conseil d'administration
8 Message du président et chef de la direction

11 REVUE DES ACTIVITÉS ET DES RÉSULTATS
13 Plan stratégique
15 Produits et services
36 Clients et partenaires
42 Organisation

47 GESTION
49 Gouvernance
60 Principaux comités internes
61 Conseils d'administration des filiales d'Investissement Québec
63 Instruments de gestion
65 Gestion des risques
68 Ressources humaines

75 DÉVELOPPEMENT DURABLE
77 Engagement de la Société
83 Performance environnementale
86 Pertinence des enjeux de développement durable
88 Paramètres du rapport de développement durable
89 Rapport d'examen du vérificateur indépendant
90 Index GRI

97 INFORMATION FINANCIÈRE
99 Revue de l'activité financière par la direction
102 États financiers

155 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
157 Retombées économiques
163 Solutions financières et mesures fiscales gérées par Investissement Québec
165 Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration
167 Déclaration relative à la Politique linguistique
168 Bureaux d'Investissement Québec

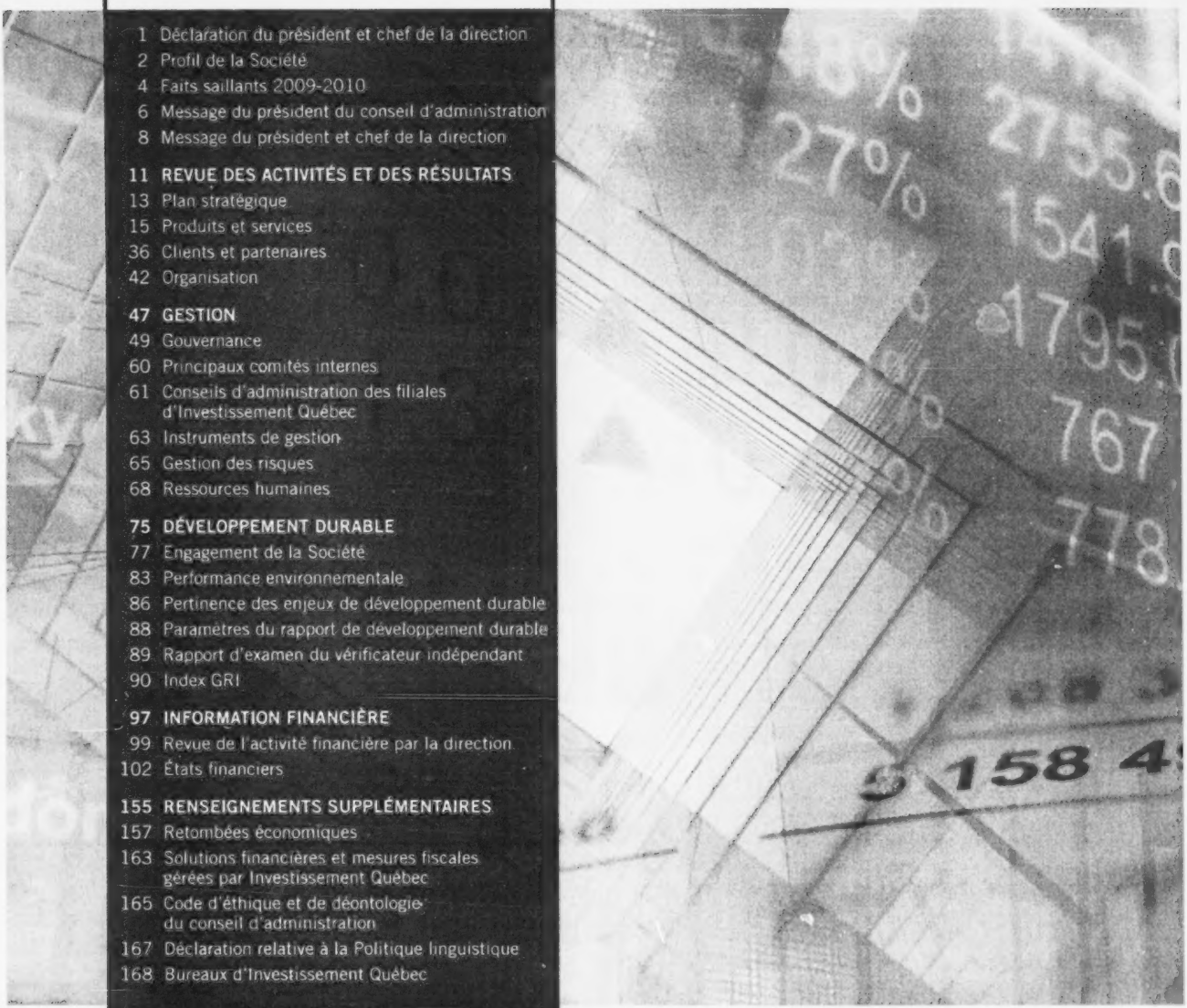

Déclaration du président et chef de la direction

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité, laquelle porte sur la fiabilité des données et des contrôles y afférents.

Le rapport annuel 2009-2010 d'Investissement Québec :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les valeurs de la Société ;
- présente les objectifs, les indicateurs et les résultats ;
- présente des données exactes et fiables ;
- tient lieu de rapport de développement durable et intègre les éléments de reddition de comptes à cet égard, en respectant les principes de la *Global Reporting Initiative* (GRI).

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel, ainsi que les contrôles afférents à ces données, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust
Québec, le 25 mai 2010

Profil de
la Société

Notre mission

La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

Notre rôle

- Centraliser et consolider l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine l'interlocuteur privilégié des entreprises.
- Stimuler l'investissement intérieur et attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Faire auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Offrir aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournir, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique.
- Participer à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.
- Assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant, directement ou par l'entremise de nos filiales, un soutien financier et technique aux entreprises implantées au Québec qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel.

Nos valeurs

- Le respect de notre clientèle, de notre personnel et de nos engagements
- L'intégrité, l'éthique et la rigueur
- L'esprit de collaboration et la diligence

Notre vision

- Être le partenaire privilégié des entreprises pour favoriser et soutenir les projets de développement économique au Québec

Notre clientèle

- Entreprises locales, nationales et internationales

Nos partenaires

- Institutions financières
- Ministères, municipalités et organismes gouvernementaux
- Associations régionales et sectorielles
- Réseau des coopératives et des autres entreprises de l'économie sociale

Nos champs de compétence

- Nous offrons :
  - des produits financiers complémentaires à ceux des institutions financières ;
  - des outils de développement économique et des mesures fiscales ;
  - une expertise financière à nos partenaires gouvernementaux ;
  - des services-conseils à nos clients.
- Nous concrétisons et facilitons l'investissement étranger au Québec.
- Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire québécois et à l'étranger.
- Nous agissons à l'échelle locale, nationale et internationale.

Faits saillants 2009-2010

Financement autorisé de
1,6 milliard
de dollars pour soutenir
des projets d'une valeur de
6,1 milliards
de dollars qui contribueront
à la création de **14 967**
emplois et à la sauvegarde
de **24 802** emplois.

Financement

- 2 032 interventions financières pour appuyer 1 616 entreprises québécoises et étrangères
- Financement autorisé de 1,6 milliard de dollars pour soutenir des projets d'une valeur de 6,1 milliards de dollars qui contribueront à la création de 14 967 emplois et à la sauvegarde de 24 802 emplois[1]
- 85 % des interventions financières autorisées en région
- 1,3 milliard de dollars de recettes fiscales et parafiscales perçues par le gouvernement du Québec, attribuables aux interventions de la Société

Prospection d'investissements étrangers

- 80 projets d'investissements étrangers, dont 29 implantations et 51 réinvestissements, d'une valeur de près de 1 milliard de dollars

Mesures fiscales

- 207 certificats et attestations initiaux et 4 087 attestations annuelles délivrés afin que les entreprises aient droit à des crédits d'impôt

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

- 176,1 millions de dollars investis dans des entreprises québécoises par l'entremise des FIER-Régions et des Fonds-Soutien au 31 décembre 2009
- Autorisation, par FIER Partenaires, s.e.c., d'investissements de 137 millions de dollars dans 10 fonds sectoriels au 31 mars 2010

Service à la clientèle

- 95 % de la clientèle satisfaite des services reçus en financement
- 95 % des partenaires financiers satisfaits de leur relation avec Investissement Québec
- 91 % de la clientèle des mesures fiscales satisfaite des services reçus

Performance financière

- Bénéfice net de 26,5 millions de dollars
- Avoir de 610,5 millions de dollars au 31 mars 2010
- Portefeuille sous gestion d'une valeur de 8,4 milliards de dollars au 31 mars 2010

Développement durable

- Implantation d'un suivi trimestriel du plan d'action de développement durable valide jusqu'en 2013
- Rapport de développement durable de la Société conforme au niveau d'application A+ des principes de la GRI, selon l'évaluation d'un vérificateur indépendant

1 Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans, et la sauvegarde des emplois, sur une période maximale de deux ans.

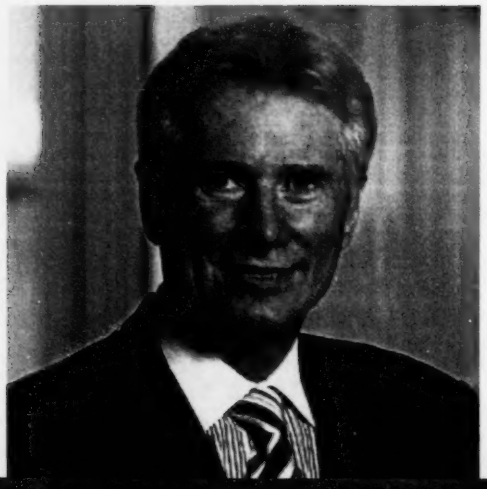

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le plan stratégique triennal 2007-2010 d'Investissement Québec a pris fin avec l'exercice 2009-2010, dont on se souviendra longtemps.

La Société et tous ses employés ont usé de toutes leurs compétences pour stimuler l'économie. Leur travail s'est traduit par 2 032 interventions financières, un record dont tous les membres du conseil d'administration sont particulièrement fiers.

En cours d'exercice, le Conseil, qui agit comme gardien des règles de gouvernance et du respect du plan stratégique, a innové avec l'implantation d'un indice de performance consolidé (IPC), permettant de mesurer la réalisation des objectifs prévus au plan d'action annuel d'Investissement Québec. Selon cet indice, Investissement Québec dépasse les objectifs établis en atteignant 1,16.

Le conseil d'administration remercie Mélanie Kau, Lorna J. Telfer, Louis J. Duhamel et Gilles Demers, qui ont quitté leur poste d'administrateur au cours de l'exercice, pour l'engagement dont ils ont fait preuve. Il salue par ailleurs l'entrée en poste de Christyne Tremblay et de Jacques Rochefort, dont l'expérience et le dynamisme ont déjà été mis à contribution. Les trois comités prévus dans la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État étaient actifs et ont contribué à éclairer la gouvernance de la Société.

Ainsi, les membres du Comité de gouvernance et d'éthique ont recommandé au Conseil l'adoption de la politique de divulgation financière et la signature de l'entente entre le Conseil et le vérificateur général du Québec relativement à l'efficacité et à la performance de la Société, conformément à l'article 15 de la Loi. Ce comité a également mis en place un plan de formation pour tous les administrateurs de la Société. À la demande du Conseil, il a assuré le suivi des recommandations du vérificateur général du Québec sur les FIER-Régions.

De son côté, le Comité de vérification a recommandé au Conseil d'adopter les états financiers consolidés au 31 mars 2009 et assure le suivi des recommandations formulées par le vérificateur général et le vérificateur externe à la suite de leur vérification financière. De plus, il a supervisé la migration vers les normes comptables internationales (IFRS), normes qui seront en vigueur pour l'exercice financier 2011-2012, et il a mis en place un processus de réévaluation des risques qui sera complété au courant de 2010.

Quant au Comité des ressources humaines, il a adopté les modifications apportées au Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales en ce qui touche la déclaration annuelle. Il a également approuvé la mise en place d'une ligne éthique, par laquelle les employés pourront signaler de façon anonyme d'éventuelles conduites douteuses. Aussi, il a mis de l'avant un tableau de bord en gestion des ressources humaines ainsi qu'un plan de développement de la relève, travaux qui seront complétés en 2010. Pour ma part, en tant que président du conseil d'administration, j'ai procédé à l'évaluation des administrateurs.

Investissement Québec reconnaît qu'une divulgation transparente de l'information financière et extrafinancière est cruciale pour un prêteur public. Cette année, en plus de la vérification de nos états financiers, exercice habituel, nous avons fait évaluer l'adéquation de notre rapport au niveau d'application A+ des principes de la GRI. Investissement Québec est l'une des premières sociétés au Québec à obtenir un avis externe sur l'information relative à son développement durable.

Enfin, je tiens à souligner le travail étroit effectué par le conseil d'administration et la direction de la Société afin d'élaborer le nouveau plan stratégique 2010-2013. L'ensemble du personnel d'Investissement Québec, son equipe de direction de même que son président et chef de la direction, Jacques Daoust, ont su naviguer dans les eaux troubles de la dernière récession, et tous les membres du conseil d'administration les en félicitent.

Le président du conseil d'administration,

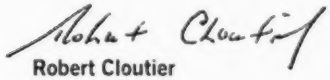

Robert Cloutier

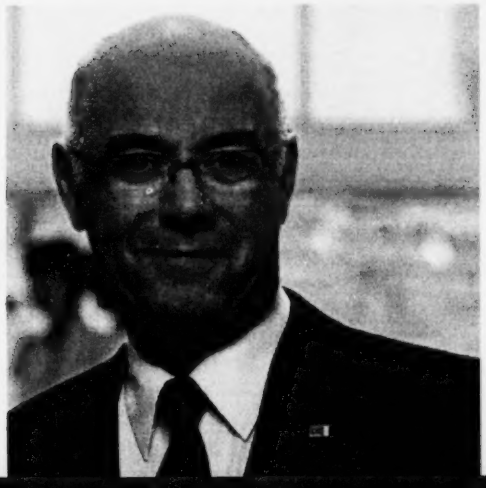

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

L'exercice 2009-2010 s'est amorcé au plus fort de la crise et s'est terminé sur les premiers augures de la relance. Tout au long de l'année, nous avons constaté que notre portefeuille de solutions financières était bien adapté à cette situation.

DE L'ORAGE À L'ÉCLAIRCIE

Cette année nous aura fait passer de l'orage à l'éclaircie et, au moment de fermer les livres de l'exercice, nul doute que la reprise est là. Les dépenses de consommation, la construction résidentielle, l'emploi, les investissements des entreprises, autant d'indices annonciateurs de croissance qui sont passés au positif au Québec. Mais la prudence est de mise. Si en mars 2010 le Québec avait déjà récupéré 80 % des emplois perdus, il en fut autrement dans son premier marché d'exportation, les États-Unis, où on avait récupéré moins de 2 % des emplois perdus. La timidité de la relance américaine est inquiétante pour nos exportateurs qui doivent, en outre, composer avec une quasi-parité des devises canadienne et américaine. Néanmoins, ou que l'on regarde, il semble que le pire soit passé et la confiance, premier ingrédient de la croissance, est de retour.

PLUS DE 2 000 INTERVENTIONS FINANCIÈRES

Le gouvernement a fait d'Investissement Québec son outil privilégié pour combattre la crise. Par l'entremise du programme Renfort, il a donné à la Société le mandat particulier d'aider de bonnes entreprises à poursuivre leurs activités et à garder leurs employés au travail. Le résultat, c'est un nouveau record, un troisième de suite, au chapitre du nombre d'interventions financières.

Tous programmes confondus, Investissement Québec a effectué 2 032 interventions financières au cours de l'exercice, soit 18 % de plus que l'année précédente. À travers le Québec, 1 616 entreprises ont bénéficié d'un financement totalisant 1,6 milliard de dollars pour réaliser des projets dont la valeur atteint 6,1 milliards de dollars. Ces investissements permettront, d'après les déclarations des entreprises, de créer à terme 14 967 emplois et d'en sauvegarder 24 802. Voilà une contribution importante à la reprise.

Dans le cadre spécifique du programme Renfort, 661 millions de dollars ont été engagés dans 541 interventions financières. Il s'agit d'une augmentation de 137 % par rapport aux prévisions initiales. Cette forte demande a d'ailleurs amené le gouvernement à porter à 2 milliards de dollars l'enveloppe du programme Renfort, ce qui permettra à Investissement Québec de continuer à aider des entreprises dans les secteurs où la reprise est plus timide.

UNE PRÉSENCE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Investissement Québec a réalisé presque la moitié de ses interventions financières (46 %) à l'extérieur des grands centres urbains demeurant ainsi un allié solide du développement économique local et régional. Les sept régions ressources du Québec ont notamment été le lieu de réalisation de 18 % des interventions, ce qui a favorisé la diversification de leur économie et contribué à la promotion de leur potentiel auprès de nombreux investisseurs.

Les FIER-Régions et les Fonds-Soutien ont aussi été très actifs. Au terme de l'exercice, 30 FIER-Régions étaient en activité, et la quasi-totalité de l'enveloppe initiale de 192 millions de dollars était engagée. Les investissements des FIER-Régions ont permis de créer 1 752 emplois et d'en sauvegarder 3 991 depuis le début du programme. Quant aux Fonds-Soutien, ils sont au nombre de 14 dans lesquels 28 millions de dollars ont été engagés. D'après les déclarations des entreprises clientes, 256 emplois ont été créés et 922 sauvegardés grâce à ces mesures.

À ma demande, le vérificateur général du Québec a vérifié la conformité des FIER-Régions aux conventions et aux politiques en vigueur. Son rapport, déposé en décembre dernier, atteste, de façon générale, la conformité de chaque placement. En outre, nous avons déposé un plan d'action à l'égard des recommandations du vérificateur général du Québec à la Commission de l'administration publique. Ce plan d'action a été accueilli favorablement par le vérificateur général du Québec et les membres de la Commission de l'administration publique.

Les fonds FIER, nés de la volonté d'améliorer la présence du capital de risque en région grâce à un partenariat novateur entre l'État et la communauté, s'imposent comme des outils efficaces de développement économique régional. Les actions présentées dans le plan d'action découlant des recommandations du vérificateur général du Québec et de celles formulées par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation amélioreront encore leur contribution à l'essor économique de nos régions.

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER EN CROISSANCE

Cette année mouvementée aura aussi permis de belles réalisations au chapitre de la prospection d'investissements étrangers. Pas moins de 80 projets se sont concrétisés grâce à l'intervention d'Investissement Québec, soit une augmentation de plus de 50 % en comparaison avec l'exercice précédent.

Ces projets représentent une valeur totale de 964 millions de dollars et entraîneront la création de 2 712 emplois d'après les déclarations des entreprises. Fait à noter, 36 % des projets sont de nouvelles implantations, ce qui démontre le potentiel d'attraction du Québec. Les autres sont des projets de développement de filiales de sociétés étrangères déjà implantées au Québec.

La petite taille d'une société exportatrice comme le Québec nous oblige à travailler constamment à gagner de nouveaux marchés et de nouveaux investissements. Il est donc primordial que les dirigeants de la Société puissent être présents sur le terrain, notamment lors des missions économiques du gouvernement à l'étranger.

LES MESURES FISCALES POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES

Conformément à sa mission, Investissement Québec atteste l'admissibilité des entreprises à différentes mesures d'aide visant, par exemple, à favoriser l'investissement dans les régions ressources ou à mettre de l'avant des projets dans les créneaux cibles de la nouvelle économie ou des technologies de l'information.

En 2009-2010, 4 294 attestations d'admissibilité ont été délivrées, soit 49 % de plus que prévu. Cette hausse reflète le dynamisme des secteurs de pointe et le potentiel grandissant de nos régions ressources.

UNE ORGANISATION RENTABLE

Investissement Québec est un créateur de richesse et d'emplois, et son intervention est rentable pour la société québécoise. Grâce à une gestion rigoureuse, à une analyse poussée de ses risques et à une connaissance approfondie de ses domaines d'intervention, Investissement Québec maintient ses coûts de fonctionnement au plus bas et génère des bénéfices pour tout le Québec.

L'exercice 2009-2010 s'est ainsi terminé avec un bénéfice net de 26,5 millions de dollars, alors que notre portefeuille sous gestion atteignait 8,4 milliards de dollars. Chaque dollar consenti par le gouvernement du Québec à Investissement Québec a généré des recettes fiscales et parafiscales qui ont porté le ratio avantage-coût de la Société à 5,24/1.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant que prêteur public, Investissement Québec a une mission d'exemplarité qui se manifeste notamment par son engagement envers le développement durable. Graduellement, la Société intègre à ses activités la notion de financement socialement responsable, qui est en quelque sorte le prolongement du développement durable appliqué au domaine de l'investissement.

En cours d'année, dans le cadre d'un projet pilote, des directeurs de portefeuille ont mis à l'essai une grille intégrant des critères tel l'impact environnemental et social des projets. L'application de cette grille sera étendue au cours de l'exercice 2010-2011 afin de sensibiliser les entreprises.

La Société a décidé de faire évaluer par la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche la conformité de son rapport annuel 2009-2010 au niveau d'application A+ des principes de la GRI. Investissement Québec est à l'avant-garde des entreprises du domaine des services financiers au Canada et elle sait qu'elle doit maintenir ses efforts afin de demeurer conforme aux exigences de la GRI, ce qui est le propre d'une organisation performante et en continuelle amélioration.

UNE COMPÉTENCE SOURCE DE FIERTÉ

Au cours de cet exercice, Investissement Québec et tous ses employés auront contribué avec compétence et passion à dynamiser l'économie québécoise.

Nos employés étaient fiers d'aider des entreprises à traverser la tempête et de permettre aux travailleurs de garder leur emploi. De la même manière, c'est avec détermination que nous avons abordé ces projets de croissance, de plus en plus nombreux, qui attestaient de l'arrivée de la reprise.

Le professionnalisme des employés d'Investissement Québec est le premier instrument de notre succès, et au cours de cette année hors de l'ordinaire, leur réputation d'excellence à cet égard ne s'est pas démentie, comme en témoignent les taux de satisfaction de 96 % chez nos partenaires financiers et de 97 % chez les entreprises clientes.

Je remercie et félicite chacun d'eux. C'est un privilege de les diriger et de contribuer, à travers eux, au développement économique du Quebec.

Je suis également reconnaissant envers les membres du conseil d'administration de la collaboration et de l'appui indéfectibles qu'ils m'ont offerts au cours de l'exercice.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust

Revue des activités et des résultats

PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2009-2010 marque la dernière année du plan stratégique triennal 2007-2010 de la Société. Les résultats obtenus au cours de cette troisième année mettent en évidence, plus que jamais, la pertinence de la mission d'Investissement Québec et l'importance de son rôle auprès des entreprises, particulièrement en temps de crise financière et économique.

Au cours des trois dernières années, le plan stratégique a constitué un outil de gouvernance indispensable et a permis de mobiliser le personnel autour des grandes orientations stratégiques suivantes :

- Soutenir les entreprises québécoises et les filiales de sociétés étrangères présentes au Québec afin qu'elles assurent leur place dans les chaînes de valeur mondiales ;
- Augmenter le potentiel d'attraction du Québec dans les domaines où il est déjà bien positionné à l'échelle mondiale ;
- Élaborer et implanter une approche de services intégrée pour les entreprises québécoises et étrangères et pour ses partenaires ;
- Appuyer les régions dans le développement de leurs créneaux d'excellence et favoriser la diversification de leurs secteurs d'activité économique ;
- Assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

Ces orientations stratégiques suivaient trois grands axes :

- les produits et les services ;
- les clients et les partenaires ;
- l'organisation.

Les résultats de l'exercice 2009-2010 sont présentés dans ce rapport en fonction de ces trois axes d'intervention.

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2013

Le plan stratégique 2010-2013 de la Société a été soumis au conseil d'administration. Ce nouveau plan triennal, qui sera transmis au gouvernement du Québec pour approbation, est basé sur trois enjeux :

- une valeur ajoutée pour nos clients ;
- une collaboration renforcée avec nos partenaires ;
- une organisation à l'avant-garde.

INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ

La Société dispose d'un nouvel outil pour évaluer dans quelle mesure elle a atteint ses objectifs. Cet outil, l'indice de performance consolidé (IPC), facilite l'analyse de sa performance globale à l'égard des objectifs de son plan stratégique triennal et de ses plans d'action annuels. L'IPC regroupe, pour chacun des trois axes du plan stratégique, les indicateurs les plus pertinents pondérés en fonction du degré d'influence que la Société exerce sur ceux-ci.

INDICE DE PERFORMANCE CONSOLIDÉ, 2009-2010

	INFLUENCE[1]					
	Importante		Globale		Limitée	
AXE 1[2] 40 %			100 %			
			Satisfaction de la clientèle du financement *33 %*	1,01		
			Satisfaction des partenaires financiers *33 %*	1,03		
			Satisfaction de la clientèle des mesures fiscales *33 %*	1,02		
AXE 2[3] 30 %	75 %				25 %	
	Nombre d'investissements étrangers *30 %*	1,28			Nombre d'attestations et de certificats délivrés relativement aux mesures fiscales *25 %*	1,49
	Nombre d'interventions financières autorisées relativement au financement complémentaire *70 %*	1,27			Nombre d'interventions financières autorisées relativement aux outils de développement économique *25 %*	1,47
					Valeur du financement autorisé *50 %*	2,47
AXE 3[4] 30 %	15 %		60 %		25 %	
	Taux de réalisation du plan d'action de développement durable *100 %*	0,80	Frais d'administration *35 %*	1,01	Arrérages du portefeuille *50 %*	1,54
			Ratio des frais d'administration sur la valeur du portefeuille sous gestion *35 %*	1,13		
			Indice de rendement de l'investissement en capital humain *15 %*	0,82	Indicateur de développement économique *50 %*	0,90
			Taux de roulement du personnel *15 %*	1,01		
Indicateur de performance consolidé : 1,16						

(1) Les degrés d'influence servent à regrouper les objectifs et à les pondérer en fonction du pouvoir de décision d'Investissement Québec sur les activités évaluées.

(2) Axe 1 : Les produits et les services.

(3) Axe 2 : Les clients et les partenaires.

(4) Axe 3 : L'organisation.

La Société atteint ou dépasse globalement ses objectifs lorsque l'IPC est égal ou supérieur à 1. En 2009-2010, l'IPC s'est élevé à 1,16. Dans l'ensemble, la Société a donc dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés en début d'exercice.

Pour le prochain exercice financier, l'IPC sera adapté en fonction des enjeux définis dans le plan stratégique 2010-2013 de la Société.

PRODUITS ET SERVICES

POLITIQUE DE FINANCEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

La politique de financement socialement responsable de la Société a été adoptée par le conseil d'administration le 9 septembre 2008. Elle vise à sensibiliser les entreprises clientes aux principes du développement durable dans ses activités de financement et définit son engagement à cet égard. De plus, elle énonce les principes auxquels la Société adhère et qu'elle compte respecter en matière de responsabilité sociale. Des documents de référence[2] ont été analysés afin de valider les pratiques courantes du financement responsable dans le secteur financier, ce qui a permis à la Société d'élaborer une politique adaptée à sa mission, à son rôle et à ses valeurs.

La politique de financement socialement responsable tient compte des impacts négatifs sociaux et environnementaux reliés aux projets présentés par les entreprises et encourage ces dernières à adopter un comportement socialement responsable et une gestion écoresponsable. De plus, toute entreprise qui bénéficie d'une intervention financière de la Société doit respecter les lois et les règlements applicables à ses activités, y compris les activités à caractère social et environnemental.

Les objectifs fixés par la Société aux termes de cette politique de financement socialement responsable sont les suivants : sensibiliser les entreprises à l'existence de la politique au sein de la Société lors des activités de démarchage à l'extérieur du Québec et évaluer les impacts négatifs sociaux et environnementaux des projets et des entreprises financés par la Société lors de l'analyse des interventions financières, et ce, au-delà des paramètres légaux et financiers applicables. Cette évaluation des impacts environnementaux et sociaux permettra à la Société d'interagir avec les entreprises sur ces sujets, mais elle ne constituera pas un critère de sélection.

Afin de concrétiser la mise en œuvre de cette politique dans le cadre de ses activités de financement, la Société a élaboré une grille de cadrage. Cette grille, qui regroupe des questions basées sur sept des seize principes de la Loi sur le développement durable sélectionnés en tenant compte de la nature des activités de la Société, permet d'analyser les impacts négatifs sociaux et environnementaux des projets financés par la Société. Elle permet également de souligner les projets ou les pratiques qui se démarquent avantageusement à cet égard.

Un projet pilote est mené depuis janvier 2010 auprès d'un groupe de 22 professionnels en financement de la Société afin de valider la mise en œuvre de la politique à l'aide de la grille de cadrage. Au 31 mars 2010, 25 grilles ont été remplies dans le cadre de ce projet pilote, ce qui représente 1 % des dossiers à l'étude du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

D'ici le 30 septembre 2010, des séances de formation seront données aux professionnels du financement et aux professionnels du domaine de la prospection des investissements à l'étranger. La politique sera aussi communiquée à l'ensemble des employés de la Société. Lorsque les résultats de ce projet pilote seront compilés et que les formations seront terminées, la Société mettra en pratique sa politique de financement socialement responsable qu'elle diffusera sur son site Internet. Toute la documentation relative au financement socialement responsable sera, quant à elle, diffusée sur l'intranet. Des efforts additionnels de sensibilisation débuteront également lors du prochain exercice financier avec la mise en œuvre de la politique de financement socialement responsable, puisque celle-ci favorisera un nouveau dialogue avec les entreprises sur des sujets directement liés au développement durable.

En janvier 2011, la Société effectuera les vérifications nécessaires afin de s'assurer que la politique de financement socialement responsable et ses outils sont appliqués adéquatement.

2 Les documents suivants ont été consultés pour élaborer la politique de financement socialement responsable : les Principes de l'Équateur, le « Carbon Disclosure Project », les « Principles for Responsible Investment » et les politiques environnementales des différentes institutions de financement similaires à Investissement Québec.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSULTATS GLOBAUX

En 2009-2010, Investissement Québec a dépassé de 37 % ses objectifs quant au nombre de financements autorisés. Elle a autorisé 2 032 interventions financières, une augmentation de 18 % par rapport à 2008-2009, qui était une année record à ce chapitre. Le montant de ces interventions s'élève à 1,6 milliard de dollars et va permettre d'appuyer des projets d'une valeur totale de 6,1 milliards de dollars, principalement réalisés dans le secteur de la fabrication par des PME. Ces projets, répartis dans l'ensemble des régions du Québec, vont contribuer à la création de 14 967 emplois, selon la planification des entreprises, en plus d'en sauvegarder 24 802.

Ces résultats exceptionnels s'inscrivent dans un contexte de lente reprise économique où le resserrement du crédit fait en sorte que les produits de la Société sont de plus en plus indispensables pour les entreprises ainsi que pour les institutions financières avec qui elle partage le risque. Ils démontrent ainsi que les activités de la Société sont un atout stratégique majeur pour le développement des entreprises du Québec, et ce, non seulement dans un climat économique favorable, mais également en période de ralentissement.

Les interventions de la Société, en majorité des garanties de prêt, permettront notamment aux entreprises de bien se positionner pour la reprise économique, d'augmenter leur productivité, de percer de nouveaux marchés, de mettre en valeur leur savoir-faire, de s'intégrer aux nouvelles chaînes de production mondiales, de développer des produits et d'adopter des processus de production moins énergivores et plus propres.

RÉSULTATS GLOBAUX DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Objectifs 2009-2010	2009-2010	2008-2009
Nombre d'interventions financières	1 487	2 032	1 715
Financement autorisé (M$)	634,1	1 566,1	1 817,7
Valeur déclarée des projets [1] (M$)	2 322,6	6 097,0	5 106,7
Nombre de nouveaux emplois déclarés [1]	s.o.	14 967	8 528
Nombre d'emplois sauvegardés [2]	s.o.	24 802	15 977
Nombre d'emplois existants [3]	s.o.	113 457	78 777

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs, du PSIF et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Selon les renseignements fournis par les entreprises.

RÉSULTATS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Investissement Québec compte 16 bureaux répartis dans l'ensemble du territoire québécois, ce qui lui permet de contribuer au développement économique de chacune des régions du Québec. La répartition régionale du financement qu'elle octroie aux entreprises est tributaire de l'activité économique au Québec. Les régions urbaines[3], dont le poids économique représente 64 % du PIB québécois[4], ont recueilli 54 % des interventions financières autorisées en 2009-2010. Les régions centrales[5] et ressources[6], qui représentent respectivement 23 % et 13 % du PIB québécois, ont pour leur part bénéficié de 28 % et de 18 % des interventions de la Société. Pour l'ensemble de ces régions, 46 % des interventions financières ont été autorisées dans des régions[7] où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2009-2010

		Valeur (M$)		Emplois déclarés	
Région administrative	Nombre d'interventions financières	Financement	Projets (1)	Nouveaux (1)	Sauvegardés (2)
01 – Bas-Saint-Laurent	76	29,3	84,1	279	674
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	164	208,9	317,8	470	9 413
03 – Capitale-Nationale	174	78,8	284,8	463	1 369
04 – Mauricie	55	31,1	107,8	663	514
05 – Estrie	70	25,9	84,1	445	244
06 – Montréal	413	504,1	3 344,4	6 579	4 074
07 – Outaouais	46	131,4	205,5	248	335
08 – Abitibi-Témiscamingue	26	13,6	35,9	194	110
09 – Côte-Nord	19	57,8	67,0	27	952
10 – Nord-du-Québec	8	4,2	15,3	10	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	25	4,1	17,2	65	140
12 – Chaudière-Appalaches	164	134,4	364,7	1 897	2 771
13 – Laval	92	41,4	132,5	529	379
14 – Lanaudière	73	26,6	109,2	217	921
15 – Laurentides	103	32,2	79,0	460	154
16 – Montérégie	415	176,0	675,9	2 188	2 122
17 – Centre-du-Québec	109	66,3	171,8	233	630
TOTAL	**2 032**	**1 566,1**	**6 097,0**	**14 967**	**24 802**
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES	**373**	**349,0**	**645,1**	**1 708**	**11 803**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs, du PSIF et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

3 Les régions urbaines regroupent la Capitale-Nationale, Montréal, Laval et la Montérégie.

4 « Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base par région administrative, 2003-2008 ». Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ)-Comptes économiques.

5 Les régions centrales comprennent l'Estrie, l'Outaouais, la Chaudière-Appalaches, Lanaudière, les Laurentides et le Centre-du-Québec.

6 Les régions ressources réunissent le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

7 Les régions administratives où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne québécoise sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Lanaudière et Centre-du-Québec. Source : Données des fiches synthèses régionales de février 2010 de l'ISQ.

RÉSULTATS PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Investissement Québec soutient principalement les PME. En effet, 95 % de ses interventions financières ont été accordées à des entreprises ayant moins de 200 employés. Ces interventions, qui représentent 60 % du financement autorisé et 56 % de la valeur des projets appuyés par la Société, vont contribuer à la création de 62 % des emplois déclarés par les entreprises.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2009-2010

		Valeur (M$)		Emplois déclarés	
Taille d'entreprise	Nombre d'interventions financières	Financement	Projets [1]	Nouveaux [1]	Sauvegardés [2]
Moins de 5 employés	280	313,2	1 493,8	3 308	2 545
De 5 à 19 employés	595	127,8	394,1	1 321	594
De 20 à 199 employés	1 060	499,5	1 498,3	4 640	6 534
200 employés ou plus	97	625,6	2 710,8	5 698	15 129
TOTAL	**2 032**	**1 566,1**	**6 097,0**	**14 967**	**24 802**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs, du PSIF et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2009-2010, 61 % des interventions financières d'Investissement Québec ont été autorisées dans le secteur secondaire, 36 % dans le secteur tertiaire et 3 % dans le secteur primaire.

La valeur des projets du secteur secondaire a augmenté de 5 % cette année. Cette hausse est attribuable à d'importants projets dans les secteurs du papier, de la machinerie et du matériel de transport, ainsi qu'aux efforts déployés pour soutenir les entreprises québécoises durement touchées par le resserrement du crédit et le manque de liquidités. De plus, Investissement Québec continue d'appuyer l'industrie de l'alimentation et boissons. Cette dernière représente 10 % des interventions financées par Investissement Québec dans le secteur manufacturier.

Enfin, dans le secteur tertiaire, la Société soutient notamment les entreprises de conception de systèmes informatiques et de services professionnels, scientifiques et techniques.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2009-2010

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (M$)		Emplois déclarés	
		Financement	Projets [1]	Nouveaux [1]	Sauvegardés [2]
PRIMAIRE					
Agriculture et pêche	10	1,9	12,6	51	12
Foresterie	39	12,8	19,4	43	419
Mines	4	4,2	11,9	90	20
TOTAL PARTIEL	**53**	**18,9**	**43,9**	**184**	**451**
SECONDAIRE					
Alimentation et boissons	126	41,3	273,8	1 084	595
Caoutchouc et plastique	64	38,3	127,8	383	821
Vêtements, textile et cuir	61	35,3	61,3	153	263
Produits du bois	180	136,6	320,6	898	2 165
Meubles	82	32,2	107,7	473	434
Papier	19	126,0	149,7	61	8 120
Imprimerie	23	5,5	27,0	62	130
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	199	143,1	292,0	831	2 067
Machinerie	151	154,8	446,3	472	2 748
Matériel de transport	64	244,0	1 859,7	6 310	2 023
Produits électriques et électroniques	111	70,5	354,6	671	733
Produits minéraux non métalliques	32	12,6	57,0	-1	444
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	72	139,3	344,7	530	858
Industries manufacturières diverses	55	13,7	41,6	121	43
TOTAL PARTIEL	**1 239**	**1 193,2**	**4 463,8**	**12 048**	**21 444**
TERTIAIRE					
Services professionnels, scientifiques et techniques	92	41,1	121,1	257	340
Conception de systèmes informatiques et services connexes	146	49,7	282,1	807	264
Édition de logiciels	43	19,5	175,5	460	0
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	53	21,6	64,5	227	153
Soins de santé et services sociaux	51	5,8	24,7	139	42
Hébergement et services de restauration	30	9,5	51,5	143	0
Services divers	325	206,8	869,9	702	2 108
TOTAL PARTIEL	**740**	**354,0**	**1 589,3**	**2 735**	**2 907**
TOTAL GLOBAL	**2 032**	**1 566,1**	**6 097,0**	**14 967**	**24 802**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs, du PSIF et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

RÉSULTATS PAR PRODUIT FINANCIER

Investissement Québec soutient les entreprises, les coopératives et les organismes à but non lucratif à tous les stades de leur croissance, grâce à ses produits de financement complémentaire et à ses outils de développement économique.

Financement complémentaire

La Société offre aux PME un financement complémentaire à celui des institutions financières pour leur permettre de réaliser des projets de démarrage, d'expansion, de recherche et développement, d'exportation, d'augmentation de fonds de roulement et de transmission d'entreprise.

Cette année, les résultats des activités de financement complémentaire sont supérieurs à ceux de l'an passé, et les objectifs fixés ont été dépassés. La Société a autorisé 974 interventions totalisant 341,7 millions de dollars. Ce financement va soutenir des projets de 1,1 milliard de dollars et devrait créer 3 808 emplois, selon la planification des entreprises. Chaque intervention, d'une valeur moyenne de 351 000$, a donc permis d'appuyer des projets d'une valeur moyenne de 1,1 million de dollars, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Outils de développement économique

Les outils de développement économique, dont la gestion est confiée à la Société par le gouvernement, sont d'abord constitués d'incitatifs financiers qui visent à accroître l'investissement au Québec, à consolider certaines industries ou à répondre aux besoins des entreprises qui font face à des difficultés liées au contexte économique difficile. Ces incitatifs sont destinés aux entreprises québécoises ainsi qu'aux entreprises étrangères qui désirent se développer au Québec.

À ce chapitre, Investissement Québec a également dépassé son objectif. En effet, 1 058 interventions financières ont été autorisées, dépassant de 47 % l'objectif fixé en début d'exercice. Le financement autorisé s'élève à 1,2 milliard de dollars et permettra à des entreprises d'investir 5,0 milliards de dollars dans des projets qui devraient créer 11 159 emplois, selon la planification des entreprises.

FINANCEMENT AUTORISÉ PAR PRODUIT FINANCIER, 2009-2010

Produit financier	Nombre d'interventions financières		Valeur (M$)		Emplois déclarés	
	Objectifs	Autorisations	Financement	Projets [1]	Nouveaux [1]	Sauvegardés [2]
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance	136	154	66,3	180,4	935	290
Recherche et développement	314	376	124,5	470,5	2 011	58
Exportation	147	211	67,0	169,2	496	78
Fonds de roulement	29	33	16,4	28,4	52	109
Relève	28	37	29,0	98,1	22	17
Mesures d'expérimentation	1	2	3,2	4,1	64	20
TOTAL PARTIEL	**655**	**813**	**306,4**	**950,7**	**3 580**	**572**
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Entrepreneuriat collectif	70	99	31,0	111,9	165	52
Capitalisation des entreprises de l'économie sociale	40	62	4,3	16,1	63	129
TOTAL PARTIEL	**110**	**161**	**35,3**	**128,0**	**228**	**181**
TOTAL – FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE	**765**	**974**	**341,7**	**1 078,7**	**3 808**	**753**
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Immigrants investisseurs	363	401	52,9	538,8	2 477	680
PSIF [3]	111	85	77,4	164,5	354	1 410
PASI [4]	20	25	88,4	750,7	1 465	1 518
Mandats gouvernementaux	s.o.	6	344,9	2 414,0	4 687	3 350
Renfort	228	541	660,8	1 150,3	2 176	17 091
TOTAL – OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	**722**	**1 058**	**1 224,4**	**5 018,3**	**11 159**	**24 049**
TOTAL GLOBAL	**1 487**	**2 032**	**1 566,1**	**6 097,0**	**14 967**	**24 802**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

(2) Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise, généralement dans un délai de 12 mois dans le cas d'un projet de financement complémentaire, du Programme des immigrants investisseurs, du PSIF et de Renfort, ou de 24 mois dans le cas d'un projet de grande envergure (PASI ou financement spécialisé). Déterminé selon l'information fournie par les entreprises.

(3) Programme de soutien à l'industrie forestière. Ce programme a pris fin le 31 décembre 2009.

(4) Programme d'appui stratégique à l'investissement.

RÉSULTATS PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

Investissement Québec dispose de diverses solutions financières pour soutenir le développement des entreprises. La garantie est l'outil le plus utilisé et permet aux entreprises de contracter des prêts ou d'autres engagements financiers plus facilement auprès des institutions financières privées.

Le Programme des immigrants investisseurs représente 96 % des contributions financières non remboursables autorisées par la Société. Ce programme, qui utilise comme source de fonds les revenus générés par les placements d'immigrants investisseurs, permet à la Société d'appuyer des projets de PME québécoises sans recourir aux fonds du gouvernement. Il est géré par IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec, en vertu d'une entente tripartite avec des intermédiaires financiers et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Enfin, le nombre de prêts, y compris les prêts participatifs et les prêts sans intérêt, a augmenté de 25 % cette année et représente maintenant 26 % des interventions de la Société. Cette hausse s'explique par le nombre important d'interventions financières accordées, principalement des prêts, dans le cadre du programme Renfort.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE SELON LE NOMBRE ET LA VALEUR AUTORISÉE, 2009-2010

Type d'intervention financière	Nombre	(%)	Valeur (M$)	(%)
Garantie de prêt	889	43,8	435,9	27,8
Garantie d'engagement financier	195	9,6	82,8	5,3
Prêt	477	23,4	649,9	41,5
Prêt participatif	4	0,2	15,1	1,0
Prêt sans intérêt	47	2,3	41,3	2,6
Contribution remboursable par redevances	4	0,2	241,2	15,4
Contribution financière non remboursable	416	20,5	99,9	6,4
TOTAL	**2 032**	**100,0**	**1 566,1**	**100,0**

PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

La prospection d'investissements étrangers comporte deux volets : la promotion et le démarchage. D'une part, les activités de promotion consistent à faire connaître les avantages d'investir au Québec à de nouvelles entreprises étrangères et aux filiales de sociétés internationales déjà implantées au Québec ainsi qu'aux sociétés mères de celles-ci. D'autre part, les activités de démarchage permettent de cibler des entreprises et d'établir un contact avec elles dans le but de les inciter à réaliser leurs projets d'investissement au Québec. Les effets de toutes ces activités se font sentir à moyen et à long terme, et non seulement au cours de l'exercice pendant lequel elles ont lieu.

La Société exerce ses activités de prospection depuis ses bureaux au Québec et à l'étranger. Au cours de l'année, elle a accru sa présence internationale en procédant à l'ouverture d'un nouveau bureau à Mumbai, en Inde, portant à dix ses bureaux à l'étranger.

Les priorités en matière de prospection sont déterminées annuellement en fonction des forces sectorielles du Québec et du potentiel que représente chaque territoire. Le tableau ci-dessous indique quels étaient les secteurs clés par territoire prospecté en 2009-2010.

SECTEURS CLÉS PAR TERRITOIRE PROSPECTÉ, 2009-2010

	AMÉRIQUES			EUROPE				ASIE		
	OUEST	CENTRE	EST	ALLEMAGNE	FRANCE	ROYAUME-UNI	SCANDINAVIE	CHINE	INDE	JAPON
Aérospatiale	■	■	■	■	■	■				■
Centres financiers			■		■	■				
Agro-alimentaire		■			■	■				
Énergie		■		■			■			■
Logiciels	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Mines								■		
Multimédia	■	■	■		■	■	■			■
Sciences de la vie	■		■		■	■	■	■	■	

Légende : Les zones colorées représentent les secteurs clés.

ACTIVITÉS DE PROMOTION

Investissement Québec a poursuivi la mise en place de sa stratégie de communication auprès des filiales de sociétés étrangères implantées au Québec et auprès des sociétés mères de celles-ci. La Société a notamment contribué à l'organisation de deux événements destinés à cette clientèle prioritaire, soit la tournée du réseau des filiales, qui vise à favoriser les échanges entre les filiales, et la tenue d'un atelier intitulé « S'adapter au nouvel ordre mondial » dans le cadre de la Conférence de Montréal.

La Société a également réalisé des stratégies de communication afin de promouvoir et d'appuyer ses efforts de promotion à l'étranger. Ainsi, les secteurs de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des logiciels et multimédia et de l'énergie ont fait l'objet d'une démarche ciblée et intégrée mettant de l'avant la participation de la Société à des événements sectoriels internationaux, les relations avec la presse spécialisée, la commandite et la publicité.

Investissement Québec a participé à plusieurs événements majeurs sur la scène internationale, afin de faire connaître les avantages du Québec auprès de sa clientèle étrangère : Salon international de l'aéronautique du Bourget en France, Bio 2009 à Atlanta, Solarpraxis et Intersolar en Allemagne, ChinaJoy, Tokyo Game Show et China Mining en Asie et Sommet international du jeu de Montréal. De plus, des efforts de collaboration ont été déployés dans le cadre des missions économiques, dont le Sommet économique mondial de Davos, et des missions du premier ministre du Québec en Inde et au Japon. En marge de ces événements, des journalistes étrangers ont été accueillis au Québec et plusieurs articles sur les avantages du Québec ont été publiés dans des médias internationaux.

Lors de la rencontre annuelle de l'Association canadienne de développement économique (ACDE), Investissement Québec a reçu le premier prix pour sa brochure promotionnelle destinée aux dirigeants de filiales internationales établies au Québec ainsi que le premier prix pour une série d'événements organisés dans le cadre du 400e anniversaire de la ville de Québec, auxquels étaient conviés clients actuels et potentiels.

ACTIVITÉS DE DÉMARCHAGE

Dans un contexte de lente reprise économique mondiale, le resserrement du crédit a contribué à limiter les liquidités disponibles et provoqué une baisse généralisée de 29 % de la valeur des investissements étrangers dans le monde[8], ainsi qu'une réduction considérable de la taille des projets.

Dans ce contexte, Investissement Québec a mis en place des mesures de soutien et a accru ses efforts pour stimuler les réinvestissements de la part des filiales de sociétés étrangères. Afin de pouvoir repérer les filiales étrangères qui pourraient avoir besoin de son aide et d'être en mesure d'intervenir de façon proactive, la Société a mis au point un outil de diagnostic pour évaluer la vulnérabilité de chaque filiale en activité au Québec.

De plus, la Société a poursuivi son plan d'action faisant en sorte qu'elle a rencontré plus de 385 filiales partout au Québec, soit 96 % de l'objectif fixé. Au 31 mars 2010, plus de 210 projets d'investissements étaient à l'étude.

Tout aussi active à l'étranger, la Société a coordonné des rencontres avec des représentants de 151 sièges sociaux d'entreprises étrangères présentes au Québec. En parallèle, elle a continué de raffiner son processus de ciblage en réalisant plus de 260 rencontres de prospection, soit 89 % de l'objectif fixé, obtenues par le repérage de plus de 490 entreprises potentiellement intéressées par l'offre du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a porté une attention particulière aux entreprises du domaine des technologies de l'information susceptibles de bénéficier des différentes mesures gouvernementales. Elle a ainsi pris part à plus de 280 dossiers qui ont donné lieu à 22 projets d'investissements annoncés, soit le plus grand nombre de projets provenant d'un même domaine d'activité.

RÉSULTATS GLOBAUX

Les activités de prospection actuelles et antérieures de la Société ont contribué à concrétiser, en 2009-2010, un nombre record de 80 projets de sociétés étrangères d'une valeur de plus de 964 millions de dollars[9]. Ces projets devraient créer, à terme, plus de 2 700 emplois, selon la planification des entreprises.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

	Objectifs 2009-2010	2009-2010	2008-2009
Nombre de projets	50	80	53
Valeur déclarée des projets (M$) (1)	1 000,0	964,0	2 069,6
Nombre de nouveaux emplois déclarés (1)	3 000	2 712	2 741

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

8 Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, *World Investment Report*, septembre 2009.

9 La valeur des projets comprend les dépenses en immobilisations ainsi que les frais de R-D, mais non la masse salariale liée aux activités des entreprises.

Ainsi, 29 filiales d'entreprises étrangères s'implanteront au Québec et 51 y prendront de l'expansion. La valeur des investissements des nouvelles filiales totalise à elle seule près de 275 millions de dollars.

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR TYPE, 2009-2010

	Nombre	Valeur (M$)	Nouveaux emplois déclarés [1]
Réinvestissements	51	689,1	1 702
Implantations	29	274,9	1 010
TOTAL	**80**	**964,0**	**2 712**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

Les principaux investissements ont été réalisés dans les secteurs de la conception de systèmes informatiques et services connexes et l'édition de logiciels. Ces secteurs représentent 21 % du montant total des investissements et 46 % des emplois déclarés.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, 2009-2010

Secteur d'activité économique	Nombre	Valeur (M$)	Nouveaux emplois déclarés [1]
PRIMAIRE			
Mines	1	134,8	0
SECONDAIRE			
Alimentation et boissons	6	47,6	37
Caoutchouc et plastique	5	47,8	32
Produits du bois	1	2,3	16
Meubles	1	8,1	60
Machinerie	3	6,6	16
Matériel de transport	4	19,2	80
Produits électriques et électroniques	4	131,3	178
Produits minéraux non métalliques	2	21,5	9
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	5	97,1	71
Industries manufacturières diverses	2	2,9	20
TERTIAIRE			
Services professionnels, scientifiques et techniques	8	69,0	219
Conception de systèmes informatiques et services connexes	15	76,5	838
Édition de logiciels	5	125,7	402
Services divers	18	173,6	734
TOTAL	**80**	**964,0**	**2 712**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

Les investissements annoncés en 2009-2010 proviennent de 18 pays, dont principalement les États-Unis et la France, qui ont généré respectivement 36 % et 26 % des projets d'investissements déclarés, ainsi que 44 % et 14 % de la valeur des investissements.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS SELON LA PROVENANCE, 2009-2010

	Nombre	Valeur (M$)	Nouveaux emplois déclarés [1]
Amériques	39	466,2	1 696
Europe	35	280,5	935
Asie	6	217,3	81
TOTAL	**80**	**964,0**	**2 712**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

L'accent mis sur le développement de chacune des régions du Québec s'est traduit par une grande répartition géographique des investissements cette année. En effet, des projets ont été annoncés dans 13 régions administratives.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2009-2010

Région administrative	Nombre	Valeur (M$)	Nouveaux emplois déclarés [1]
03 – Capitale-Nationale	3	10,4	95
05 – Estrie	2	13,5	35
06 – Montréal	36	505,1	1 946
07 – Outaouais	4	42,5	159
08 – Abitibi-Témiscamingue	1	2,3	16
10 – Nord-du-Québec	1	134,8	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	15,0	2
12 – Chaudière-Appalaches	1	8,1	60
13 – Laval	4	2,6	7
14 – Lanaudière	1	40,0	0
15 – Laurentides	4	14,4	31
16 – Montérégie	18	152,4	297
17 – Centre-du-Québec	4	22,9	64
TOTAL	**80**	**964,0**	**2 712**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou aux mesures fiscales.

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le rapport du vérificateur général à l'Assemblée nationale de 2009-2010, dont un chapitre porte sur les mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers, est paru en mai 2009. Dans ce document, le vérificateur général recommandait à Investissement Québec et au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) d'évaluer l'efficience et l'efficacité du mode de fonctionnement de leurs activités de promotion et de prospection des investissements étrangers, en examinant le partage des rôles et des responsabilités, de façon à favoriser la complémentarité des interventions.

Dès la parution de ce rapport, Investissement Québec a organisé des rencontres avec les représentants du MDEIE afin de mieux définir les rôles et les responsabilités de l'ensemble des intervenants québécois qui participent au processus de prospection et de promotion des investissements directs étrangers. En septembre 2009, les deux organisations se sont entendues sur le partage des rôles et des responsabilités au regard de leurs actions respectives.

En décembre 2009, la Commission de l'administration publique a fait ses propres recommandations à Investissement Québec et au MDEIE. Ces dernières intègrent les points mis en évidence par le vérificateur général.

En réponse à des recommandations formulées par le vérificateur général, la Société a mis au point deux nouveaux indicateurs de performance. Ceux-ci lui permettront dorénavant de tenir compte de l'impact de la concurrence internationale dans un dossier et de quantifier la valeur stratégique de tous les projets d'investissements étrangers auxquels la Société a participé.

MESURES FISCALES

Investissement Québec administre diverses mesures fiscales dont les principaux objectifs sont d'accroître les projets de recherche et de développement, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique de l'ensemble des régions du Québec. Son rôle consiste à analyser les demandes d'admissibilité des entreprises et à délivrer des attestations ou des certificats qui répondent aux critères des différentes mesures d'aide fiscale. Ces mesures couvrent plusieurs secteurs d'activité, notamment les affaires électroniques, les biotechnologies, les activités de fabrication et de transformation de certaines ressources naturelles et le multimédia.

En 2009-2010, la Société a délivré 207 certificats et attestations initiaux[10], principalement pour les titres multimédias et les mesures disponibles dans les régions du Québec, dépassant ainsi son objectif de 66 %. Ces résultats sont notamment attribuables à une demande importante à l'égard du crédit pour la production de titres multimédias. Pour l'exercice qui se termine, 67 nouvelles sociétés bénéficiant des mesures fiscales fondées sur l'augmentation de la masse salariale prévoient créer 2 039 emplois.

De plus, la Société a délivré 4 087 attestations annuelles[11], toutes mesures confondues, soit 49 % de plus que l'objectif fixé en début d'exercice. Par ailleurs, bien que certains crédits soient abolis depuis le 12 juin 2003, la Société a tout de même délivré 608 attestations annuelles relatives à ces crédits puisque les entreprises qui en bénéficient doivent démontrer chaque année qu'elles respectent les différents critères d'admissibilité.

Grâce aux mesures administrées par la Société, les entreprises admissibles devraient bénéficier de crédits d'impôt de 460 millions de dollars en 2009 de même qu'en 2010[12].

MESURES FISCALES

	Objectifs 2009-2010	2009-2010	2008-2009
Nombre de nouveaux certificats et attestations	125	207	220
Nombre d'attestations annuelles	2 750	4 087	3 502
Emplois déclarés relativement aux nouveaux certificats et attestations (1)	s.o.	2 258	3 112

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, les emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou à la prospection des investissements étrangers.

10 Les nouveaux certificats et attestations sont délivrés une seule fois à la société et certifient notamment que la société exerce des activités dans le secteur d'activité visé par la mesure fiscale.

11 Les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux sociétés d'obtenir une aide fiscale auprès de Revenu Québec.

12 Projections pour les années 2009 et 2010. Source : Dépenses fiscales, Édition 2009, ministère des Finances du Québec, Tableau A.7, pages 53 à 64, projection 2009.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR MESURE FISCALE, 2009-2010

Mesure fiscale	Nouveaux certificats et attestations		Attestations annuelles
	Nombre	Emplois déclarés [1]	Nombre
Nouvelle économie			
Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) [2]	1	0	15
Centres de développement des biotechnologies (CDB)	1	14	17
Carrefours de la nouvelle économie (CNE) [2]	3	0	383
Cité du commerce électronique (CCE) [2]	0	0	6
Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (ZCIMM) [2]	0	0	7
Crédit d'impôt à l'égard de grands projets créateurs d'emplois (GPCE)	2	205	13
Cité Multimédia de Montréal (CMM) [2]	3	0	91
Centre national des nouvelles technologies du Québec (CNNTQ) [2]	4	0	98
Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)	0	0	379
TOTAL PARTIEL	**14**	**219**	**1 009**
Mesures fiscales fondées sur l'augmentation de la masse salariale			
Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium (ALU)	12	74	129
Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR) [3]	50	1 774	1 458
Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes (GAS)	4	191	103
Activités d'affaires électroniques (ZCE) [2]	1	0	8
TOTAL PARTIEL	**67**	**2 039**	**1 698**
Crédit d'impôt pour la production de titres multimédias [4]			
Volet spécialisé	s.o.	s.o.	23
Volet général	126	s.o.	191
TOTAL PARTIEL	**126**	**s.o.**	**214**
Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (CFRR)	**s.o.**	**s.o.**	**1 166**
TOTAL GLOBAL	**207**	**2 258**	**4 087**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou à la prospection des investissements étrangers.

(2) Mesures abolies lors du discours sur le budget du 12 juin 2003.

(3) Lorsque la Société délivre un certificat à la suite d'une réorganisation d'entreprise pour une société bénéficiant d'une mesure dans une région ressource, elle ne tient pas compte des emplois puisqu'ils ont déjà été comptabilisés antérieurement.

(4) Les mesures liées à la production de titres multimédias ne sont pas basées sur la création d'emplois. Aucune donnée ne figure donc dans la colonne des emplois déclarés.

Les sociétés qui ont bénéficié d'une aide fiscale pour la première fois en 2009-2010 sont réparties dans l'ensemble du territoire du Québec. Les attestations annuelles remises aux sociétés exerçant des activités dans les régions ressources représentent 70 % de l'ensemble des attestations annuelles délivrées.

CERTIFICATS ET ATTESTATIONS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE, 2009-2010

	Nouveaux certificats et attestations		Attestations annuelles
Région administrative	**Nombre**	**Emplois déclarés (1)**	**Nombre**
01 – Bas-Saint-Laurent	10	239	668
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	32	1 118	1 083
03 – Capitale-Nationale	26	0	179
04 – Mauricie	10	255	409
05 – Estrie	0	0	52
06 – Montréal	104	205	534
07 – Outaouais	1	4	52
08 – Abitibi-Témiscamingue	8	87	326
09 – Côte-Nord	2	120	149
10 – Nord-du-Québec	0	0	22
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	187	207
12 – Chaudière-Appalaches	2	0	56
13 – Laval	3	14	54
14 – Lanaudière	0	0	25
15 – Laurentides	1	29	93
16 – Montérégie	6	0	158
17 – Centre-du-Québec	0	0	20
TOTAL	**207**	**2 258**	**4 087**
TOTAL – RÉGIONS RESSOURCES (2)	**64**	**2 006**	**2 864**

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, les emplois ont été créés récemment ou le seront au cours des trois prochaines années. Pour éviter un double comptage, ces emplois ne peuvent être additionnés aux emplois liés aux interventions financières ou à la prospection des investissements étrangers.

(2) Les régions ressources sont les suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

FIER

Créé en 2004, le Fonds d'intervention économique régional (FIER) vise à fournir aux entreprises une source de capital lors d'un démarrage, d'un développement, d'un redressement ou d'un transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les FIER-Régions, les Fonds-Soutien et FIER Partenaires.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, accrédite chaque FIER-Région et chaque Fonds-Soutien, coordonne le suivi, s'assure de la reddition de comptes et achemine, une fois les conditions respectées, les sommes nécessaires vers les volets appropriés. Elle participe également, à titre de commanditaire, à la société en commandite FIER Partenaires, s.e.c. qui est chargée d'investir dans des fonds sectoriels, des fonds de démarrage et des projets structurants.

FIER-RÉGIONS ET FONDS-SOUTIEN

Les FIER-Régions visent à faciliter la capitalisation des entreprises, particulièrement les PME en région, dans leurs premières phases de développement.

On dénombre 30 FIER-Régions et 14 Fonds-Soutien en activité. De l'enveloppe de 192 millions de dollars, qui constitue l'apport de capital d'IQ FIER inc. dans les FIER-Régions, 188,6 millions de dollars sont maintenant engagés dans les différents fonds en activité. Pour ce qui est des Fonds-Soutien, 28 millions de dollars ont été engagés par IQ FIER inc., sur une enveloppe totale de 36 millions de dollars. Toutes les régions administratives du Québec ont accès à un fonds du FIER.

Selon les déclarations obtenues des différents fonds au 30 juin 2009, les FIER-Régions ont permis de créer 1 752 emplois et d'en sauvegarder 3 991 depuis le début du programme, tandis que les Fonds-Soutien ont permis de créer 256 emplois et d'en sauvegarder 922. Les données sur la réalisation des projets, ainsi que sur la création et la sauvegarde des emplois, sont transmises dans les rapports d'activités des FIER-Régions et des Fonds-Soutien. Elles s'étalent sur une période maximale de trois ans et sont révisées annuellement.

Conformément aux ententes conclues entre les investisseurs et IQ FIER inc., l'apport de capital dans les FIER-Régions accrédités s'échelonne sur une période d'environ trois ans et s'effectue en quatre versements. Cette période laisse le temps aux investisseurs de planifier leurs investissements.

ÉTAT DE SITUATION DU FIER

	Au 31 mars 2010			Investissements réalisés par les fonds [1]			
				Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008	
	Nombre de fonds en activité	Capitalisation totale (M$) [2]	Montant total décaissé (M$) [3]	Nombre de placements	Valeur (M$)	Nombre de placements	Valeur (M$)
FIER-Régions	30	282,9	229,3	273	162,6	213	129,9
Fonds-Soutien	14	42,0	42,0	76	13,5	54	8,6

(1) Sommes investies dans des entreprises par les fonds FIER, depuis leur création. Les données à ce sujet sont recueillies au moyen d'une enquête semestrielle (30 juin et 31 décembre), qui est intégrée au processus de reddition de comptes.

(2) Ce montant représente l'apport de capital d'IQ FIER inc., qui s'élève à 188,6 millions de dollars dans les FIER-Régions et à 28 millions de dollars dans les Fonds-Soutien, et l'apport des investisseurs privés, le décaissement s'effectuant sur une période d'environ trois ans.

(3) Ce montant correspond aux sommes versées dans les FIER-Régions et les Fonds-Soutien par IQ FIER inc. et les investisseurs privés.

SUIVI DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DE LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

En décembre 2009, le vérificateur général a déposé à l'Assemblée nationale un rapport sur les fonds régionaux d'investissement des FIER. L'objectif de sa vérification consistait à s'assurer que les sommes allouées aux FIER-Régions étaient gérées conformément aux règles établies et aux pratiques de saine gestion. Le rapport du vérificateur général, qui a fait un examen détaillé de tous les placements réalisés par les FIER-Régions, indique que, de façon générale, la conformité aux conventions et aux politiques établies a été respectée par les FIER-Régions et souligne l'évolution positive en matière de gestion d'IQ FIER inc. En outre, le vérificateur général a recommandé à Investissement Québec de poursuivre ses démarches et de préciser certains critères des politiques de façon à s'assurer du respect des règles applicables.

Investissement Québec a adhéré au contenu du rapport du vérificateur général et a accepté la totalité des recommandations de celui-ci. En outre, elle a mis en place un plan d'action pour mettre en œuvre ses recommandations, plan qui a été accueilli favorablement par la Commission de l'administration publique le 1er avril 2010.

FIER PARTENAIRES, S.E.C.

Depuis 2005, le conseil d'administration de FIER Partenaires, s.e.c. a autorisé des investissements de 137,2 millions de dollars dans dix fonds d'investissement. L'enveloppe totale de 180 millions de dollars, dont 90 millions de dollars proviennent d'IQ FIER inc., est engagée à 76 % dans divers fonds.

FONDS DE CAPITAL DE RISQUE ET FONDS D'AMORÇAGE

Le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un fonds de 825 millions de dollars pour le financement de fonds de capital de risque. Le fonds Teralys Capital, constitué lors du présent exercice, finance des fonds de capital de risque privés destinés à investir dans des entreprises technologiques émergentes.

La participation du gouvernement, par l'entremise d'Investissement Québec, s'élève à 200 millions de dollars, et celle de ses deux partenaires, le Fonds de solidarité FTQ et la Caisse de dépôt et placement du Québec, à 250 millions de dollars chacun. Pour assurer la totalité de sa capitalisation, le fonds aura pour objectif de recueillir 125 millions de dollars auprès d'investisseurs institutionnels privés.

De plus, le gouvernement a annoncé la création de trois fonds d'amorçage totalisant 125 millions de dollars pour la création d'entreprises technologiques à forte valeur ajoutée. Investissement Québec, à titre de mandataire du gouvernement, y versera 50 millions de dollars, qui s'ajouteront aux 50 millions de dollars provenant de FIER Partenaires, s.e.c. et du Fonds de solidarité FTQ. Le reliquat de 25 millions de dollars sera recueilli auprès du secteur privé. La Société et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ont mis sur pied un comité de sélection et ont procédé aux appels d'offres. En mars 2010, le comité de sélection, après analyse des dossiers, a recommandé trois fonds à l'ensemble des commanditaires.

Outre la souscription minimale de 8,25 millions de dollars du secteur privé, la clôture de chacun de ces fonds est assortie, pour les promoteurs, de conditions spécifiques, dont la vérification diligente et la signature d'une convention de société en commandite par l'ensemble des investisseurs.

EXPERTISE CONSEIL

Reconnue pour son expertise financière, Investissement Québec agit parfois à titre de conseiller et d'analyste auprès de plusieurs ministères et organismes. De plus, elle fournit le soutien administratif nécessaire pour assurer la gestion de la portion restante des portefeuilles de la Société Innovatech du Grand Montréal, de la Société Innovatech Régions ressources et de la Société Innovatech du Sud du Québec. Elle offre également un soutien administratif à FIER Partenaires, s.e.c.

En mars 2009, Investissement Québec a conclu une entente avec Recyc-Québec sur la mise en œuvre de différentes mesures de soutien destinées aux centres de tri. Depuis, la Société agit comme guichet unique pour recevoir les demandes d'aide financière. Elle les analyse et propose les solutions appropriées, telles des garanties financières octroyées par Recyc-Québec ou par Investissement Québec.

Enfin, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a sollicité l'expertise d'Investissement Québec en mai 2009, dans le cadre du Programme d'aide aux propriétaires de machinerie forestière et aux transporteurs de bois rond. Pour le compte du MRNF, la Société effectue l'analyse financière des demandes d'aide et assure la gestion des interventions financières autorisées.

MODIFICATIONS SURVENUES EN COURS D'ANNÉE

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PRODUITS FINANCIERS

Le Programme d'aide au financement des entreprises a été modifié par le décret numéro 1174-2009 le 11 novembre 2009 afin de répondre aux besoins des entreprises de biotechnologie-santé qui connaissent des difficultés de financement, notamment en ce qui a trait au financement des crédits d'impôt remboursables à la recherche et développement.

Le décret numéro 35-2010 du 20 janvier 2010 porte l'enveloppe du programme Renfort à 2 milliards de dollars. Investissement Québec peut maintenant accorder des prêts sur un maximum de 900 millions de dollars au lieu de 250 millions de dollars. De plus, certaines interventions financières autorisées en vertu de l'article 28 de la Loi sur Investissement Québec pourront être imputées à ce programme.

Nouvelle enveloppe pour favoriser la capitalisation des PME exportatrices

Aux termes du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement accorde à Investissement Québec une enveloppe de 50 millions de dollars afin d'offrir du capital à des PME exportatrices au cours des trois prochaines années.

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MESURES FISCALES

Le 10 décembre 2009, le ministre des Finances a annoncé des modifications importantes aux crédits d'impôt applicables aux régions ressources.

Crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources

Le crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources, qui devait prendre fin le 31 décembre 2010, est prolongé de cinq ans pour les régions éloignées et les régions intermédiaires et de deux ans pour les autres régions déjà visées par ce crédit. Le taux du crédit est de 20 % en 2010 et de 10 % par la suite.

Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec

Toutes les entreprises manufacturières situées en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine peuvent demander, à compter de l'année civile 2010, le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec au taux de 20 %, calculé sur la croissance de la masse salariale observée depuis leur année civile de référence. D'autres modifications pour les années de référence ont été annoncées. Ce crédit d'impôt est disponible jusqu'au 31 décembre 2015.

Secteur de la transformation des produits de la mer

À compter de l'année civile 2010, le crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec sera calculé sur les salaires totaux plutôt que sur la croissance de la masse salariale. Le taux du crédit est de 20 %.

Secteurs de la tourbe et de l'ardoise

Vu leur importance dans l'économie des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les entreprises des secteurs de la tourbe et de l'ardoise situées dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord sont dorénavant admissibles au crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec. Elles ont droit, jusqu'en 2015, à un crédit d'impôt de 20 % sur la croissance de la masse salariale depuis leur année civile de référence.

Crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour les activités de transformation de l'aluminium, les entreprises peuvent demander, depuis l'année civile 2010, le crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium au taux de 20 %, calculé sur la croissance de la masse salariale depuis leur année civile de référence. Des modifications pour les années de référence ont été apportées. Ce crédit d'impôt est disponible jusqu'au 31 décembre 2015.

Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques

Des modifications ont été apportées afin de faciliter la qualification d'une société dans les situations de transfert d'activités et de démarrage d'entreprise. À cet égard, la qualification d'une société à titre de société admissible pour l'année d'imposition visée par un transfert d'activités pourra se faire pour chacune des deux parties de l'année d'imposition, soit la partie de l'année d'imposition précédant ou suivant le moment du transfert des activités. Cette modification s'applique également aux sociétés en démarrage.

Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias (volets général et spécialisé)

Le discours sur le budget 2010-2011 prévoit que les dépenses associées à la réalisation d'une animation numérique intégrée ou non à un titre multimédia seront dorénavant admissibles au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias. Pour profiter de cet élargissement, l'entreprise devra démontrer, d'une part, que l'animation numérique est en lien avec un titre multimédia principal dont les coûts de main-d'œuvre admissibles nécessaires à sa conception sont d'au moins un million de dollars et, d'autre part, que l'animation numérique se rapporte au droit de propriété intellectuelle ou à la licence dont fait l'objet le titre multimédia principal. Ces modifications s'appliquent à toute demande d'attestation présentée à Investissement Québec après le 30 mars 2010.

CLIENTS ET PARTENAIRES

L'un des trois axes du plan stratégique 2007-2010 d'Investissement Québec vise les clients et les partenaires de celle-ci. De fait, ces derniers sont des parties prenantes de la Société, lesquelles sont décrites à la section suivante.

PARTIES PRENANTES

Investissement Québec détermine ses parties prenantes en ciblant les principaux acteurs engagés dans la réalisation de sa mission. Cette année, la Société a procédé à un examen approfondi de ses parties prenantes par l'entremise des membres de son personnel qui sont en étroite relation avec ces dernières. Ses principales parties prenantes sont ses employés, les entreprises, les partenaires financiers, les partenaires sectoriels, les partenaires associatifs et du secteur de l'économie sociale, l'Assemblée nationale et le vérificateur général du Québec, les ministères et organismes, ses fournisseurs, les médias et les syndicats.

La Société a répertorié différents mécanismes de communication avec ses diverses parties prenantes. Ces liens lui permettent de connaître les préoccupations de celles-ci à son égard. La Société a également élaboré un questionnaire pour sonder ses parties prenantes sur son site Internet afin de mieux connaître leurs attentes. Ce sondage permettra à la Société de prioriser les enjeux pertinents de développement durable pour son prochain rapport. En outre, la Société est en train d'élaborer un processus systématique pour optimiser la prise en compte des attentes de ses parties prenantes.

La Société peut aussi compter sur son Service d'accueil et d'information (SAI), service centralisé de première ligne qui traite les demandes d'information téléphoniques et électroniques et accueille les clients. Au besoin, le personnel du SAI transfère les demandes qui lui sont adressées aux spécialistes de la Société. Une rétroaction est effectuée dans un délai maximum de 48 heures, selon la demande.

EMPLOYÉS

Il existe divers canaux de communication entre les employés de la Société et la direction, dont le site intranet. Au moyen de ce site, le président et chef de la direction ainsi que les membres de la direction s'adressent régulièrement aux employés. De leur côté, les employés peuvent soumettre des commentaires ou poser des questions à la direction par courriel. Les employés peuvent également s'adresser au Comité de direction. C'est la Direction des communications et du marketing qui est chargée d'assurer le suivi des commentaires et des questions des employés.

La Société organise à l'occasion des réunions pour l'ensemble de ses employés afin de présenter les grands champs de travail et les orientations qu'elle entend poursuivre. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les employés de poser des questions au président et chef de la direction. La Société sonde également ses employés pour évaluer la qualité des services internes. En 2009-2010, aucune réunion pour l'ensemble des employés n'a été tenue.

Enfin, la Société se sert du Comité d'orientation en développement durable et du Comité de sensibilisation au développement durable pour permettre aux employés de participer à l'instauration d'une culture de développement durable. Le Comité de sensibilisation a d'ailleurs organisé une semaine sur le développement durable en avril dernier. Les employés peuvent faire des commentaires au sujet du développement durable sur le site intranet de la Société. Un membre du Comité de sensibilisation est responsable de faire le suivi. De plus, en mars dernier, un sondage sur le développement durable a été envoyé à tous les employés de la Société afin d'en apprendre davantage sur leurs connaissances et leurs préoccupations à ce sujet. Le taux de réponse à ce sondage a été de 85 %, ce qui témoigne de l'intérêt de cette question.

ENTREPRISES

La clientèle de la Société se compose d'entreprises québécoises, canadiennes et internationales, de PME et de grandes entreprises. Les directeurs de portefeuille, les démarcheurs et les autres professionnels de la Société établissent une relation d'affaires avec les clients ; ils sont donc à l'écoute de leurs besoins et de leurs préoccupations. La Société a seize bureaux au Québec et dix à l'étranger afin de se rapprocher de ses clients.

La Société sonde ses nouveaux clients du financement et des mesures fiscales afin de mesurer leur taux de satisfaction en fonction de différents critères. Un sondage sur la satisfaction de la clientèle des filiales étrangères implantées au Québec est réalisé tous les deux ans. Tous les commentaires sont analysés et présentés aux gestionnaires visés. Lorsqu'une plainte est formulée, la politique de traitement des plaintes est appliquée. Cette année, deux nouvelles questions ont été incluses pour mesurer les attentes des clients des mesures fiscales au sujet du développement durable à la Société. D'autres questions sur ce sujet seront ajoutées dans les prochains questionnaires destinés aux autres clientèles de la Société.

PARTENAIRES FINANCIERS

Les partenaires financiers de la Société sont les institutions financières, les organismes de l'économie sociale et les coopératives. Ils doivent être homologués par la Société pour participer avec elle au financement de projets.

La Société établit des relations privilégiées avec ses partenaires en communiquant avec ces derniers et en participant avec eux à diverses activités qu'elle organise ou auxquelles elle est invitée. Ce dialogue lui permet de bien comprendre leurs préoccupations et d'acheminer les informations pertinentes aux directions visées afin de suivre l'évolution des besoins financiers des partenaires de la Société. Par ailleurs, tout comme les clients, les partenaires financiers sont sondés dès qu'ils entrent en relation avec Investissement Québec. Tous les commentaires sont analysés et présentés aux gestionnaires visés.

La qualité du service est un facteur stratégique pour Investissement Québec, qui demande chaque année à ses clients et à ses partenaires financiers[13] d'évaluer ses services.

Dans le cas des services de financement, l'évaluation annuelle porte principalement sur cinq points prioritaires, soit l'accueil, le professionnalisme et la compétence, l'adaptabilité et la souplesse, le délai de traitement des demandes ainsi que l'accessibilité et la visibilité. La Société mesure ainsi le degré de satisfaction de ses clients et de ses partenaires financiers à l'égard de sa contribution et de sa collaboration.

Entre avril 2009 et mars 2010, la Société a mené un sondage auprès de 874 entreprises clientes ayant bénéficié de nouvelles solutions financières et auprès de 293 partenaires financiers. À la fin de mars, le taux de réponse s'établissait à 52 % pour les clients et à 57 % pour les partenaires financiers.

Cette année, le taux de satisfaction générale de la clientèle est de 95 %, un résultat très enviable compte tenu de l'augmentation du nombre d'interventions financières. Les partenaires financiers ont également exprimé leur très grande satisfaction à l'égard des services de la Société, avec un taux de 95 %.

TAUX DE SATISFACTION [1]

	2009-2010		2008-2009	
	Entreprises clientes	Partenaires financiers	Entreprises clientes	Partenaires financiers
Accueil	96 %	96 %	96 %	94 %
Professionnalisme et compétence	97 %	96 %	97 %	98 %
Adaptabilité et souplesse	95 %	97 %	94 %	96 %
Délai de traitement	91 %	90 %	92 %	91 %
Accessibilité et visibilité	92 %	95 %	91 %	95 %
Satisfaction générale [2]	95 %	95 %	94 %	95 %

(1) Proportion des répondants « plutôt satisfaits » à « très satisfaits ».

(2) Satisfaction pour l'ensemble des thèmes évalués.

13 Directeurs de compte des institutions financières.

Investissement Québec a également sondé 485 entreprises clientes qui bénéficient de mesures fiscales; 36 % d'entres elles ont répondu. L'évaluation de la qualité du service a porté sur l'accueil, le professionnalisme et la compétence, le délai de traitement, de même que l'accessibilité et la visibilité. Le taux de satisfaction générale de ces entreprises s'est établi à 91 %, ce qui est comparable au taux de 89 % obtenu au cours de l'exercice précédent, un résultat enviable compte tenu de l'augmentation du nombre de certificats et d'attestations délivrés.

PARTENAIRES SECTORIELS

La Société rejoint ses partenaires sectoriels, notamment les regroupements d'entrepreneurs ou d'entreprises et les associations à caractère sectoriel, lors d'événements, de rencontres, de tournées régionales ou de séminaires. Combinées à des rencontres de groupe plus restreintes, comme des visites d'entreprises, ces activités sont autant d'occasions d'échanger avec les gens d'affaires sur les enjeux de ces derniers.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Les partenaires associatifs regroupent les associations régionales et autres associations. Quant aux partenaires du secteur de l'économie sociale, ils englobent des organismes qui se spécialisent dans ce domaine. La Société maintient ses liens de communication avec ces partenaires lors de rencontres et de groupes de travail ou à titre de membre de leur conseil d'administration ou d'observateur.

Pendant l'année, des activités de formation et des colloques[14] ont également eu lieu avec des partenaires ou des groupes, au cours desquels étaient abordés les aspects économiques et financiers de l'économie sociale, ainsi que les façons de faire et les produits de la Société susceptibles de combler les besoins des entreprises de l'économie sociale. Par ailleurs, Investissement Québec est l'éditeur d'un document sur la capitalisation des entreprises de l'économie sociale qui aidera ces dernières à mieux planifier la construction de leur assise financière.

ASSEMBLÉE NATIONALE ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation est responsable de l'application de la Loi sur Investissement Québec. C'est également lui qui dépose le rapport annuel de la Société à l'Assemblée nationale et qui, par le fait même, fait rapport sur la réalisation de ses objectifs et l'avancement de son plan d'action de développement durable.

Comme il est stipulé dans la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec, les livres et les comptes de la Société sont vérifiés chaque année conjointement par le vérificateur général du Québec et par un vérificateur externe nommé par le gouvernement. De plus, le vérificateur général du Québec réalise des mandats d'optimisation des ressources au sein de la Société. La vérificatrice interne d'Investissement Québec assure le lien entre le vérificateur général et la Société.

MINISTÈRES ET ORGANISMES

Investissement Québec collabore régulièrement avec des ministères et des organismes gouvernementaux à vocation économique, ainsi qu'avec d'autres organisations desquelles elle s'inspire pour modifier ses pratiques ou en élaborer de nouvelles. Les travaux entrepris afin de respecter les lois sur le développement durable et sur la gouvernance des sociétés d'État, auxquelles la Société est assujettie, en sont de bons exemples. De plus, une personne de la Société est désignée comme étant l'interlocutrice principale auprès des cabinets politiques, des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle agit à titre de porte-parole principale de la Société auprès de ces instances et prépare ou contribue à préparer les dossiers d'information pour répondre à leurs demandes.

14 Colloque régional des entreprises d'économie sociale, par exemple.

FOURNISSEURS

Investissement Québec s'approvisionne en ressources matérielles principalement auprès de fournisseurs accrédités par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), qui sert l'ensemble des ministères et des organismes publics du gouvernement du Québec. La Société traite avec la Société immobilière du Québec (SIQ) en ce qui concerne ses bureaux et leur aménagement. Le CSPQ et la SIQ sont assujettis à la Loi sur le développement durable.

La Société a également recours à d'autres fournisseurs pour l'acquisition de ressources informationnelles et pour divers services professionnels.

Investissement Québec privilégie d'abord les fournisseurs locaux. Elle s'approvisionne principalement chez des fournisseurs québécois, qui représentent 88 % de ses dépenses.

La sélection des fournisseurs de la Société est assujettie à la réglementation gouvernementale applicable en matière d'adjudication de contrats, conformément au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics. La Société s'engage ainsi à faire preuve de neutralité, d'équité et d'objectivité dans l'adjudication des contrats. Elle doit suivre la procédure d'appel d'offres public pour tout contrat d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal prévu dans tout accord intergouvernemental. Par exemple, tous les contrats de services professionnels et techniques de 100 000$ ou plus doivent faire l'objet d'un appel d'offres public diffusé dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). De plus, deux fois l'an, la Société doit publier dans le SEAO tous les contrats de 25 000$ ou plus qu'elle a octroyés.

MÉDIAS

La Société communique avec les médias dans le cadre d'entrevues et de conférences de presse ou par voie de communiqués. Elle accueille également des journalistes étrangers. Une porte-parole médias gère de façon personnalisée les demandes et le programme d'accueil de journalistes étrangers.

SYNDICATS

La Société collabore étroitement avec les trois syndicats qui représentent ses employés, soit le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État, afin de conserver des relations de travail saines et enrichissantes lors des réunions avec les divers comités de relations professionnelles et lors des négociations de conventions collectives. La majorité des demandes formulées par les syndicats sont traitées par les comités correspondants et font l'objet d'un suivi rigoureux consigné dans les procès-verbaux.

PRINCIPAUX MÉCANISMES DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Le tableau suivant présente les principaux mécanismes de communication entre la Société et ses parties prenantes, et la façon dont la Société tient compte des attentes de ces dernières.

PARTIES PRENANTES	PRINCIPAUX MÉCANISMES DE COMMUNICATION					EXEMPLES DE MÉCANISMES DE COMMUNICATION	PRISE EN COMPTE DES ATTENTES
	Rencontres, congrès, événements	Communication externe	Communication interne	Sondage	Autres mécanismes de consultation		
Employés			•	•		• Messages du président et chef de la direction dans l'intranet et lors de réunions • Sondage sur le développement durable auprès des employés • Sondage sur la satisfaction à l'égard d'un service interne	• La Direction des communications et du marketing est responsable de faire le suivi des commentaires ou des questions des employés • Les commentaires du sondage sur le développement durable seront analysés en 2010-2011
Entreprises	•	•		•	•	• Rencontres lors de projets • Sondage sur la satisfaction • Demandes d'information adressées au Service d'accueil et d'information (SAI) • Consultations pour le plan stratégique de la Société	• Tous les commentaires des sondages sont analysés et répertoriés dans un rapport d'évaluation de la satisfaction de la clientèle qui est remis au Comité de direction • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI • Toutes les plaintes formulées sont traitées selon le processus de traitement des plaintes de la Société • Le plan stratégique 2010-2013 de la Société tient compte des préoccupations des entreprises
Partenaires financiers	•			•	•	• Consultations pour le plan stratégique de la Société • Sondage sur la satisfaction • Rencontres régulières avec les différents partenaires financiers de la Société • Présentations de l'offre de service de la Société	• Tous les commentaires obtenus dans les sondages menés auprès de partenaires financiers sont analysés et répertoriés dans un rapport d'évaluation de la satisfaction de la clientèle qui est remis au Comité de direction • Un processus de prise en compte des attentes est en cours d'élaboration pour les parties prenantes de la Société • Des recommandations sont adressées aux ministères visés (p. ex., mémoire prébudgétaire) • Le plan stratégique 2010-2013 de la Société sera adapté aux préoccupations des partenaires financiers • Des ententes de partenariat et de confidentialité ont été conclues
Partenaires sectoriels	•	•				• Rencontres fréquentes avec les différentes associations sectorielles • Participation à des événements ou des congrès • Échanges d'informations stratégiques	
Partenaires associatifs et du secteur de l'économie sociale	•				•	• Groupes de travail • Rencontres régulières • Membres de conseils d'administration ou observateurs	
Assemblée nationale et vérificateur général du Québec		•			•	• Dépôts de documents à des fins de reddition de comptes • Commissions parlementaires	• La Société tient compte de toutes les exigences de l'Assemblée nationale dans les rapports qu'elle dépose • Toutes les recommandations du vérificateur général sont intégrées dans une action précise du plan d'action de la Société et un suivi trimestriel est effectué
Ministères et organismes	•	•			•	• Rencontres régulières • Dépôts de documents (p. ex., mémoire prébudgétaire, évaluation du PASI) • Consultations pour le plan stratégique de la Société • Présentations de l'offre de service de la Société • Demandes d'information adressées au SAI	• Une porte-parole agit comme interlocutrice principale auprès des cabinets politiques, des ministères et des organismes gouvernementaux • Des ententes de partenariat ont été conclues • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI
Fournisseurs	•	•			•	• Soumissions dans le cadre d'appels d'offres • Contrats d'approvisionnement • Participation à la journée des acquisitions du Centre de services partagés du Québec (CSPQ)	• Aucune attente n'a été formulée par les fournisseurs de la Société
Médias	•	•			•	• Conférences de presse • Communiqués de presse • Accueils de journalistes selon le programme d'accueil de journalistes étrangers • Demandes d'information adressées au SAI	• Une porte-parole gère de façon personnalisée toutes les demandes des journalistes • Toutes les demandes d'information sont traitées selon le processus interne du SAI
Syndicats	•					• Comités de relations professionnelles • Discussions pour le renouvellement des trois conventions collectives qui sont échues depuis le 30 juin 2009	• Les demandes adressées par les syndicats à l'employeur sont traitées lors des comités de relations professionnelles et des rencontres de négociation et sont suivies dans les procès-verbaux

ÉTHIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le service à la clientèle d'Investissement Québec repose sur trois valeurs fondamentales, soit le respect, l'intégrité et la rigueur. Deux documents guident la Société dans ses relations avec ses clients et ses partenaires : le Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales et la déclaration d'engagement envers la clientèle. Ces documents se trouvent sur le site Internet de la Société.

Dans sa déclaration d'engagement, la Société exprime sa volonté d'offrir des services de grande qualité et d'observer des normes de conduite élevées. Le code d'éthique, pour sa part, définit les règles de conduite à respecter pour protéger les intérêts de la Société et ceux de ses clients, de ses fournisseurs et de ses partenaires. Il contient notamment des dispositions relatives à la protection de l'information sur les clients. Il a été modifié le 9 février 2010 et est détaillé à la page 68.

Investissement Québec a également adopté une politique de traitement des plaintes et a mis en place un système de traitement simple, rapide et uniforme des plaintes. Des renseignements sur les recours possibles et sur la procédure à suivre en cas de plainte sont disponibles sur le site Internet de la Société. Au cours de l'exercice, deux plaintes ont été reçues et traitées dans les délais prescrits. Ces plaintes n'avaient pas trait à la protection de l'information ni à la perte de données sur les clients.

La Société utilise les services d'une agence accréditée et membre de l'Association des agences de publicité du Québec (AAPQ) qui est tenue de respecter le Code canadien des normes de la publicité administré par les Normes canadiennes de la publicité. En 2009, aucune plainte n'a été reçue par les conseils national et régional des Normes canadiennes de la publicité comme contrevenant au code.

PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES

Conformément aux orientations gouvernementales en matière de prestation électronique de services, les clients de la Société peuvent, depuis 2007, consulter en ligne leurs dossiers financiers et fiscaux, voir leurs factures, avoir accès à leurs relevés de transactions et remplir certaines demandes de financement, grâce au service Mon compte. Au 31 mars 2010, 654 entreprises y étaient abonnées, une augmentation de 36 % par rapport à l'an passé. La Société continue de promouvoir le service Mon compte auprès de sa clientèle.

DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Après avoir recensé les besoins de ses partenaires, Investissement Québec a mis l'accent, au cours de l'exercice, sur le développement des affaires avec les partenaires relayeurs, les associations sectorielles et les institutions financières. À cet égard, un projet de suivi des échanges d'information entre Investissement Québec et ses partenaires a été lancé. Les résultats préliminaires sont favorables, et le projet se poursuivra au cours du prochain exercice.

ORGANISATION

RENTABILITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Dans son plan stratégique 2007-2010, la Société s'est donné comme objectif d'assurer le point d'équilibre entre la rentabilité et le développement.

En 2009-2010, elle a poursuivi sa démarche visant à actualiser les interventions financières qu'elle effectue pour le compte du gouvernement. Un point d'équilibre a été déterminé et un partage des responsabilités a été proposé à ce dernier. L'objectif est d'améliorer le processus de traitement des dossiers d'interventions financières, la reddition de comptes ainsi que la gestion financière, tout en respectant la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (la Loi sur la gouvernance).

Jusqu'à présent, la Société utilise comme point d'équilibre le rendement de son avoir par rapport au coût des fonds du gouvernement. Cette année, le rendement est supérieur au coût des fonds.

PERFORMANCE ET RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Investissement Québec joue un rôle économique important dans le développement durable. À la fois institution de financement et agence de développement économique, elle favorise, par son offre de financement complémentaire, la réalisation de projets qui ne verraient probablement pas le jour sans son appui et propose aux entreprises, notamment aux sociétés étrangères, des incitatifs encourageant la concrétisation d'importants projets d'investissements ou la consolidation de secteurs industriels ciblés.

De plus, comme la Société a pour mission de stimuler l'investissement partout au Québec, elle doit réagir rapidement aux changements conjoncturels et structurels qui touchent les entreprises québécoises. À cette fin, elle participe à l'élaboration de nouveaux produits financiers, modifie au besoin ses produits financiers et fiscaux ou se voit confier, par le gouvernement du Québec, de nouveaux mandats qui visent à soutenir des industries ou des entreprises particulières. C'est d'ailleurs pourquoi elle gère Renfort, programme conjoncturel mis sur pied afin de pallier le manque de liquidités des entreprises performantes touchées par la crise économique. Son action a donc une incidence importante et favorable sur l'emploi et l'investissement.

Par ses programmes de financement, la Société sera en mesure de tirer profit des occasions que présentent les changements climatiques, car elle a mis au point au cours de l'exercice les outils nécessaires pour appuyer les entreprises qui désirent réduire leur empreinte écologique, notamment en ajoutant un volet Environnement à son programme Financement PME. Ce nouveau volet entrera en vigueur d'ici la fin de 2010.

Chaque année, Investissement Québec demande à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) d'évaluer les retombées économiques des projets qu'elle a financés et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par la Société. C'est en comparant les retombées économiques attribuables à ses activités avec les coûts qu'elle représente pour le gouvernement du Québec que la Société obtient son ratio avantages-coûts. Un ratio supérieur à 1 confirme sa rentabilité économique.

Des renseignements détaillés sur la méthodologie d'évaluation, sur les données utilisées pour procéder aux simulations des retombées économiques et sur leurs résultats sont présentés dans la section portant sur les renseignements supplémentaires.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE 2009-2010

Cette année, la valeur simulée des projets financés par la Société s'est élevée à 5,7 milliards de dollars, et les ventes générées par les entreprises de son portefeuille, à 45,4 milliards de dollars, ce qui procurera au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 4,1 milliards de dollars. De cette somme, Investissement Québec établit à 1,3 milliard de dollars la part attribuable à ses interventions, dont 166,3 millions de dollars pour les projets financés et 1,1 milliard de dollars pour les entreprises de son portefeuille. Il s'agit d'une hausse par rapport à l'exercice précédent en partie attribuable au nombre considérable de financements autorisés dans le cadre du programme Renfort.

Toutefois, les coûts nets pour le gouvernement du Québec ont diminué cette année, passant de 442,6 millions de dollars à 238,9 millions de dollars, en raison de la baisse de la provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec.

L'évaluation annuelle de la rentabilité économique d'Investissement Québec résulte en un ratio avantages-coûts de 5,24/1 par rapport à 2,15/1 en 2008-2009. La hausse du ratio s'explique principalement par la diminution des coûts nets que la Société représente pour le gouvernement du Québec. Ainsi, à la fin de cet exercice, pour chaque dollar de coût que la Société occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 5,24 $ en recettes fiscales et parafiscales.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DES INTERVENTIONS DE LA SOCIÉTÉ

	2009-2010	2008-2009
Recettes fiscales et parafiscales attribuables aux interventions de la Société :		
Reliées à la réalisation des projets financés (M$)	166,3	93,0
Reliées aux ventes des entreprises du portefeuille (M$) [1]	1 085,2	859,4
Total des recettes attribuables à la Société (M$)	1 251,5	952,4
Coûts nets pour le gouvernement (M$)	238,9	442,6
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	5,24/1	2,15/1

(1) L'évaluation a porté sur les dossiers d'entreprises dont la fin d'exercice se situe entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009 pour l'exercice 2009-2010, et entre le 1er juillet 2007 et le 30 juin 2008 pour l'exercice 2008-2009.

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA CRÉATION

Depuis 1998, et selon une moyenne annuelle, la valeur simulée des projets financés par la Société s'est élevée à 3,8 milliards de dollars, et les ventes générées par les entreprises de son portefeuille, à 31,7 milliards de dollars. La réalisation de ces projets et de ces activités correspond en moyenne annuellement à une charge de travail de 312 878 emplois (années-personnes) et à une valeur ajoutée de 22,1 milliards de dollars. De plus, elle procure en moyenne au gouvernement du Québec des recettes fiscales et parafiscales de 2,8 milliards de dollars annuellement. De cette somme, Investissement Québec établit à 757,9 millions de dollars la part attribuable à ses interventions.

Le coût net moyen par an pour le gouvernement du Québec est de 211,4 millions de dollars.

En somme, pour chaque dollar de coût que la Société occasionne chaque année au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit en moyenne 3,58$ en recettes fiscales et parafiscales.

RETOMBÉES ANNUELLES MOYENNES[1] ATTRIBUABLES AUX CLIENTS DU FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT QUÉBEC DEPUIS 1998

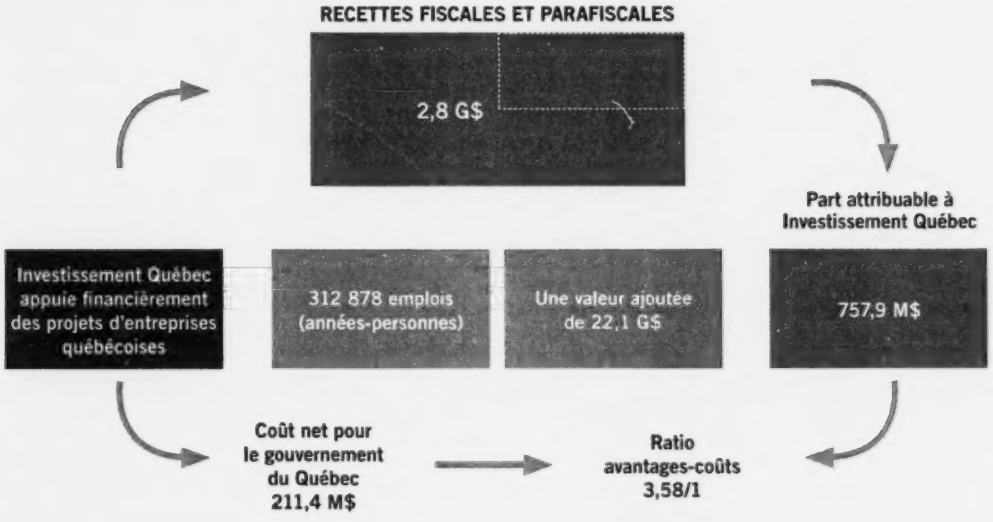

(1) Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2010), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

PROMOTION DE LA SOCIÉTÉ

La révision des activités de communication et de marketing entreprise au cours de l'exercice précédent s'est poursuivie cette année. Cette révision a été inspirée par l'évolution de l'offre de service d'Investissement Québec et par le désir de mettre davantage l'accent sur la promotion de la Société auprès de ses partenaires et de sa clientèle, ainsi que sur la spécificité de ses services et du rôle de ces derniers dans le développement économique du Québec.

La stratégie adoptée pour soutenir le nouveau positionnement a permis d'aller encore plus loin dans la formulation d'un message clair et précis. Tout en maintenant le positionnement Faciliter-Financer-Propulser, la Société a choisi de mettre à l'avant-plan sa garantie de prêt. Élaborées principalement autour de témoignages d'entreprises clientes, les publicités destinées aux médias écrits nationaux et à Internet ont ainsi spécifié l'offre de ce produit, qui est au cœur du rôle complémentaire de la Société dans le financement des projets d'entreprise. De plus, l'importance du programme Renfort dans la stratégie gouvernementale a amené la Société à jouer un plus grand rôle dans la préparation des projets d'annonce publique des mesures d'aide accordées aux entreprises.

Internet s'imposant comme l'un des plus importants outils de promotion, la Société a procédé à une refonte visuelle de son site afin de le rendre plus attrayant et de faciliter l'accès au contenu. Le site Internet pour les filiales internationales a également fait l'objet d'une refonte visuelle qui met davantage en évidence le contenu du bulletin *Invest-Québec express*.

La stratégie média comportait aussi un volet destiné à soutenir les tournées régionales amorcées l'année dernière. Les régions de la Mauricie, de Laval, de la Capitale-Nationale, du Saguenay, de l'Estrie et de la Beauce ont été visitées dans le cadre des journées Investissement Québec qui, grâce à des tribunes publiques, à des entrevues avec les médias locaux, à des visites d'entreprises et à des rencontres avec des clients et partenaires locaux, ont permis d'obtenir un maximum de visibilité dans un bref laps de temps.

Dans la foulée des pratiques habituelles d'affaires publiques et de partenariats, la Société a poursuivi sa collaboration avec de nombreuses associations sectorielles ou professionnelles, des institutions financières, des chambres de commerce et autres organisations. Une stratégie de partenariat a d'ailleurs été élaborée en cours d'année afin d'optimiser les relations publiques et d'assurer une cohérence dans les moyens de communication et les messages diffusés auprès des principaux partenaires en développement d'affaires.

Afin de mieux faire connaître ses activités et ses résultats, de même que son nouveau positionnement, la Société a adopté une stratégie prévoyant des entrevues données aux médias par son président et chef de la direction tout au cours de l'année, ainsi que la préparation de dossiers de presse et de réponses aux demandes d'information courantes en provenance des médias écrits et électroniques.

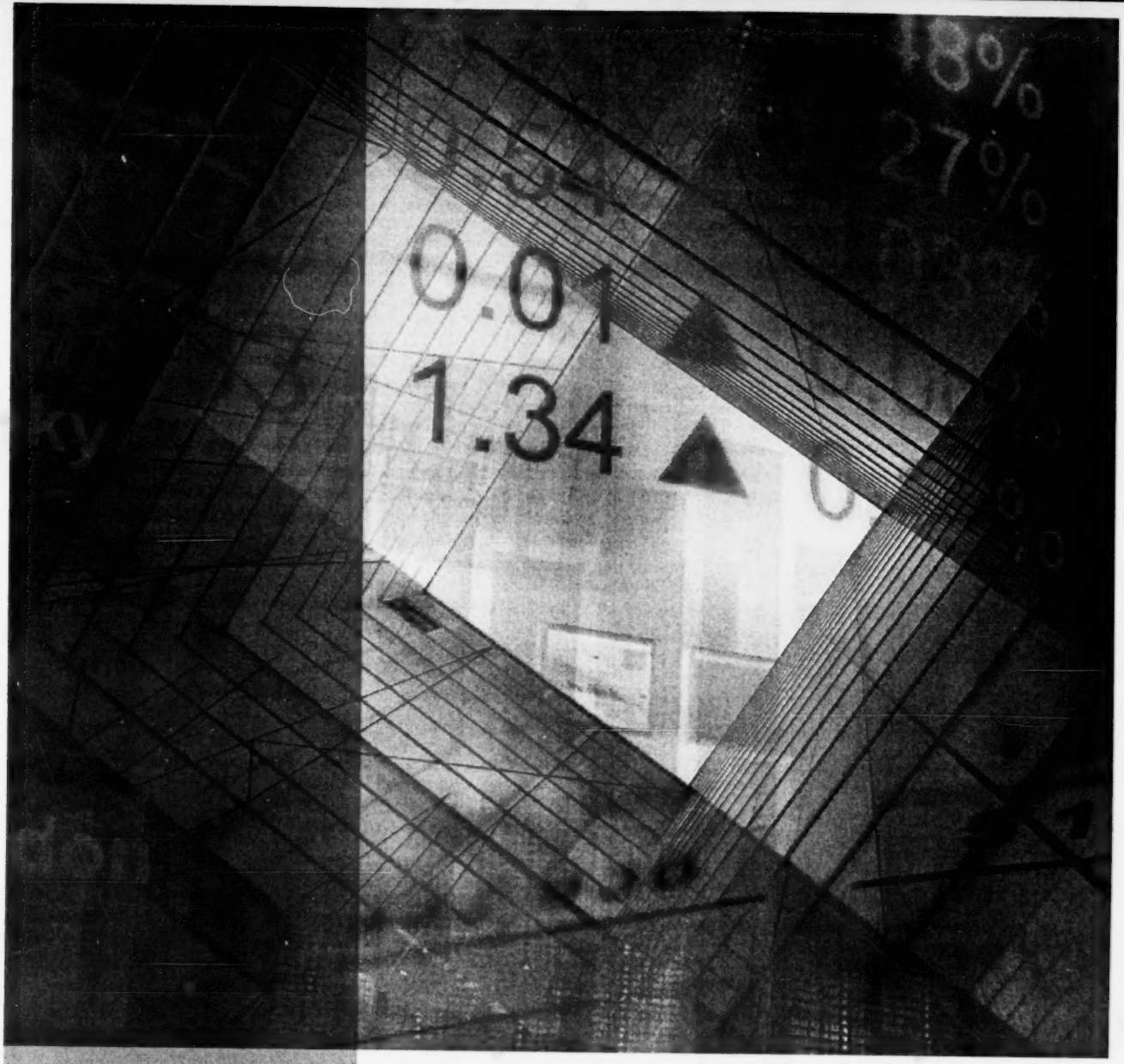

Gestion

GOUVERNANCE

La Loi sur la gouvernance entrée en vigueur le 14 décembre 2006 prescrit de nouvelles règles de gouvernance à plusieurs sociétés d'État, dont Investissement Québec.

Elle prévoit notamment de nouvelles règles sur la divulgation et la publication de renseignements. Le présent rapport annuel intègre ces règles en divulguant un sommaire des rapports d'activités présentés par les comités relevant du conseil d'administration ainsi que des renseignements sur la rémunération des membres de ce dernier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, le conseil d'administration d'Investissement Québec réunit des représentants du milieu des affaires, des coopératives, des syndicats et du gouvernement. Il établit les orientations stratégiques de la Société, s'assure de leur mise en application et s'enquiert de toute question qu'il juge importante. Selon les paliers d'autorisation établis par règlement interne, il autorise ou recommande des interventions financières en fonction des programmes administrés par la Société. Il est aussi responsable des décisions de la Société auprès du gouvernement.

Le Conseil se sert d'outils conçus en collaboration avec la direction, dont le plan stratégique triennal, le plan d'action annuel, les résultats prévisionnels, les tableaux de bord périodiques et les états financiers présentant l'évolution des résultats par rapport aux objectifs fixés, ainsi que le rapport annuel.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration d'Investissement Québec compte douze membres, dont le président et chef de la direction de la Société. Il comprend autant de femmes que d'hommes, et plus des deux tiers des membres sont indépendants, ce qui est conforme aux dispositions de la Loi sur la gouvernance. Parmi les six femmes, trois appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et trois au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Au cours de l'exercice, le Conseil a tenu neuf séances ordinaires et six séances extraordinaires.

Au 31 mars 2010, le Conseil était composé des personnes suivantes :

ROBERT CLOUTIER
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2012
Statut : administrateur indépendant

M. Cloutier est diplômé de l'Université de Sherbrooke (1973). Nommé vice-président au marketing de Métro-Richelieu en 1982, il est devenu président et chef de la direction de Gestion Montemurro et Achille de la Chevrotière ltée en 1986. Engagé dans son milieu professionnel et dans la communauté, il a notamment été président du conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec en 2005 et en 2006. Il est depuis consultant et administrateur de sociétés et a obtenu, en 2009, la certification d'administrateur de sociétés décernée par l'Institut des administrateurs de sociétés.

Il est également membre du conseil d'administration du Théâtre du Nouveau Monde, du groupe Tomapure et de Timbec, membre du conseil d'administration et président du comité de régie interne et ressources humaines de Novexco et membre du conseil d'administration et président du comité de vérification du Centre d'Interaction Proximédia.

JACQUES DAOUST
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION
Date de nomination au Conseil : 20 juin 2006
Date de fin du mandat : 26 juin 2011

M. Daoust est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1983) et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (1972). Il a occupé des postes de haut niveau dans des institutions financières au cours de sa carrière, notamment à la Banque Nationale du Canada et à la Banque Laurentienne. Il est président et chef de la direction d'Investissement Québec depuis juin 2006.

LÉOPOLD BEAULIEU
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de renouvellement du mandat au Conseil : 4 mars 2009
Date de fin du mandat : 4 mars 2012
Statut : administrateur indépendant

Directeur de la Caisse d'économie des travailleurs réunis de 1971 à 1976, M. Beaulieu a par la suite été trésorier de la CSN pendant vingt ans. Il est président-directeur général de Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) pour la coopération et l'emploi depuis sa création, en 1996. Il préside aussi les activités de la section canadienne du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada) et est également membre du Præsidium du CIRIEC-International.

M. Beaulieu est membre du conseil d'administration de la Société de développement Angus, de la Corporation de développement Angus, de la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité, de la Coopérative de développement régional de Montréal-Laval et du Conseil des représentants des caisses de groupe (CORE) au sein de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec. Il est vice-président du conseil d'administration de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, de Bâtirente, de MCE Conseils et de Développement solidaire international (pour la finance solidaire et socialement responsable). Il est également président du conseil d'administration de la Fondation Saint-Roch de Québec et membre du conseil d'administration d'Écotech Québec et co-président de l'Association internationale du logiciel libre (AI2L).

MATHILDE CARRIÈRE
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M[e] Carrière est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Montréal et a été admise au Barreau du Québec en 1987. Elle est également diplômée de l'Université Concordia, où elle a obtenu un baccalauréat en commerce (1983). Elle est associée du cabinet Fraser Milner Casgrain et compte plus de vingt ans d'expérience en droit des affaires, particulièrement en vente, en acquisition et en financement d'entreprises. Elle dirige le groupe national de placements privés et capital de risque du cabinet Fraser Milner Casgrain.

RITA LC DE SANTIS
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M[e] de Santis est avocate-associée depuis 1981 chez Davies Ward Phillips & Vineberg.

Elle est également membre du conseil d'administration de l'Université Concordia et membre du conseil d'administration du Centre hospitalier de St. Mary.

LOUISE HOULE
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M[e] Houle est avocate-associée chez Heenan Blaikie depuis 1984.

Elle est également vice-présidente du comité d'investissement de Desjardins Capital de risque, secrétaire de la Fondation Pierre-Elliot-Trudeau et membre du conseil d'administration de la Fondation Louise et Alan Edwards, de la Selwyn House School et de l'organisme The Study Foundation.

MONETTE MALEWSKI
MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administratrice indépendante

M[me] Malewski est présidente depuis 1998 du Groupe M. Bacal inc., où elle a auparavant occupé le poste de vice-présidente pendant quatre ans.

Elle est également présidente du conseil d'administration de l'Université hébraïque, chapitre de Montréal, et membre du conseil d'administration de la Fondation Universitas et présidente du MR[3] Montréal Relève.

PATRICIA OCCHIUTO, CA
MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Date de nomination au Conseil : 4 mars 2009
Date de fin du mandat : 4 mars 2012
Statut : administratrice indépendante

M[me] Occhiuto, comptable agréée, est titulaire d'un certificat de deuxième cycle en comptabilité de l'Université Concordia (1997) et d'un baccalauréat en administration de l'Université McGill (1996). Elle est vice-présidente et actionnaire d'Importations Mini Italia et de La Baie des Fromages. Elle a auparavant occupé le poste de directrice, Fusions et acquisitions chez PricewaterhouseCoopers et de chef d'équipe, Vérification et fiscalité chez Ernst & Young.

Elle est membre du conseil d'administration d'Importations Mini Italia et de La Baie des Fromages.

JACQUES ROCHEFORT
MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
Date de nomination au Conseil : 12 mai 2009
Date de fin du mandat : 12 mai 2012
Statut : administrateur indépendant

M. Rochefort est président et directeur général de Chenelière Éducation depuis 2003 et membre du comité de direction de Médias Transcontinental depuis 2009. Il a auparavant été président et directeur général des Éditions CEC de 1995 à 2003 et ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur en 1984-1985.

Il est membre du conseil d'administration de l'Association nationale des éditeurs de livres et membre du conseil d'administration et du comité exécutif de SSQ Assurances générales.

MICHAEL ROSS, CA
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
Date de nomination au Conseil : 17 octobre 2007
Date de fin du mandat : 17 octobre 2011
Statut : administrateur indépendant

M. Ross, comptable agréé, est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité de l'Université Concordia (1983). Vérificateur externe jusqu'en 1986, il a par la suite occupé le poste de vice-président aux finances pour diverses entreprises. En 1998, il a été nommé chef de la direction financière du Groupe Bell Nordiq inc. Il occupait le poste de chef de la direction financière d'Industries Sanimax inc. avant d'être nommé chef de la direction financière de Dollarama inc.

Il est membre du conseil d'administration de Dystrophie musculaire Canada, de Dr. Clown et de Pixcom.

RENÉ ROY
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE
Date de renouvellement du mandat au Conseil : 4 mars 2009
Date de fin du mandat : 4 mars 2012
Statut : administrateur indépendant

M. Roy est titulaire d'un diplôme de technicien en électricité depuis 1968. Il est membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec. Nommé vice-président à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec en 1987, M. Roy occupe le poste de secrétaire général de la Fédération depuis 1998.

Il est membre et secrétaire du conseil d'administration du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal.

CHRISTYNE TREMBLAY
Date de nomination au Conseil : 5 janvier 2010
Date de fin du mandat : 16 octobre 2010

M^me^ Tremblay, titulaire d'un diplôme de deuxième cycle en administration internationale à l'École nationale d'administration publique, est sous-ministre au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation depuis 2009 et a été sous-ministre adjointe au même ministère pendant deux ans. Elle a également occupé divers postes de direction dans d'autres ministères depuis 1999.

Elle est vice-présidente du conseil d'administration d'Immobilière SHQ, membre du conseil d'administration d'Innovatech Québec Chaudière-Appalaches et observatrice du Fonds d'action québécois pour le développement durable.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a reçu le projet d'entente entre le conseil d'administration d'Investissement Québec et le vérificateur général du Québec concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société, incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires, le tout en conformité avec l'article 15.15 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. L'entente a été signée par le président du conseil d'administration de la Société et le vérificateur général du Québec le 20 avril 2009.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, les membres du conseil d'administration ont adopté la politique de divulgation financière en matière de gouvernance financière et ont autorisé des modifications à la politique de gestion des frais d'administration au cours de l'été 2009.

En mai 2009, le Conseil a adopté les états financiers consolidés d'Investissement Québec au 31 mars 2009, sur la recommandation du Comité de vérification. Lorsqu'il a reçu les états financiers, il a revu les commentaires du vérificateur général et du vérificateur externe et a demandé au Comité de vérification de continuer ses travaux en matière de gouvernance financière, de vérification interne et de gestion des risques, plus particulièrement en ce qui touche la politique de gestion du risque des taux d'intérêt, lesquels travaux avaient débuté lors de l'exercice 2008-2009.

En novembre 2009, le conseil d'administration a entrepris ses travaux sur la planification stratégique 2010-2013 d'Investissement Québec. À cet égard, une rencontre a eu lieu entre les membres du conseil d'administration et les membres de la direction d'Investissement Québec.

En février 2010, les membres du conseil d'administration ont adopté des modifications au Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales en ce qui a trait à la déclaration annuelle des employés et à la mise en place d'une ligne éthique accessible à l'ensemble des employés d'Investissement Québec.

Au cours de l'exercice, huit présentations sur les programmes, les stratégies et les moyens d'intervention de la Société ont été faites à l'intention des membres du conseil d'administration.

Enfin, conformément à la Loi sur la gouvernance, le président a procédé à l'évaluation des membres du conseil d'administration et rendra compte de cette évaluation lors de la séance du 13 avril 2010.

La composition du Conseil a été modifiée en cours d'année. Le 12 mai 2009, le gouvernement du Québec a nommé un nouveau membre, Jacques Rochefort. Le 18 décembre 2009, Gilles Demers a démissionné de son poste d'administrateur. Le 31 décembre 2009, Mélanie Kau a remis sa démission à titre d'administratrice et de membre du Comité de vérification. Le 5 janvier 2010, Christyne Tremblay a été nommée membre du Conseil en remplacement de Gilles Demers, et le 25 mars 2010, Louis J. Duhamel remettait sa démission à titre d'administrateur et de membre du Comité des ressources humaines. Enfin, le 31 mars 2010, Lorna J. Telfer a remis sa démission à titre d'administratrice et de membre du Comité de gouvernance et d'éthique.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil chapeaute trois comités, soit le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification et le Comité des ressources humaines. Ces comités sont constitués uniquement de membres indépendants.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le Comité de gouvernance et d'éthique est composé de Me Mathilde Carrière, de Me Louise Houle, de René Roy et de Robert Cloutier, qui en est le président. Il a notamment pour fonction d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'aux employés de celle-ci et de ses filiales. Ce comité détermine également les profils de compétences et d'expérience des membres du Conseil, à l'exception du président et chef de la direction, ainsi que les critères d'évaluation des membres du Conseil et de son fonctionnement.

En 2009-2010, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni six fois. Il a recommandé au conseil d'administration la politique de divulgation financière en matière de gouvernance financière, la signature de l'entente entre le conseil d'administration d'Investissement Québec et le vérificateur général relativement à l'efficacité et à la performance de la Société, et des modifications à la politique de gestion des frais d'administration. Ce comité a aussi recommandé les modifications au Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales en ce qui touche la déclaration annuelle et la mise en place d'une ligne éthique.

En décembre 2009, le comité a reçu le rapport du vérificateur général relativement à IQ FIER inc. et a formulé ses recommandations au conseil d'administration d'Investissement Québec.

Finalement, le plan d'action 2010-2011 du Comité de gouvernance et d'éthique a été adopté en mars 2010. Le comité a participé aux travaux de préparation du plan stratégique 2010-2013. À cet égard, le comité a adopté au préalable un plan de préparation en tenant compte des préoccupations des membres du conseil d'administration.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification est constitué de Monette Malewski, de Patricia Occhiuto, CA, et de Michael Ross, CA, qui en est le président. Il doit notamment remplir les fonctions suivantes : veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils sont adéquats et efficaces ; veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques ; réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant ; examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe nommé par le gouvernement et recommander au Conseil l'approbation des états financiers de la Société.

Le Comité de vérification s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice. En mai 2009, il a notamment recommandé au Conseil l'adoption des états financiers consolidés d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. De plus, il a assuré, au cours de l'exercice, le suivi des recommandations formulées par le vérificateur général et le vérificateur externe dans le cadre de leur vérification financière.

Il a également effectué le suivi nécessaire en ce qui touche la politique de placements, la politique de gestion du risque de taux d'intérêt (il a recommandé au Conseil l'adoption de modifications à cette politique), les travaux en matière de gouvernance financière et l'implantation des nouvelles normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards*).

Enfin, le comité a approuvé le plan annuel de vérification interne et a convenu de poursuivre les travaux nécessaires afin qu'Investissement Québec puisse obtenir le niveau d'application A+ de la GRI pour son rapport de développement durable.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité des ressources humaines est formé de Me Rita Lc de Santis, de Jacques Rochefort et de Léopold Beaulieu, qui en est le président. Il remplit notamment les fonctions suivantes : s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines ; élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président et chef de la direction ; élaborer et proposer les critères d'évaluation du président et chef de la direction et faire des recommandations au Conseil sur la rémunération de celui-ci ; contribuer à la sélection des dirigeants et établir un programme de planification de leur relève.

Le comité a tenu sept réunions au cours de l'exercice. Le plan d'action 2009-2010 du Comité des ressources humaines a été adopté et suivi tout au long de l'exercice. Le comité a recommandé au Conseil d'approuver les objectifs annuels que le président et chef de la direction devait atteindre en 2009-2010. Il a également déterminé la rémunération incitative de ce dernier ainsi que son profil de compétences relationnelles et les critères de son évaluation. Le comité a de plus examiné l'élaboration d'une nouvelle politique relativement à un mécanisme de déclenchement de la rémunération incitative en relation avec l'atteinte des résultats pour la période 2009-2010 et a poursuivi ses travaux dans le but d'atteindre ses objectifs au regard de l'indicateur de performance consolidé (IPC).

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 490 $;
- une rémunération annuelle de 3 121 $ pour le président d'un comité du Conseil ;
- un jeton de présence de 531 $ par réunion du Conseil ou d'un comité ;
- un jeton de présence de 265 $ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 16 646 $ ainsi qu'un montant forfaitaire de 780 $ chaque fois qu'il assiste à une séance du Conseil ou à une séance des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 390 $ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par séance d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE[1] DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2009-2010

	Conseil d'administration					
	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Comité de gouvernance et d'éthique [2]	Comité de vérification [3]	Comité des ressources humaines [4]	Rémunération totale ($)
Administrateurs						
Léopold Beaulieu [5]	9	6			7	–
Mathilde Carrière	9	5	6			18 306
Robert Cloutier	9	6	6	8	7	45 127
Jacques Daoust	8	6				–
Rita Lc de Santis	8	6			7	18 571
Louise Houle	9	6	6			18 836
Monette Malewski	8	4		7		18 040
Patricia Occhiuto	7	6		7		18 306
Jacques Rochefort	8/8	4/5			4/4	14 061
Michael Ross	9	6		8		22 753
René Roy	5	5	5			16 449
Christyne Tremblay	2/2	1/1				–
Nombre de séances	**9**	**6**	**6**	**8**	**7**	**s.o.**
Administrateurs sortants						
Gilles Demers [6]	4/7	4/4				–
Louis J. Duhamel [7]	7/9	5/5			7/7	17 775
Mélanie Kau [8]	3/7	3/4		4/5		11 408
Lorna J. Telfer [9]	7/7	5/5	5/5		3/3	17 864

(1) En raison de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, des membres du conseil d'administration n'ont pu assister à certaines seances extraordinaires même s'ils etaient disponibles.

(2) Y compris cinq séances ordinaires et une seance extraordinaire.

(3) Y compris cinq séances ordinaires et trois séances extraordinaires.

(4) Y compris deux séances ordinaires et cinq seances extraordinaires.

(5) M. Beaulieu a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.

(6) A quitté le Conseil le 18 décembre 2009.

(7) A quitté le Conseil le 25 mars 2010.

(8) A quitté le Conseil le 31 décembre 2009.

(9) A quitté le Conseil le 31 mars 2010.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec, à l'exception du président du Conseil, comprend :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 8 490 $;
- une rémunération annuelle de 3 121 $ pour le président d'un comité du Conseil ;
- un jeton de présence de 531 $ par réunion du Conseil ou d'un comité ;
- un jeton de présence de 265 $ par réunion extraordinaire du Conseil ou d'un comité, lorsqu'elle est de courte durée et qu'elle est tenue par conférence téléphonique.

Seuls les membres indépendants sont rémunérés.

Le président du Conseil reçoit, pour sa part, une rémunération annuelle de 16 646 $ ainsi qu'un montant forfaitaire de 780 $ chaque fois qu'il assiste à une séance du Conseil ou à une séance des comités relevant de celui-ci. Ce montant est de 390 $ par réunion extraordinaire de courte durée du Conseil ou par séance d'un comité tenue par conférence téléphonique. Le président du Conseil peut assister à toutes les réunions des comités du Conseil.

RELEVÉ DE PRÉSENCE[1] DES ADMINISTRATEURS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2009-2010

	Conseil d'administration					
	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Comité de gouvernance et d'éthique [2]	Comité de vérification [3]	Comité des ressources humaines [4]	Rémunération totale ($)
Administrateurs						
Léopold Beaulieu [5]	9	6			7	–
Mathilde Carrière	9	5	6			18 306
Robert Cloutier	9	6	6	8	7	45 127
Jacques Daoust	8	6				–
Rita Lc de Santis	8	6			7	18 571
Louise Houle	9	6	6			18 836
Monette Malewski	8	4		7		18 040
Patricia Occhiuto	7	6		7		18 306
Jacques Rochefort	8/8	4/5			4/4	14 061
Michael Ross	9	6		8		22 753
René Roy	5	5	5			16 449
Christyne Tremblay	2/2	1/1				–
Nombre de séances	**9**	**6**	**6**	**8**	**7**	**s.o.**
Administrateurs sortants						
Gilles Demers [5]	4/7	4/4				–
Louis J. Duhamel [7]	7/9	5/5			7/7	17 775
Mélanie Kau [8]	3/7	3/4		4/5		11 408
Lorna J. Telfer [9]	7/7	5/5	5/5		3/3	17 864

(1) En raison de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts, des membres du conseil d'administration n'ont pu assister à certaines séances extraordinaires même s'ils étaient disponibles.

(2) Y compris cinq séances ordinaires et une séance extraordinaire.

(3) Y compris cinq séances ordinaires et trois séances extraordinaires.

(4) Y compris deux séances ordinaires et cinq séances extraordinaires.

(5) M. Beaulieu a renoncé à la rémunération à laquelle il avait droit.

(6) A quitté le Conseil le 18 décembre 2009.

(7) A quitté le Conseil le 25 mars 2010.

(8) A quitté le Conseil le 31 décembre 2009.

(9) A quitté le Conseil le 31 mars 2010.

La rémunération des membres des conseils d'administration des filiales IQ Immigrants Investisseurs inc. et IQ FIER inc., à l'exception des employés du secteur public et d'Investissement Québec, comprend :

- un jeton de présence de 500$ par réunion du conseil d'administration ;
- un jeton de présence de 250$ par réunion extraordinaire du conseil d'administration.

Seuls les membres indépendants du conseil d'administration ont droit à cette rémunération.

La politique de rémunération des administrateurs d'IQ Immigrants Investisseurs inc. est entrée en vigueur le 29 mai 2007, et celle d'IQ FIER inc., le 15 mars 2007.

RELEVÉ DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET RÉMUNÉRATION TOTALE, 2009-2010

	Séances ordinaires	Séances extraordinaires	Rémunération totale ($)
IQ Immigrants Investisseurs inc.			
Jacques Daoust	2	–	–
Florent Gagné	2	–	1 000
Jean Larivée	1	–	500
Gilles Montplaisir	2	–	–
Pierre-André Paré	2	–	1 000
Nombre de séances	2	–	s.o.
IQ FIER inc.			
Céline Blanchet [1]	1/1	–	500
Luc Chabot	7	2	4 000
Pierre Malo [2]	1/1	–	500
Jocelyne Marquis	7	4	4 500
Sylvie Pinsonnault [3]	1/1	–	–
Nombre de séances	7	4	s.o.
Administrateurs sortants			
Jacques Daoust [4]	6/6	4	–
Jean-Sébastien Lamoureux [5]	6/6	4	–

(1) A été nommée le 16 mars 2010.
(2) A été nommé le 16 mars 2010.
(3) A été nommée le 16 mars 2010.
(4) A quitté le conseil d'administration d'IQ FIER inc. le 12 février 2010.
(5) A quitté le conseil d'administration d'IQ FIER inc. le 26 février 2010.

RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC, 2009-2010

	Salaire ($)	Rémunération variable [1] ($)	Autres formes de rémunération [2] ($)
Investissement Québec			
Jacques Daoust	274 222	0 [3]	7 021
André Côté	228 425	61 851	17 670
Pierre B. Lafrenière	205 000	43 721	18 717
Michel Guitard	192 599	38 127	17 433
Yves Lafrance	190 000	42 007	10 179

(1) La rémunération variable versée pour l'exercice 2009-2010 est inférieure à ce qui a été autorisé, car il a été décidé que cette rémunération ne pouvait dépasser celle de l'exercice précédent.

(2) Allocation, frais d'utilisation d'une automobile, frais de stationnement et assurances collectives.

(3) M. Daoust a renoncé à la rémunération variable à laquelle il avait droit.

Comme les dirigeants des filiales d'Investissement Québec sont des employés de la Société, aucune rémunération supplémentaire ne leur est versée pour exercer leurs fonctions.

HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires du vérificateur externe prévus dans le plan de vérification pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élèvent à 312 000$.

PRINCIPAUX COMITÉS INTERNES

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a le mandat de recommander au Conseil l'adoption du plan stratégique et du plan d'action, de suivre le plan d'action, de décider des actions prévues dans ces plans, d'approuver les politiques et les directives de la Société ou de les recommander au Conseil, d'évaluer les résultats et de suivre la performance de la Société.

Au 31 mars 2010, le comité compte trois femmes et huit hommes. Parmi les trois femmes, deux appartiennent au groupe d'âge de 31 à 50 ans et une au groupe de 51 ans ou plus. Tous les hommes font partie du groupe d'âge de 51 ans ou plus. Aucun membre ne fait partie d'un groupe minoritaire. Le comité est constitué ainsi : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Robert Teasdale, vice-président principal aux opérations commerciales, Louise Morin, vice-présidente principale aux affaires internationales, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, Claude Carbonneau, vice-président aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale, Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque, Michel Guitard, vice-président aux communications et au marketing, et Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales d'Investissement Québec. Le comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice.

COMITÉ DE CRÉDIT

Le Comité de crédit a notamment pour mandat de recommander, d'autoriser ou de modifier les dossiers de financement, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement interne d'Investissement Québec.

Au 31 mars 2010, le comité est composé de six membres : Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec, André Côté, premier vice-président à l'administration générale, Robert Teasdale, vice-président principal aux opérations commerciales, Yves Lafrance, vice-président aux mandats gouvernementaux, et Sylvie Chagnon, vice-présidente à la gestion du crédit et du risque. Il est présidé par Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, qui agit également comme secrétaire du comité. Me Johanne Proulx, directrice associée aux affaires juridiques à Investissement Québec, agit comme secrétaire adjointe. Le comité a tenu 63 séances en 2009-2010, soit 47 séances ordinaires et 16 séances extraordinaires. Au cours de cette période, le comité a autorisé 247 interventions financières s'élevant à près de 336 millions de dollars et en a recommandé 35 d'une valeur de 785 millions de dollars.

COMITÉ SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, Investissement Québec a formé, en novembre 2008, un comité dont le mandat consiste à soutenir le président et chef de la direction d'Investissement Québec dans la mise en œuvre des responsabilités et obligations attribuées par ce règlement. Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, en est le président et Me Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques, en est le secrétaire. Font également partie du comité Lynn Ladouceur, directrice des systèmes d'information, Rodrigue Brillant, vice-président aux ressources humaines, Maxime Fillion, directeur des communications et du marketing, et Renaud Gilbert, directeur des finances et de la trésorerie et chef de la direction financière. Ce comité a tenu quatre rencontres en 2009-2010.

Depuis sa création, le Comité sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'est assuré du respect des obligations prévues au règlement, notamment la diffusion, à compter du 29 novembre 2009, sur le site Internet d'Investissement Québec, de tous les documents et renseignements indiqués à l'article 4 du règlement.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FILIALES D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers.

Au 31 mars 2010, le conseil d'administration d'IQ Immigrants Investisseurs inc., qui voit à l'efficacité des affaires de cette filiale, est présidé par Jacques Daoust, président et chef de la direction d'Investissement Québec. Il comprend également Florent Gagné, Jean Larivée, Pierre-André Paré, FCA, et Me Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques d'Investissement Québec et secrétaire du conseil. Le conseil d'administration a tenu deux séances au cours de l'exercice.

La vice-présidence aux filiales d'Investissement Québec est responsable de la gestion d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

IQ FIER INC.

IQ FIER inc., filiale d'Investissement Québec, a pour mandat d'accréditer les Fonds-Soutien et les FIER-Régions en déterminant les règles de gestion et de gouvernance en vertu desquelles elle investira dans les fonds. La filiale doit également coordonner l'acheminement des sommes nécessaires vers les volets appropriés et assurer la reddition de comptes de chacun des fonds. À titre de commanditaire, elle participe de plus à FIER Partenaires, s.e.c., dont elle détient 50 % des parts.

Au 31 mars 2010, le conseil d'administration d'IQ FIER inc., présidé par Luc Chabot, expert-conseil en capital de risque, est composé de Sylvie Pinsonnault, vice-présidente aux filiales d'Investissement Québec, de Céline Blanchet, de Jocelyne Marquis et de Pierre Malo. Me Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, agit comme secrétaire, et Me Gilles Montplaisir, directeur associé aux affaires juridiques d'Investissement Québec, comme secrétaire adjoint. Le conseil d'administration a tenu sept séances ordinaires et quatre séances extraordinaires au cours de l'exercice.

La vice-présidence aux filiales d'Investissement Québec est responsable de la gestion d'IQ FIER inc.

ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ

31 mars 2010

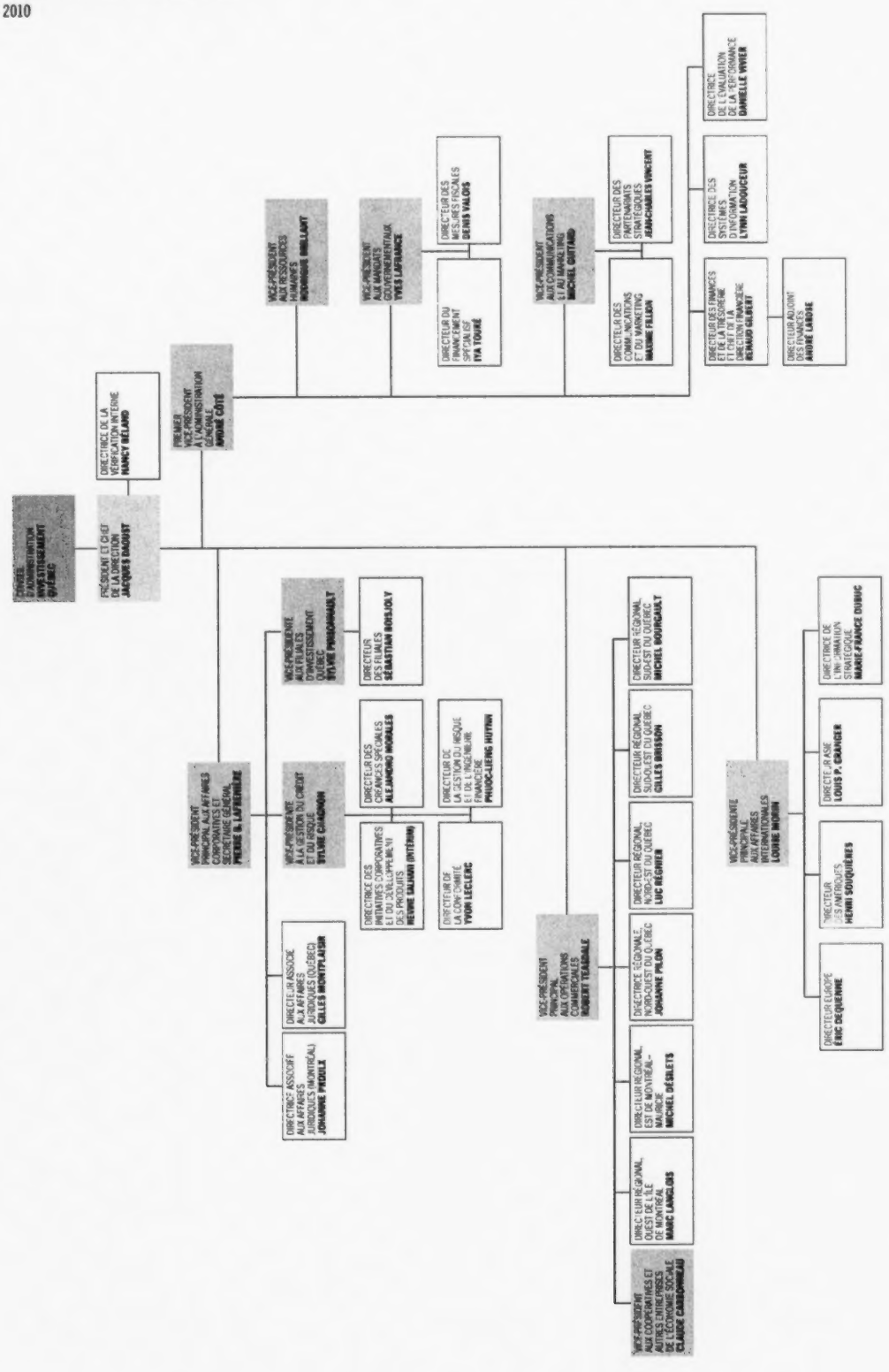

INSTRUMENTS DE GESTION

PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL

Le plan stratégique 2007-2010 de la Société a été approuvé par le gouvernement en 2007. Ce plan définit les stratégies, les moyens d'action ainsi que les objectifs économiques et financiers.

PLAN D'ACTION

Pour guider la réalisation de son plan stratégique triennal, la Société établit annuellement un plan d'action précisant ses objectifs et les diverses activités qu'elle compte réaliser pour les atteindre. Le plan d'action est transmis à tous les membres du personnel au début de l'exercice.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour dicter ses actions en matière de développement durable, la Société dispose d'un plan d'action quinquennal de développement durable valide jusqu'en 2013. Ce plan répond aux exigences de la Loi sur le développement durable, à laquelle la Société est assujettie. Il définit les sept objectifs organisationnels que la Société compte atteindre et les gestes qu'elle entend accomplir au cours des prochaines années. Le plan d'action est mis à la disposition de tous les membres du personnel sur le site intranet. On peut également le consulter sur le site Internet de la Société.

SUIVI DES ACTIVITÉS

Afin de suivre l'évolution de ses activités, de ses résultats et de ses engagements financiers et de soutenir ses décisions, la Société dispose de plusieurs outils.

Un tableau de bord mensuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société. Il contient des données détaillées sur l'ensemble des programmes administrés et des activités menées par la Société, y compris sur la satisfaction de la clientèle, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, la gestion du crédit et les résultats financiers sommaires.

Un rapport financier mensuel comprenant l'état des résultats ainsi que des indicateurs de performance financière est préparé à l'intention du Comité de direction.

Un tableau de bord trimestriel résumant les résultats des principaux indicateurs du plan d'action annuel de la Société est présenté au Comité de direction et au Conseil, avec une analyse des résultats. Un suivi de l'avancement des diverses activités prévues dans le plan d'action et dans le plan d'action de développement durable est également préparé trimestriellement pour le Comité de direction. L'information est communiquée à l'ensemble du personnel sur le site intranet de la Société.

Un rapport financier trimestriel est produit à l'intention du Comité de direction, du Comité de vérification et du conseil d'administration.

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Conformément à la Loi sur la gouvernance, le conseil d'administration de la Société doit adopter, de concert avec le vérificateur général du Québec, des mesures d'évaluation de son efficacité et de sa performance. Une entente à cet égard a été conclue entre le conseil d'administration et le vérificateur général en avril 2009.

Pour mener à bien cet exercice, le conseil d'administration a adopté, le 17 mars 2009, un indicateur de performance consolidé (IPC), qui a été intégré au plan d'action 2009-2010 de la Société. L'IPC permettra d'évaluer dans quelle mesure la Société a réalisé sa mission et atteint ses objectifs.

La Société a également entrepris des travaux pour faire l'étalonnage de sa performance par rapport à des organisations ayant des activités similaires. Comme les mandats de la Société sont variés, il a été convenu avec le vérificateur général de retenir deux champs d'activités dans un premier temps : le financement et la prospection internationale. Un exercice de balisage pour ces champs d'activités a été réalisé à l'aide des indicateurs appropriés.

La Société informe régulièrement le vérificateur général sur l'état d'avancement des travaux d'étalonnage. Les résultats de ces travaux seront présentés au conseil d'administration de la Société et au vérificateur général au début du prochain exercice financier.

GESTION DES RISQUES

La Société possède plusieurs outils pour gérer les risques auxquels elle est exposée en raison de la nature de ses activités. La pyramide ci-dessous présente les grandes catégories de risques de la Société.

PORTRAIT DES RISQUES

La conjoncture économique, la concurrence et la réglementation constituent des sources de risques inhérentes aux activités de la Société sur lesquelles cette dernière exerce peu de contrôle et d'influence.

Toutefois, la Société dispose de plusieurs instruments pour gérer les risques sur lesquels elle exerce un contrôle, à savoir les risques stratégique, de réputation, opérationnel et environnemental, de crédit, de concentration de crédit, de marché et de liquidité. La Société rend compte chaque année de la gestion de ces risques au Comité de vérification, conformément à son plan d'action.

Dans une perspective d'amélioration continue, Investissement Québec révisera ses pratiques de gestion des risques. À cet effet, comme le prévoit le plan d'action 2010-2011, la Société examinera l'intégration de la gestion des risques au plan stratégique 2010-2013 et reverra les grandes catégories de risques, notamment les risques liés aux enjeux de développement durable, en prenant en compte les lignes directrices de la GRI.

Par ailleurs, conformément à son engagement d'adopter des pratiques de gestion à l'avant-garde, la Société s'assurera de prendre en compte les attentes de ses parties prenantes dans ses pratiques de gestion des risques.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de pertes ou de coûts liés au plan stratégique de la Société, qui comprend l'énoncé de sa mission, sa vision, ses enjeux, ses valeurs, ses ressources humaines et ses compétences.

Investissement Québec gère ce risque en menant un processus de planification stratégique structuré qui fait appel à toutes les directions de la Société. Les orientations stratégiques sont proposées par le Comité de direction, approuvées par le conseil d'administration et communiquées à tous les employés.

Le Conseil et le Comité de direction veillent à la bonne marche d'Investissement Québec, dans le meilleur intérêt de ses clients, de ses partenaires, de son personnel et du gouvernement. Les principes de saine gestion et de régie d'entreprise sont étayés par les instruments de gestion de la Société, par l'analyse systématique des retombées économiques des interventions de la Société et par des sondages sur la satisfaction de la clientèle et des partenaires.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque que l'image et la crédibilité de la Société soient ternies, ainsi qu'au risque que la Société n'accomplisse pas sa mission ou ne respecte pas ses orientations.

La Société dispose de plusieurs moyens pour gérer ce risque, dont un plan de communication, une stratégie de relations avec les médias et d'affaires publiques ainsi que les outils avec lesquels elle gère déjà son risque stratégique et son risque opérationnel et environnemental.

La Société veille à maintenir d'excellentes relations avec ses clients et ses partenaires. Au cours de l'exercice, la Société, en plus de lancer un projet de suivi auprès des partenaires, a entrepris la mise à jour de certaines directives se rapportant à ses relations avec ses partenaires stratégiques. Elle dispose aussi d'une déclaration d'engagement envers la clientèle, d'une politique de traitement des plaintes et d'un code d'éthique à l'intention de ses employés.

RISQUE OPÉRATIONNEL ET ENVIRONNEMENTAL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de pertes en raison d'erreurs humaines, d'insuffisances ou de défaillances des systèmes et des processus. Pour gérer ce risque, la Société utilise plusieurs moyens, dont l'établissement et le suivi de procédures liées aux processus d'information, d'intervention financière et de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, ces mesures touchent :

- les paliers d'autorisation de crédits ;
- la délégation de pouvoir et la séparation des tâches ;
- la production rapide d'une information de gestion fiable, tels les tableaux de bord ;
- la sécurité physique et logique des systèmes et des données informatiques ;
- la mise en place d'un réseau informatique redondant et fiable avec des outils de gestion et d'alerte ;
- la tenue d'une vérification externe de la sécurité de l'information tous les trois ans ;
- le processus de planification de la reprise des activités ;
- la compétence et la formation du personnel ;
- les couvertures d'assurances et la protection appropriée des biens matériels et des locaux.

Le conseil d'administration a adopté, en juillet 2009, la politique de divulgation financière d'Investissement Québec et de ses filiales. Cette politique permet non seulement de se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et aux meilleures pratiques sur le marché, mais également de s'assurer que l'information financière est factuelle, exacte et diffusée au moment opportun, conformément aux exigences réglementaires.

Par ailleurs, le conseil d'administration a adopté, au cours de l'exercice, des modifications au Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales portant sur la déclaration de situations non conformes à la Société et sur la création d'une ligne éthique. Au cours de l'exercice, aucune direction n'a été analysée au regard des risques de corruption et aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés.

Les activités d'Investissement Québec ont peu d'incidences directes sur l'environnement. Le risque environnemental auquel elle est exposée est associé principalement aux projets et aux activités qu'elle appuie dans le cadre de ses interventions. Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société a déposé son premier plan d'action de développement durable au cours de l'exercice 2008-2009. De plus, le Conseil a adopté, en septembre 2008, une politique de financement socialement responsable. La Société présente à la section *Développement durable* du présent rapport annuel l'état des activités réalisées au cours de l'exercice 2009-2010 pour les actions inscrites à son plan d'action de développement durable ainsi qu'une reddition de comptes respectant les lignes directrices de la GRI.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit[15] est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux dépenses qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche intégrée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de s'assurer que les responsabilités sont partagées au sein de la Société.

Le Conseil oriente les politiques et les stratégies de crédit. La direction implante ces stratégies, élabore les politiques et s'assure que la Société :

- dispose de systèmes d'évaluation de ses risques de crédit et de leur évolution ;
- possède des processus de gestion adéquats, à savoir des critères d'intervention bien connus et des processus d'autorisation et de modification de contrats bien définis ;
- surveille l'application du système de gestion du portefeuille, de suivi et de révision des transactions ;
- dispose des contrôles nécessaires pour intervenir lorsqu'il y a une détérioration du crédit.

Les politiques de crédit ont pour but de permettre à la Société de servir efficacement ses clients dans le cadre de sa mission. Elles servent également à baliser l'évaluation de crédit, à établir une tarification appropriée et à atténuer les risques liés à ses interventions financières.

La Société utilise un système de notation des entreprises qui est fonction du risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque, facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

RISQUE DE CONCENTRATION DE CRÉDIT

Le risque de concentration de crédit[15] correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des engagements financiers de la Société soit attribuable à une seule entreprise, à un seul produit financier ou à un seul secteur économique ou géographique, ce qui pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés de cette entreprise, de ce produit ou de ce secteur. La Société a mis en place un système de reddition de comptes pour suivre le profil général de son portefeuille d'interventions financières et évaluer la répartition par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché[15] correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les devises et les cours boursiers fluctuent de façon défavorable et entraînent des pertes. Le risque lié aux taux d'intérêt provient des activités de prêts et des titres de placements en revenus fixes de la Société. Le risque lié aux devises provient des garanties d'emprunts et/ou des engagements financiers que la Société accorde, de même que des placements en devises étrangères que la Société détient. Finalement, le risque lié aux cours boursiers est attribuable aux actions publiques que la Société possède dans son portefeuille de placement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité[15] est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Par ailleurs, la Société a mis en place un Comité de gestion intégrée des risques financiers, et ce, afin de favoriser la gestion des risques de crédit, de marché et de liquidité d'une manière intégrée en vue de cerner globalement leurs impacts sur la situation financière de la Société.

15 La note 28 aux états financiers fournit de plus amples renseignements sur la façon dont la Société gère ces risques.

RESSOURCES HUMAINES

PERFORMANCE SOCIALE

L'aspect social du développement durable touche la façon dont la Société s'y prend pour mener à bien sa mission. Tout d'abord, Investissement Québec entretient des relations de travail cordiales et encadrées avec les membres de son personnel. Ces relations sont balisées par des instruments de gestion qui fixent les attentes et les obligations de chacun. De même, comme la culture organisationnelle de la Société est fondée sur les résultats, ses outils financiers et ses mesures fiscales sont conformes à toutes les lois et aux normes relatives à la protection du travail et des droits de l'homme en vigueur et répondent aux besoins des entreprises. De plus, afin d'assurer un milieu de travail sain et harmonieux favorisant la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique de ses employés, la Société dispose d'une politique sur la santé des personnes au travail.

Règles de conduite

Dans le cadre de ses activités courantes, la Société n'exprime aucune position publique officielle et n'exerce aucune activité de lobbyisme à quelque égard que ce soit.

Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales

Le conseil d'administration de la Société a adopté, le 29 octobre 2002, le Code d'éthique des employés d'Investissement Québec et de ses filiales, qui a été modifié le 9 février 2010. Ces modifications portent sur la déclaration de situations non conformes à la Société et sur la création d'un numéro de téléphone réservé à cette fin. Ceci permet à un employé qui est témoin d'opérations ou de pratiques de gestion qui ne sont pas conformes aux lois, règlements, politiques, directives ou autres de déclarer cette situation en toute confidentialité. Ce numéro est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. La Société a fait l'acquisition d'un répondeur afin de garantir la confidentialité de l'appelant. Toute situation non conforme peut également être signalée par écrit au Secrétariat général ou au président et chef de la direction. Le secrétaire général doit faire rapport sur la nature des dossiers ayant fait l'objet de divulgation et sur les mesures appliquées, s'il y a lieu, au moins deux fois par année au Comité de gouvernance et d'éthique.

Le code établit un ensemble de règles de conduite et de comportement dont le respect protège les intérêts de la Société, de ses clients, de ses fournisseurs, de ses partenaires et du gouvernement. Il constitue un complément aux lois régissant la société québécoise, aux conventions collectives et aux codes de pratique professionnelle qui encadrent le travail des employés de la Société. Il est disponible sur le site Internet de la Société.

Le code présente les grands principes de la Société et les procédures instituées par celle-ci pour garantir le respect des droits de l'homme et se prémunir contre d'éventuelles pratiques de corruption.

Ainsi, à l'égard des droits de l'homme, le code prévoit notamment que l'employé doit faire preuve d'esprit de collaboration, de courtoisie et d'équité en traitant avec respect et impartialité les clients, les fournisseurs, les partenaires et les autres employés de la Société, et qu'il doit s'engager à éviter toute préférence ou tout parti pris qui ne saurait être justifié et qui pourrait provenir de préjugés fondés, notamment, sur le sexe, la couleur, la religion ou les convictions politiques.

Pour ce qui est des principes et des procédures anti-corruption, le code prévoit que l'employé ne doit pas se prévaloir de son statut d'employé de la Société pour essayer d'obtenir ou accepter, de qui que ce soit, un avantage pour lui-même, pour une relation d'affaires ou pour une personne avec laquelle il a des liens.

Tous les employés de la Société ont reçu une formation sur le code d'éthique. La Société donne également à ses employés, de façon ponctuelle, des informations pour préciser certains articles du code. De plus, tous les nouveaux employés reçoivent de l'information à cet égard dans le cadre de leur programme d'accueil. Enfin, chaque employé a la responsabilité de prendre connaissance du code et de s'y référer au quotidien. Une section sur l'éthique au travail est disponible dans l'intranet et est mise à jour au besoin.

Aucun incident de discrimination ou de corruption n'a été signalé à l'égard de la Société ou de ses employés en 2009-2010. Si un tel incident devait survenir, des mesures administratives et disciplinaires seraient prises.

Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration

Le Conseil a adopté le 26 septembre 2000, et mis à jour le 29 mai 2007, le Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration, lequel contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion. Il est publié dans la section *Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration* du présent rapport annuel. Aucune plainte n'a été formulée à l'endroit des administrateurs en 2009-2010.

Clauses relatives aux droits de l'homme dans les contrats

Tous les contrats conclus avec les entreprises clientes contiennent des clauses standards portant notamment sur le respect des droits de l'homme. De plus, les contrats que les bureaux situés au Québec concluent avec les fournisseurs, en majorité d'origine québécoise, sont assujettis aux lois, chartes et règlements en vigueur dans la province. La Société n'effectue pas de vérification quant au respect des droits de l'homme. En cas de violation de ces droits, l'affaire relèverait des tribunaux compétents. Dans ses bureaux à l'étranger, la Société s'approvisionne auprès du ministère des Relations internationales du Québec ou des ambassades et consulats canadiens. Elle n'effectue donc aucune vérification auprès des fournisseurs de ses bureaux à l'étranger.

Instruments de gestion appuyant ou renforçant les codes d'éthique et de déontologie

L'adjudication des contrats aux fournisseurs et la gestion de ceux-ci sont encadrées par une directive. En plus d'appuyer le respect des articles du code d'éthique, cette directive établit des règles de conduite visant l'application du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics, lequel contient des obligations favorisant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité conformes à la Charte des droits et libertés.

Les règles de conduite édictées pour éviter les situations de conflits d'intérêts ou d'apparence de conflits d'intérêts découlant de l'acceptation de cadeaux, de dons, de services, d'avantages et autres faveurs sont précisées dans une directive. À cet égard, les employés doivent déclarer avoir lu le code d'éthique une fois par année.

La Société recense les titres et les intérêts ne pouvant faire l'objet de transactions dans le Registre des titres et intérêts sous embargo. À cet égard, tous les employés doivent remplir une fois par année la « Déclaration annuelle relativement à l'acquisition ou l'aliénation de titres et intérêts sous embargo ». Un rappel à ce sujet est effectué de façon périodique.

La politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail vise à appuyer le respect des dispositions sur le harcèlement psychologique de la Loi sur les normes du travail, adoptée le 1er juin 2004.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

La Société dispose d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui présente des mesures d'accommodement tenant compte des besoins des personnes handicapées et de la réalité d'Investissement Québec, c'est-à-dire de sa mission, du contexte dans lequel elle réalise ses activités et du type de services offerts à sa clientèle d'affaires.

Tous les bureaux de la Société au Québec sont accessibles aux personnes handicapées, et des améliorations à cet égard sont effectuées régulièrement.

Investissement Québec dans la communauté

Les employés d'Investissement Québec ont participé activement à la campagne Entraide 2009, qui visait à collecter des fonds pour trois grandes organisations philanthropiques. Tous les dons sont utilisés au Québec exclusivement. Le montant recueilli cette année s'élève à 21 067 $.

En 2008, la Société s'est engagée à verser 100 000 $ en cinq ans à la nouvelle Chaire d'éthique appliquée de l'Université de Sherbrooke, laquelle se penche notamment sur les défis que pose la conciliation entre le financement responsable et les objectifs de rentabilité en matière de financement d'entreprises. Dans le cadre d'un partenariat signé en 2007, la Société s'est également engagée à verser 25 000 $ en trois ans à la Fondation Saint-Roch, organisme à but non lucratif qui soutient notamment le financement de groupes communautaires dans la réalisation de projets sociaux.

EFFECTIF

L'équipe d'Investissement Québec regroupe 421 employés permanents[16]. L'effectif est composé de 247 femmes et de 174 hommes répartis dans 16 bureaux au Québec et 10 bureaux aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours de l'exercice, la Société a embauché 23 remplaçants, 13 étudiants et 5 stagiaires. Elle utilise aussi les services de 12 personnes recrutées à l'étranger. Le taux de roulement[17] du personnel s'est établi à 6,9 %, soit 29 départs[18], dont 13 départs à la retraite.

Le taux d'absentéisme[19] se situe à 2,1 % pour les absences de courte durée. À ceci, il faut ajouter 3,5 % pour les absences de longue durée. À cet égard, 11 personnes se sont absentées pour cause d'invalidité prolongée. Aucun accident relié au travail ni aucune maladie professionnelle n'ont été signalés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) au cours du dernier exercice.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF (1)

	Au 31 mars 2010			Au 31 mars 2009
	Femmes	Hommes	Total	Total
Catégorie d'emplois				
Gestionnaires	11	28	39	41
Professionnels et professionnelles	99	123	222	216
Juristes	7	2	9	8
Techniciens et techniciennes	66	18	84	83
Personnel de bureau	64	3	67	72
TOTAL	247	174	421	420

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

Investissement Québec embauche localement dans tous ses bureaux au Québec. Cependant, dans le cas du recrutement pour les bureaux à l'étranger, la Société peut embaucher un employé au Québec et le détacher à l'étranger, ou encore recruter à l'étranger un employé qui relève de la Société mais qui travaille au sein d'une délégation du Québec ou d'un bureau diplomatique du Canada à l'étranger.

16 Y compris trois employés à temps partiel.

17 Par souci de confidentialité, le taux de roulement n'est pas présenté par région et par groupe d'âge. De plus, ce taux comprend uniquement le personnel permanent.

18 16 femmes et 13 hommes.

19 Le taux d'absentéisme est calculé en additionnant le nombre de jours d'absence court terme et long terme et en divisant le résultat par le nombre moyen de jours travaillés par employé, ce qui exclut les congés pour les vacances et les jours fériés. Les absences comprennent les congés de maladie, les congés pour responsabilité parentale et événements familiaux ainsi que les congés annuels sans traitement.

Dans les deux cas, les critères d'embauche sont les mêmes et dépendent des qualifications demandées pour le poste. Toutefois, ce qui détermine l'embauche d'un Québécois ou d'un recruté local sont, entre autres, les raisons liées à la sécurité, au réseau d'affaires établi dans le pays et à l'intégration à la culture du pays. Il est possible que les recrutés locaux aient aussi une bonne connaissance du Québec.

Les détachements à l'étranger sont soumis à des règles particulières qui sont édictées et gérées par le ministère des Relations internationales du Québec dans les pays où le Québec est présent ou par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international lorsque le Québec n'a pas de délégation ou de bureau dans ce pays. Enfin, tous les gestionnaires de la Société sont embauchés localement et exercent au Québec.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EFFECTIF, 2009-2010 (1)

Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	11
Mauricie	3
Estrie	5
Montréal (2)	218
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2
Chaudière-Appalaches	3
Laval	17
Montérégie	20
Centre-du-Québec	6
Hors Québec (3)	8
TOTAL	**421**

(1) Comprend uniquement le personnel permanent.

(2) Comprend les bureaux du centre-ville de Montréal et des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent.

(3) Exclut les 12 employés recrutés localement.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE, 2009-2010

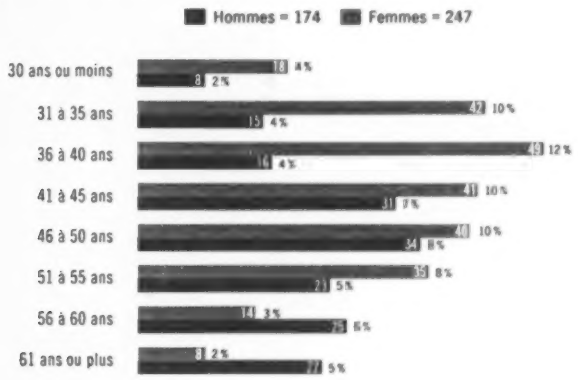

La Société est assujettie à la politique visant l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics, laquelle a pour but d'assurer une représentation équitable des membres des groupes visés à tous les niveaux de l'organisation, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics. En 2009-2010, 4,8 % des employés de la Société étaient membres d'une minorité visible et 1,7 % étaient des personnes handicapées.

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2009 (1)

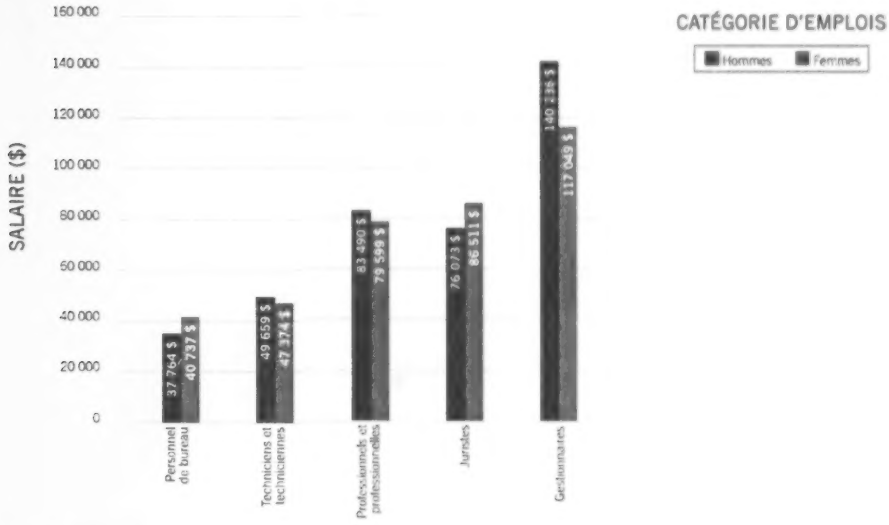

(1) Données basées sur l'année civile 2009.

La Société dispose aussi d'un programme d'équité salariale, conformément à la Loi sur l'équité salariale, qui vise à corriger les écarts salariaux découlant de la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine. Elle s'engage à préserver l'équité salariale au sein de son personnel lorsqu'elle créera de nouveaux emplois ou qu'elle modifiera l'organisation du travail.

À l'exception des étudiants stagiaires, les employés de la Société sont représentés par trois syndicats : le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et l'Association des juristes de l'État. Chacun possède sa propre convention collective dans laquelle sont définies les conditions de travail des employés de la Société. Certains délais, tels que ceux portant sur la dotation ou les demandes de congés, sont prescrits dans les conventions. En cas de redéploiement d'effectif, les trois conventions collectives de travail prévoient un délai minimum de 90 jours pour procéder à ces changements. Pour plus d'informations à cet égard, il est possible de consulter les conventions sur le site Internet du ministère du Travail du Québec. Les trois conventions collectives ont échu le 30 juin 2009. Des travaux sont présentement en cours afin de les renouveler.

Pour leur part, les gestionnaires de la Société peuvent adhérer de façon volontaire à l'Association des cadres du gouvernement du Québec.

Trois comités de relations professionnelles, dont fait partie un gestionnaire de la Société, se réunissent régulièrement afin de s'assurer de l'application et de l'interprétation équitables des conventions et de traiter d'autres questions, telles que la santé et la sécurité au travail. Le premier comité est composé de représentants du personnel professionel, le deuxième, de représentants du personnel de bureau et des techniciens, et le troisième, de représentants des juristes. Ensemble, ces comités représentent 89 % des employés de la Société. Le plan d'action de la Société pour la gestion de la pandémie de la grippe A (H1N1) a été présenté et discuté lors de certaines réunions de ces comités au cours de la dernière année.

Au total, 89 % des employés sont régis par une convention collective. Les employés non régis occupent des emplois non syndiqués en raison de la nature de leurs mandats ; il s'agit notamment des gestionnaires et des employés de la vice-présidence aux ressources humaines. Aucune opération n'a été identifiée comme pouvant être une menace à la liberté d'association et de négociation collective.

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Investissement Québec fait du développement des compétences de ses employés une priorité. Cette année encore, elle a offert à son personnel des formations qui tenaient compte des besoins de chaque direction et de chaque catégorie d'emplois. Pour ce faire, la Société établit annuellement un plan de développement des compétences, en collaboration avec les vice-présidences. Les principaux besoins en formation sont alors comblés en tenant compte des enjeux, des projets et des défis à relever dans la prochaine année. Le calendrier de formation est par la suite publié dans l'intranet, et les employés sont invités à s'inscrire aux activités offertes. Selon la nature des formations, celles-ci peuvent être données par des employés de la Société ou par des fournisseurs.

En 2009-2010, les dépenses consacrées à la formation et au perfectionnement du personnel ont représenté 2,6 % de la masse salariale. En moyenne, chaque employé a participé à 34 heures de formation, soit environ 5 jours. Notamment, pour faire suite à la formation générale sur l'approche de service intégrée donnée l'exercice précédent, les employés en relation avec la clientèle ont reçu une formation pour approfondir leurs connaissances des produits et services offerts par la Société.

FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS, 2009 (1)

	Nombre d'heures de formation	Nombre d'heures moyen par employé
Gestionnaires	1 631	37,9
Professionnels, professionnelles et juristes	8 448	34,5
Techniciens, techniciennes et personnel de bureau	5 566	32,9

(1) Données basées sur l'année civile 2009.

De plus, la Société offre aux futurs retraités un cours de préparation à la retraite auquel les conjoints sont également invités à participer et qui aborde les aspects financiers et sociaux de la retraite. Au cours de la dernière année, trois employés ont suivi ce cours.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT

Selon la politique d'évaluation du rendement en vigueur, tous les membres du personnel sont évalués périodiquement selon des objectifs de rendement signifiés en début d'année. Une rencontre d'évaluation semestrielle entre employés et gestionnaires permet de créer les conditions propices à la réalisation des objectifs fixés. La politique de rémunération incitative liée à cette méthode précise que toute progression salariale est fonction de la réalisation et du dépassement de ces objectifs.

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

Investissement Québec offre à son personnel un programme d'aide gratuit et confidentiel. Le Programme d'aide aux employés (PAE) est un service de consultation externe pour les employés et les membres de leur famille qui sont aux prises avec des problèmes personnels, professionnels ou de santé.

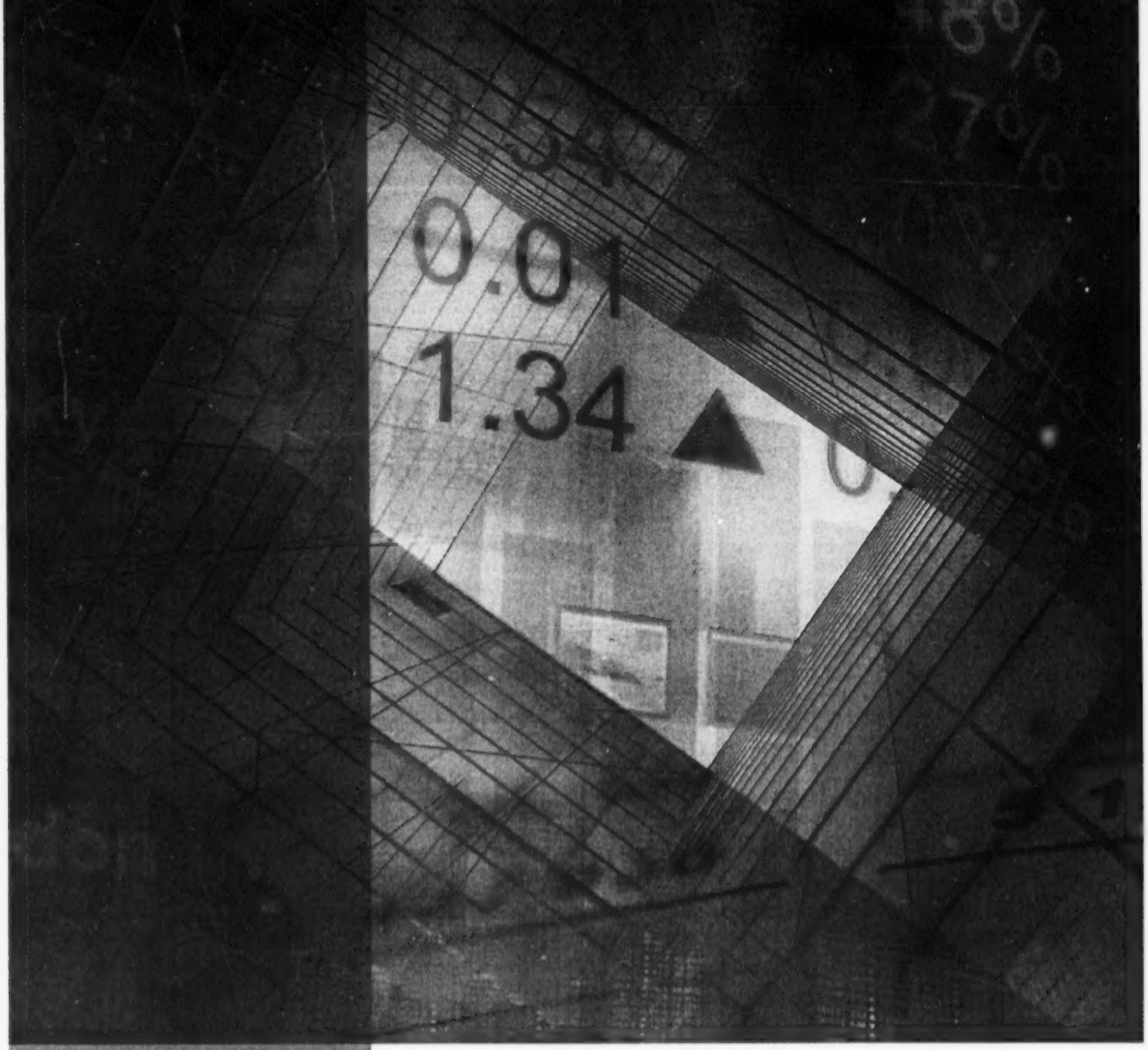

Développement durable

ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Investissement Québec respecte le principe fondamental du développement durable, qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Pour respecter ce principe, chacun doit prendre conscience que ses habitudes de vie et ses façons de faire ont des conséquences sur le bien-être des générations actuelles et futures.

On doit donc agir différemment, et chaque action qui contribue au développement économique doit être examinée à la fois sous l'angle environnemental et social, afin que l'ensemble des avantages qu'une action procure soit supérieur aux divers coûts qu'elle entraîne.

Investissement Québec souhaite poser des gestes concrets en ce sens, et ainsi créer un effet d'entraînement. Son plan d'action de développement durable de même que sa politique de financement socialement responsable sont des outils qui démontrent bien son engagement à cet égard.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a toujours été une priorité pour la Société, et ce, avant même qu'elle soit tenue de se conformer à la Loi sur le développement durable. Sanctionnée le 19 avril 2006 par le gouvernement du Québec, cette loi énonce les neuf orientations stratégiques que le gouvernement entend suivre afin d'implanter un cadre de gouvernance axé sur le développement durable. Parmi ces orientations, le gouvernement en a ciblé trois qu'il juge prioritaires pour assurer la cohérence de l'intervention gouvernementale et accélérer la démarche au sein de la société québécoise.

Investissement Québec a déposé son premier plan d'action quinquennal de développement durable en 2008, lequel sera valide jusqu'en 2013. Ce plan, qui est fondé sur les orientations établies dans la Stratégie gouvernementale de développement durable et qui définit sept objectifs organisationnels, a été élaboré par le Comité d'orientation en développement durable, formé de gestionnaires de la Société. Par ailleurs, le plan d'action d'Investissement Québec prend en compte deux des trois orientations prioritaires du gouvernement, la troisième s'apparentant moins à sa mission. À cet égard, compte tenu de la nature de ses activités, la Société a décidé d'exclure l'orientation *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*, puisque son niveau de contrôle est limité.

En 2009-2010, la Société a réalisé plusieurs activités définies dans son plan d'action, notamment pour commencer la mise en œuvre de sa politique de financement socialement responsable, améliorer sa reddition de comptes en matière de développement durable et diminuer la transmission de documents imprimés. Conformément à la loi, la Société rend compte de ses actions dans son rapport annuel. Elle a cependant fait le choix de ne publier que les objectifs organisationnels et les actions pour lesquels des gestes étaient attendus ou en continu au cours de la deuxième année d'application de son plan d'action. La Société fait également un suivi de ses actions en matière de développement durable dans le suivi trimestriel qu'elle soumet au Comité de direction. La Société démontre ainsi qu'elle a posé la plupart des gestes qu'elle s'était engagée à accomplir avant le 31 mars 2010.

SUIVI DE L'AN DEUX DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif gouvernemental : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		
Objectif organisationnel : Promouvoir le développement durable au sein de l'organisation.		
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel.	Élaborer un plan et une campagne de sensibilisation et de formation.	**En continu.** Une semaine du développement durable a eu lieu du 20 au 24 avril 2009.
	Élaborer un plan de communication continu.	**En continu.** Une mise à jour de la section sur le développement durable du site intranet est effectuée régulièrement. De plus, une chronique sur le développement durable est produite dans chaque numéro du journal interne.
	Intégrer une attente signifiée au personnel d'encadrement afin qu'il appuie le plan d'action en matière de développement durable.	**Terminé.** Une exigence liée au développement durable a été intégrée aux attentes signifiées à tout le personnel d'encadrement pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.
	Cible : En 2011, 80 % des employés auront été sensibilisés et 50 % d'entre eux auront une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. **Résultat :** Au 31 mars 2010, près de 90 % du personnel de la Société avait participé à au moins une séance de sensibilisation sur le développement durable depuis le 1er avril 2008.	
Objectif organisationnel : Mesurer et faire connaître les efforts de la Société en matière de développement durable.		
Appliquer les principes de la GRI à la reddition de comptes de la Société.	Produire annuellement un rapport de développement durable intégrant les principes de la GRI.	**Terminé.** Un rapport de développement durable a été produit pour 2009-2010, conformément aux exigences de la GRI.
	Développer progressivement des outils d'information pour améliorer la reddition de comptes et augmenter le nombre d'indicateurs sur lesquels nous nous basons afin d'atteindre le niveau A.	**Terminé.** Investissement Québec a déclaré que son rapport de développement durable était conforme au niveau A de la GRI en 2008-2009. Pour 2009-2010, la Société estime que son rapport est conforme au niveau A+. Cette évaluation a fait l'objet d'un examen par un vérificateur indépendant.
	Cible : Faire une reddition de comptes annuelle et publique du rapport de la GRI de la Société et, au 31 mars 2010, avoir atteint une cote de niveau A. **Résultat :** Cet objectif est atteint. Au 31 mars 2009, le rapport de développement durable de la Société était conforme au niveau A ; au 31 mars 2010, il répondait aux exigences du niveau d'application A+ de la GRI.	

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif gouvernemental : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		
Objectif organisationnel : Instaurer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.		
Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant à la réalisation des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	Dresser la liste des principaux fournisseurs de la Société, les sensibiliser aux impératifs de la Loi sur le développement durable et répertorier les principes guidant nos acquisitions en matière de biens et services.	**En cours.** Tous les fournisseurs de la Société ont été répertoriés. Les fournisseurs principaux sont également assujettis à la Loi sur le développement durable. Les autres fournisseurs seront informés de la directive d'acquisitions écoresponsables de la Société lorsque cette dernière sera terminée.
	Élaborer un cadre de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables.	**En cours.** Le personnel visé a suivi les quatre formations du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à ce sujet. Afin de bien prendre en compte les attentes du gouvernement dans le cadre de gestion environnementale, la Société a préféré reporter l'élaboration de ce dernier, puisque les informations nécessaires à ce sujet n'ont été données qu'à la fin de l'exercice. Elle a cependant terminé l'ébauche de sa directive d'acquisitions écoresponsables, qui sera approuvée au cours du prochain exercice.
	Cible : Au 31 mars 2013, réalisation de 100 % de la démarche. **Résultat :** Au 31 mars 2010, la Société a réalisé 50 % des étapes nécessaires pour atteindre cette cible.	

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif organisationnel : Aider le personnel à diminuer les principales sources de gaspillage et à consommer de façon écoresponsable.		
Mettre en œuvre des pratiques permettant de diminuer le gaspillage du papier, des fournitures de bureau, d'électricité, d'eau et de carburant.	Instaurer des pratiques pour éliminer les principales sources de gaspillage, notamment d'électricité et d'eau, à la Société.	**En continu.** Une présentation sur les façons d'économiser l'électricité, l'énergie et l'eau a été donnée aux employés en septembre 2008. L'information est aussi disponible dans l'intranet. 72 % des distributeurs d'eau embouteillée ont été remplacés par des distributeurs d'eau alimentés par le service d'eau public. Un projet pilote est en cours dans une direction régionale afin de diminuer le gaspillage et de compenser les gaz à effet de serre.
	Revoir les processus internes afin de diminuer les échanges de copies papier de certains documents officiels et offrir aux employés une formation sur les bonnes pratiques en matière de gestion et de classification des documents électroniques (courriels et fichiers).	**En cours.** Plusieurs mesures ont été mises en place pour diminuer l'échange de documents imprimés. Au cours du prochain exercice financier, la Société évaluera les besoins en formation sur la gestion et la classification des documents électroniques.
	Inciter les clients à consulter en ligne l'information sur leur dossier et déterminer les besoins de ces derniers afin de voir si d'autres outils de consultation ou formulaires en ligne pourraient être utilisés.	**En continu.** Les clients sont informés qu'ils ont accès à leur compte en ligne. De même, le site de la Société permet d'avoir accès, en ligne, à tous les formulaires pour les demandes de financement intérimaire des crédits d'impôt.
	Maintenir des liens avec la Société immobilière du Québec (SIQ).	**En continu.** La Société échange régulièrement de l'information avec la SIQ. De plus, elle transmet des demandes officielles à la SIQ au sujet des données environnementales reliées aux indicateurs de la GRI.
	Cible : S'assurer que 50 % des employés ont adopté, d'ici le 31 mars 2013, de nouvelles habitudes de consommation d'énergie, que 5 % à 10 % des employés ont changé leurs habitudes de covoiturage et que 25 % ont adopté de nouvelles habitudes dans l'utilisation des fournitures de bureau. Réduire de 15 % le nombre de boîtes de feuilles utilisées annuellement. **Résultat :** L'objectif en matière de réduction de la consommation de papier est atteint. En effet, la consommation de papier a diminué de près de 8,8 tonnes depuis deux ans, soit une diminution de 39,6 %. Quant aux autres objectifs, plusieurs initiatives ont été mises en place et laissent présager de bons résultats.	

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif organisationnel : Prendre en compte les principes de développement durable dans les programmes, politiques et procédures de la Société.		
Réviser les programmes, politiques et procédures de la Société de manière à ce qu'ils prennent en compte les principes de développement durable[1].	Réviser les programmes de la Société.	**En continu.** Un premier exercice de prise en compte des principes a été réalisé pour l'ensemble des programmes de la Société. Cet exercice sera effectué en continu selon les mises à jour des programmes de la Société.
	Réviser les politiques et les procédures de la Société.	**À venir.** La prise en compte des principes pour les politiques et les procédures sera réalisée dans un deuxième temps.
	Réviser la documentation juridique de la Société.	**À venir.** La prise en compte des principes pour la documentation juridique sera réalisée dans un deuxième temps.
	Cible : Au 31 mars 2013, 100 % des programmes, politiques et procédures auront été révisés et correspondront aux objectifs gouvernementaux en matière de développement durable. **Résultat :** Au 31 mars 2010, les principes ont été pris en compte dans les programmes financiers administrés par la Société. Cet exercice sera effectué en continu selon les mises à jour des programmes, des politiques et des autres procédures de la Société. Par ailleurs, la Société a tenu compte de ces principes dans l'élaboration de son plan stratégique 2010-2013.	
Objectif organisationnel : Élaborer et instaurer une politique de financement socialement responsable.		
Mettre en œuvre la politique de financement socialement responsable.	Donner au personnel l'information et la formation requises sur la politique de financement socialement responsable.	**En cours.** Un projet de grille de cadrage a été élaboré et fait l'objet de tests auprès d'un groupe d'employés. Au total, 25 dossiers ont été analysés à l'aide de cette grille de cadrage. La formation sera donnée d'ici le 30 septembre 2010 après l'analyse des commentaires reçus au cours de la phase pilote.
	Faire la synthèse des engagements pris et réalisés par la Société, les partenaires financiers et les entreprises clientes.	**À venir.** En attente de la mise en application de la grille de cadrage.
	Cible : D'ici le 31 mars 2013, donner une formation sur la politique à 100 % des professionnels du financement et veiller à ce que 100 % des interventions financières soient examinées en fonction des critères de la politique. **Résultat :** Au 31 mars 2010, les 22 professionnels du financement faisant partie du projet pilote étaient informés des modalités relatives à l'application de la politique de financement socialement responsable.	

(1) Selon la terminologie du gouvernement, la prise en compte des principes est un exercice méthodique d'analyse des programmes selon les 16 principes de la loi, sans toutefois être une obligation de modification de ces programmes, politiques et procédures.

ACTION	GESTE	SUIVI
Objectif gouvernemental : Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.		
Objectif organisationnel : Appuyer les entreprises dans leur démarche de développement durable.		
Mettre en place les outils financiers pour favoriser le développement durable auprès des entreprises.	Poursuivre le financement de projets ayant trait aux technologies de l'environnement et du recyclage, principalement dans le cadre des volets Financement intérimaire des crédits d'impôt (CR00) et Innovation technologique (IT00) du programme Financement PME. Faire du développement d'affaires auprès des entreprises ciblées.	**En continu.**
	Collaborer avec les instances gouvernementales chargées de mettre en place un chantier de travail.	**En continu.** À ce sujet, la Société a entrepris des démarches avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), notamment lors de la présentation de mémoires prébudgétaires passés. Toutefois, aucun budget n'a été octroyé pour mettre en place un nouveau programme. La Société a travaillé plutôt à l'élaboration de recommandations dans le but d'augmenter les marges de manœuvre quant aux produits existants pour autoriser plus de financements liés à l'environnement. En conséquence, un nouveau volet Environnement du Programme d'aide au financement des entreprises (PAFE) a été approuvé le 9 mars dernier par le Comité de crédit et entrera en vigueur prochainement afin de soutenir les projets liés notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
	Participer aux réunions de travail du chantier afin d'encourager la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement.	
	Cible : D'ici le 31 mars 2013, maintenir le nombre d'interventions financières autorisées (Financement de crédits d'impôt remboursables : 348 ; Innovation technologique : 22) et faciliter la mise en place d'une enveloppe budgétaire consacrée au financement de projets favorisant des pratiques d'affaires respectueuses de l'environnement, une fois celle-ci autorisée. **Résultat :** La Société a autorisé 338 interventions financières dans le cadre du volet Financement de crédits d'impôt remboursables et 35 interventions financières dans le cadre du volet Innovation technologique.	

Au cours de l'exercice 2010-2011, les principaux gestes que la Société posera dans le cadre de son plan d'action seront de poursuivre les actions en cours, de terminer l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de gestion environnementale et de la directive d'acquisitions écoresponsables et de donner aux employés ciblés la formation permettant d'appliquer la politique de financement socialement responsable.

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Depuis quelques années, la réflexion sur les changements climatiques n'est plus réservée aux seuls cercles écologistes. La population en général, les gouvernements et les entreprises, y compris les institutions de financement comme Investissement Québec, se doivent de trouver des solutions à ces problèmes. Pour la Société, les changements climatiques sont une grande source de préoccupation dans la mesure où ils peuvent avoir des effets marquants sur l'économie et sur ses clients.

Bien qu'Investissement Québec fasse partie du secteur des services et que ses activités génèrent peu d'émissions de gaz à effet de serre, elle appuie financièrement des entreprises qui peuvent avoir un fort impact sur l'environnement, notamment lorsqu'il s'agit de projets dans les secteurs manufacturier et forestier. La responsabilité de la Société ne se limite donc pas à sa propre entité, mais aussi à celles de ses clients. Cette nouvelle réalité se reflète dans sa politique de financement socialement responsable, qui sera mise en place au cours du prochain exercice.

De plus, Investissement Québec mettra en œuvre sous peu un cadre de gestion environnementale afin d'améliorer ses pratiques de gestion et de tenir compte des impacts environnementaux de ses activités. Cette initiative a été entreprise en vue d'ameliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources énergétiques et matérielles et de réduire les incidences environnementales et les coûts de ses activités.

Sur le plan environnemental, la Société s'efforce aussi de sensibiliser ses employés et de les encourager à adopter des comportements écoresponsables au travail et ailleurs. À cet effet, elle a ébauché une directive d'acquisitions écoresponsables en 2009-2010, qui sera approuvée au cours du prochain exercice.

Matières consommées, fournitures de bureau et fournitures électroniques

Étant donné la nature de ses activités, la Société consomme principalement du papier. En 2009-2010, elle en a consommé 13,4 tonnes. Le papier utilisé est fait entièrement de matières recyclées. Pour diminuer sa consommation de papier, elle a poursuivi plusieurs initiatives, notamment en offrant un service de demande d'emploi en ligne et en instaurant, pour tous les employés, la consultation de leurs bulletins de paie en ligne. Ces initiatives produisent des résultats, puisque la consommation de papier a diminué de près de 16 % par rapport au dernier exercice financier. Par ailleurs, la Société a utilisé 220 cartouches d'encre dans les imprimantes dont elle est propriétaire. Les cartouches vides ont, par la suite, été retournées au fournisseur pour leur récupération.

Investissement Québec consomme aussi diverses fournitures de bureau, les deux plus importantes étant les enveloppes d'expédition et les crayons. Leurs volumes respectifs sont de 4 750 et 3 510 unités. Dans le cadre de ses activités, la Société utilise aussi divers types de fournitures électroniques. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, elle a acheté 100 téléphones cellulaires ou intelligents, 73 moniteurs et 20 ordinateurs de bureau, qui représentent les trois catégories de fournitures électroniques les plus importantes.

Recyclage et déchets

En collaboration avec les sociétés immobilières qui sont propriétaires des locaux qu'elle occupe, la Société récupère plusieurs matières recyclables, dont le papier, le plastique, le métal, le verre, les piles et les tapis. À ce jour, il n'y a pas de méthode de comptabilisation du volume des déchets ni des matières recyclées. Toutefois, des démarches ont été entreprises à cet égard auprès des sociétés immobilières qui détiennent les locaux occupés par la Société. Afin de diminuer sa quantité de déchets, la Société a fait installer des séchoirs à main au lieu des distributeurs de papier dans deux bureaux. En outre, Investissement Québec expédie ses équipements informatiques désuets à l'OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec), organisme à but non lucratif qui se charge d'en disposer de façon écologique et qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique. Cette année, deux envois ont été effectués, lesquels contenaient 35 ordinateurs de bureau, 23 moniteurs et 21 imprimantes ou télécopieurs.

Énergie

L'unique source d'énergie utilisée[20] par Investissement Québec est l'électricité. La Société estime[21] qu'elle a consommé 2 088 004 kWh (7 516 GJ) d'électricité en 2009-2010[22], principalement pour le chauffage, la climatisation et l'éclairage de ses bureaux, comparativement à 2 066 819 kWh (7 440 GJ) en 2008-2009. Comme l'électricité au Québec est une énergie renouvelable dont la production est à 96 % d'origine hydraulique, les gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques ont été calculés selon les taux estimés associés à la production d'hydro-électricité. Cette année, sa consommation a produit 20,9 tonnes d'équivalents CO_2.

Les déplacements d'affaires représentent, quant à eux, la principale dépense d'énergie indirecte. Au cours du dernier exercice, dans le cadre d'activités liées au travail, les employés ont parcouru 813 944 km en voiture, 31 561 km en autocar et 90 421 km en train, et ont effectué 92 vols[23] représentant 472 432 km. Ces déplacements, qui ont nécessité 65 115 litres d'essence, 4 176 litres de diesel et 16 012 litres de kérosène, ont produit des émissions de gaz à effet de serre[24] contenant 202,4 tonnes de dioxyde de carbone (CO_2), 18,3 kg d'oxyde nitreux (N_2O) et 43,7 kg de méthane (CH_4), pour une émission totale de gaz à effet de serre de 209 tonnes d'équivalents CO_2[25]. Ces déplacements ont aussi produit des polluants atmosphériques[26], soit 8,3 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 575,7 kg de dioxyde de soufre (SO_2) et 488,7 kg d'oxyde d'azote (NO_2). Pour la première fois cette année, la Société est en mesure de comptabiliser l'incidence environnementale du déplacement quotidien[27] de ses employés entre le domicile et le travail. Ces données ont été recueillies par sondage interne[28]. Pour 2009-2010, les émissions totales de gaz à effet de serre liées à ces déplacements sont de 573,7 tonnes d'équivalents CO_2.

La Société préconise des solutions de rechange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques, soit le covoiturage, le transport en commun, le vélo et la marche. Par ailleurs, pour diminuer les déplacements des employés lors de réunions, elle a aménagé de nouvelles salles de vidéoconférence dans ses deux principaux centres d'affaires. Certains bureaux régionaux ont aussi accès à des salles de vidéoconférence ou à des caméras Web. Au cours du dernier exercice, plus de 250 vidéoconférences ont été tenues. La Société estime que l'utilisation de ces services de conférence a permis de limiter sensiblement ses émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est difficile de quantifier cette réduction de manière précise.

Dans ses activités, la Société n'utilise pas de produits ni de substances qui dégagent des gaz pouvant affecter ou appauvrir la couche d'ozone.

---

20 Aucun combustible fossile n'est utilisé par Investissement Québec comme source d'énergie directe.

21 L'estimation est basée sur la consommation totale en électricité de l'immeuble du Centre de commerce mondial de Montréal et de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon, situé à Québec, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec. Les données sur la consommation d'électricité des autres bureaux d'Investissement Québec ne sont pas disponibles.

22 La consommation d'électricité du Centre de commerce mondial de Montréal n'était pas disponible au moment de publier le rapport annuel. La consommation d'électricité des bureaux d'Investissement Québec à Montréal est donc basée sur la consommation totale de l'immeuble en 2007-2008, au prorata de l'espace occupé par les bureaux d'Investissement Québec.

23 Ces vols comprennent les vols effectués dans le cadre de déplacements d'affaires par les employés de la Société qui sont en poste au Québec. Les vols des employés en poste à l'étranger ne sont pas comptabilisés ici.

24 Les coefficients d'émission de GES utilisés pour estimer l'incidence des déplacements en voiture, en autocar et en train proviennent du « Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada » d'Environnement Canada, publié en avril 2007. Les coefficients d'émission de GES des déplacements en avion proviennent de l'Agence européenne pour l'environnement.

25 Les taux de conversion du CH_4 et du N_2O en équivalent CO_2 sont les suivants : 1 g de CH_4 est équivalent à 21 g de CO_2 et 1 g de N_2O est équivalent à 310 g de CO_2.

26 Les émissions de polluants atmosphériques ont été calculées au moyen des facteurs d'émission fournis par Environnement Canada, Transports Canada et l'Agence européenne pour l'environnement.

27 Le déplacement quotidien des employés est calculé à l'aide d'une moyenne de 227 jours travaillés par employé.

28 Taux de reponse de 85 %.

Eau

La consommation d'eau d'Investissement Québec étant plutôt limitée, elle ne touche aucune source d'eau naturelle de façon importante, puisque l'eau consommée provient des réseaux municipaux et est principalement utilisée dans les toilettes et les cuisines et pour l'entretien des bureaux. Les eaux usées ne sont pas recyclées par la Société et sont envoyées à l'égout. Il est difficile de quantifier l'eau consommée, car les locaux d'Investissement Québec ne sont pas équipés de compteurs; toutefois, la Société tente d'obtenir plus d'information auprès de ses gestionnaires immobiliers à ce sujet. En 2009-2010, la Société a acheté 15 480 litres d'eau de source pour ses employés, comparativement à 11 718 litres en 2008-2009. Afin de réduire sa consommation d'eau embouteillée, la Société a remplacé en fin d'année 18 des 25 distributeurs d'eau embouteillée par des distributeurs alimentés par le service d'eau public. En outre, elle a fait installer des toilettes plus économiques en eau dans deux bureaux régionaux.

Respect des lois

La Société veille à respecter les lois en matière d'environnement. Aucune sanction n'a été imposée à la Société pour non-respect des lois environnementales. La Société a pris au cours de l'année un certain nombre de mesures environnementales ayant entraîné des coûts supplémentaires, telles que la récupération écologique du matériel informatique et l'achat de papier recyclé. Toutefois, ces dépenses en protection de l'environnement n'ont pas été quantifiées.

PRINCIPAUX INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

	2009-2010	2008-2009
Consommation de papier [1]	13,4 t	15,9 t
Consommation d'eau de source embouteillée	15 480 l	11 718 l
Consommation d'électricité	2 088 004 kWh	2 066 819 kWh
Émissions totales de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité	20,9 t éq. CO_2	20,7 t éq. CO_2
POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES		
Émissions de monoxyde de carbone (CO)	8,3 t	8,2 t
Émissions de dioxyde de soufre (SO_2)	575,7 kg	577,6 kg
Émissions d'oxyde d'azote (NO_2)	488,7 kg	537,3 kg
GAZ À EFFET DE SERRE		
Émissions de dioxyde de carbone (CO_2)	202,4 t	214,8 t
Émissions d'oxyde nitreux (N_2O)	18,3 kg	19,8 kg
Émissions de méthane (CH_4)	43,7 kg	55,9 kg
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires	209,0 t éq. CO_2	222,1 t éq. CO_2
Émissions totales de gaz à effet de serre liées aux transports des employés	573,7 t éq. CO_2	N/D
Émissions totales de gaz à effet de serre	803,6 t éq. CO_2	242,8 t éq. CO_2

(1) En raison de modifications dans le calcul de conversion de poids du papier, les résultats de 2008-2009 et de 2007-2008 ont été modifiés.

PERTINENCE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année, à l'occasion de plusieurs rencontres du Comité d'orientation en développement durable, la Société a procédé à une évaluation de l'importance de ses enjeux, dont les résultats sont présentés dans le graphique de la page suivante. Le comité a également consulté les rapports de développement durable de quatre institutions financières internationales qui ont obtenu la cote A+ de la GRI. Dès le prochain exercice, la Société entend valider et approfondir son évaluation en sondant ses parties prenantes. Les résultats de ces sondages permettront d'améliorer ce graphique pour qu'il reflète plus fidèlement les attentes des parties prenantes. Pour la Société, ce graphique est un cadre de référence utile permettant de situer les relations avec ses parties prenantes et de mieux définir ses engagements en matière de développement durable.

Afin de déterminer l'importance relative des différents enjeux, les 95 indicateurs du niveau d'application A de la GRI ont été classés par ordre de priorité pour la Société, sur une échelle de 1 à 10, 1 étant le degré d'importance le moins élevé et 10 le plus élevé, compte tenu de la nature des activités de la Société. Par la suite, le comité a coté l'importance de ces mêmes indicateurs du point de vue des clients et des partenaires de la Société. Les résultats sont inspirés des volets de la GRI. Les différents indicateurs regroupés dans un volet sont présentés dans l'index GRI à la page 90. Pour y parvenir, une moyenne des cotes pour tous les indicateurs d'un volet a été calculée, sauf pour ceux jugés non applicables en raison des responsabilités découlant du mandat et du rôle de la Société. Ces regroupements permettent d'avoir une vue d'ensemble des différents enjeux du développement durable. Toutefois, pour le prochain exercice, le travail sera réalisé au niveau des volets de la GRI.

PERTINENCE DES ENJEUX SELON LES PARTIES PRENANTES

(1) Conséquences (économiques, financières, de réputation, etc.) négatives ou positives d'un changement sur la Société et sur ses parties prenantes, en tenant compte du degré d'influence que la Société peut exercer sur chacun des enjeux.
(2) Indicateurs liés aux volets de la GRI.

PARAMÈTRES DU RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement d'Investissement Québec en matière de performance économique, environnementale et sociale se poursuit et se traduit par une série d'actions relatives au développement durable. La Société produit depuis trois ans un rapport de développement durable où les éléments de réponse et de reddition de comptes se retrouvent dans les différentes sections de son rapport annuel. Elle continue d'appliquer les lignes directrices de la GRI[29] dans son troisième rapport de développement durable. En 2008-2009, elle avait déclaré que son rapport était conforme au niveau d'application A. Pour 2009-2010, la Société a décidé de faire évaluer par une tierce partie la conformité de son niveau d'application A, le faisant ainsi passer au niveau A+. Le rapport d'examen du vérificateur externe, Samson Bélair/Deloitte & Touche, est présenté à la page 89.

NIVEAUX D'APPLICATION DE LA GRI

	C	C+	B	B+	A	A+
ÉLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU PROFIL DE L'ORGANISATION	Renseigner sur 28 critères imposés : 1.1 2.1 – 2.10 3.1 – 3.8, 3.10 – 3.12 4.1 – 4.4, 4.14 – 4.15	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Renseigner sur tous les critères du niveau C ainsi que sur 17 autres critères imposés : 1.2 3.9, 3.13 4.5 – 4.13, 4.16 – 4.17	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE	Mêmes exigences qu'au niveau B	RAPPORT VÉRIFIÉ PAR TIERCE PARTIE
INFORMATIONS RELATIVES À L'APPROCHE DE GESTION	Facultatives		Informations relatives à l'approche de gestion pour chaque catégorie d'indicateurs : social, économique et environnemental		Mêmes exigences qu'au niveau B	
INDICATEURS DE PERFORMANCE ET SUPPLÉMENTS SECTORIELS	Minimum de 10 indicateurs dont au moins 1 indicateur des catégories suivantes : social (LA, SO, HR ou PR), économique (EC) et environnemental (EN)		Minimum de 20 indicateurs dont au moins 1 indicateur de chacune des catégories		Tous les indicateurs de base G3 et les indicateurs du supplément sectoriel en respectant le principe de pertinence, en y répondant ou en donnant la raison pour laquelle on n'en tient pas compte	

Le rapport de développement durable couvre l'exercice financier d'Investissement Québec qui a pris fin le 31 mars 2010. L'information présentée provient des systèmes d'information de la Société et des informations recueillies auprès des gestionnaires. Elle peut aussi être tirée d'estimations ou de simulations réalisées à l'interne ou à l'externe ; le cas échéant, les hypothèses utilisées sont présentées dans le rapport. Par ailleurs, sauf avis contraire, l'information présentée dans ce rapport a trait aux principales activités d'Investissement Québec et de ses filiales et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent. Les données visent généralement les deux dernières années ; toutefois, il est possible de consulter les rapports annuels précédents d'Investissement Québec sur son site Internet au www.investquebec.com/rapportsannuels/.

Le contenu et la qualité du rapport de la Société respectent les principes de la GRI. Toutefois, Investissement Québec reste consciente que, dans un souci d'amélioration continue, elle doit maintenir ses efforts. Toute question au sujet du développement durable peut être adressée à la Direction de l'évaluation de la performance, qui est responsable de la production de l'information sur les indicateurs de développement durable. De plus, la Société a déposé un questionnaire sur son site Internet au www.investquebec.com/questionnaire/ pour mieux connaître les attentes de ses parties prenantes et recueillir leurs commentaires et suggestions.

29 Pour en savoir plus sur le cadre de reddition de comptes de la GRI, voir le site Internet de la GRI : www.globalreporting.org.

RAPPORT D'EXAMEN DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'intention du conseil d'administration et de la direction d'Investissement Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'auto-évaluation par Investissement Québec du niveau d'application A+ du rapport présenté dans la section « Paramètres du rapport » et des indicateurs de base présentés dans la section « Index GRI » du rapport annuel d'Investissement Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, au regard des lignes directrices G3 de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et du supplément sectoriel des services financiers.

Investissement Québec était responsable de la collecte et de la présentation des indicateurs et de l'information contenus dans le rapport. Notre responsabilité consiste à effectuer un examen et à exprimer si nous avons relevé des éléments qui pourraient nous porter à croire que l'auto-évaluation par Investissement Québec du niveau d'application A+ et des indicateurs de base présentés dans l'index GRI du rapport annuel d'Investissement Québec ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux critères pertinents. Nos critères d'examen étaient fondés sur les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI) version 3.0 (G3) et le supplément sectoriel des services financiers, ainsi que sur les référentiels et définitions de la direction de la Société. Notre examen ne portait pas sur l'ensemble de l'information comprise dans le rapport. Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'auto-évaluation et sur les indicateurs de performance sélectionnés.

Nous avons effectué notre examen conformément à l'*International Standard on Assurance Engagements* (l'« ISAE ») 3000, élaborée par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Par conséquent, nous avons planifié et exécuté nos travaux de manière à fournir une assurance modérée sur les aspects du rapport mentionnés ci-dessus. Nos procédures ont inclus, notamment :

- des entrevues avec les membres de la direction et du personnel d'Investissement Québec responsables de la collecte et de la présentation des données aux fonctions suivantes : Vice-présidence principale aux affaires corporatives et secrétariat général, Vice-présidence principale aux opérations commerciales, Vice-présidence aux ressources humaines, Direction de l'évaluation de la performance, Direction de la vérification interne, Direction de la conformité, Direction des finances et de la trésorerie, Direction des initiatives corporatives, des politiques et des produits ;
- une analyse des systèmes, des processus et des contrôles de gestion pertinents utilisés par Investissement Québec pour produire, rassembler et présenter les informations relatives aux indicateurs de l'index GRI ;
- une analyse de l'adéquation des informations publiées aux exigences des lignes directrices G3 de la GRI et du supplément sectoriel des services financiers ;
- un examen des documents justificatifs, et des tests de validation, au besoin ;
- une évaluation de la cohérence de l'information divulguée avec notre connaissance des activités d'Investissement Québec.

Notre conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'auto-évaluation de la direction d'Investissement Québec sur le niveau d'application A+ et les indicateurs de base de l'index GRI du rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux critères pertinents.

Le présent rapport constitue un document à destination de la direction et du conseil d'administration d'Investissement Québec.

Samson Bélair

Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Montréal (Québec)
25 mai 2010

INDEX GRI

Le tableau suivant indique les pages où se trouve l'information relative aux indicateurs GRI. Les indicateurs numériques se rapportent à la stratégie, au profil et à la gouvernance d'Investissement Québec, tandis que les autres codes correspondent aux indicateurs de développement durable retenus par la Société pour évaluer sa performance économique, environnementale et sociale.

Code	Indicateur	Pages
PROFIL		
1. STRATÉGIE ET ANALYSE		
1.1	Déclaration du président et chef de la direction sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie	1, 7, 10
1.2	Description des impacts, des risques et des opportunités majeurs	42, 65, 66, 67, 82, 83
2. PROFIL DE L'ORGANISATION		
2.1	Nom de l'organisation	page couverture
2.2	Principaux produits et services	21, 22, 23, 24, 33, 163, 164
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	33, 61, 62, 151
2.4	Lieu du siège social	168
2.5	Nombre de pays où l'organisation est implantée	168
2.6	Nature du capital et forme juridique	109
2.7	Marchés où l'organisation exerce ses activités	3, 17, 23, 168
2.8	Taille de l'organisation	70
2.9	Changements importants de l'organisation et de son capital au cours de la période visée par le rapport	(a)
2.10	Distinctions obtenues au cours de la période visée par le rapport	24
3. PARAMÈTRES DU RAPPORT		
PROFIL DU RAPPORT		
3.1	Période visée par le rapport	1, 88
3.2	Date du dernier rapport publié	88
3.3	Périodicité du rapport	1, 88
3.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport et son contenu	88
CHAMP ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT		
3.5	Processus de détermination du contenu du rapport	86, 87, 88
3.6	Délimitation du rapport	88
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport	88
3.8	Principes adoptés pour la divulgation d'information sur les coentreprises, les filiales, les installations en crédit-bail et les activités imparties	88
3.9	Méthodes de mesure des données et bases de calcul	88
3.10	Redressement d'information divulguée dans les rapports précédents	85
3.11	Changements importants par rapport à la période visée par les rapports précédents touchant la portée du rapport ou les méthodes de mesure utilisées	(a)
INDEX DU CONTENU GRI		
3.12	Tableau indiquant où trouver les éléments d'information requis dans le rapport	90, 91, 92, 93, 94, 95, 96
VALIDATION PAR DES TIERS		
3.13	Politique et pratique en vigueur pour la validation du rapport par des ressources externes	88, 89

Code	Indicateur	Pages
4. GOUVERNANCE, ENGAGEMENTS ET DIALOGUE		
GOUVERNANCE		
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 61
4.2	Statut du président du conseil d'administration	50
4.3	Nombre d'administrateurs indépendants	49, 50, 51, 52
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de faire des recommandations ou de transmettre des instructions au conseil d'administration	36, 49
4.5	Lien entre la performance de l'organisation et la rémunération des membres du conseil d'administration, des cadres supérieurs et de la direction	56, 57, 58, 59
4.6	Processus mis en place par le conseil d'administration pour éviter les conflits d'intérêts	165, 166
4.7	Processus de détermination des compétences et de l'expertise exigées des membres du conseil d'administration	54
4.8	Mission, valeurs, codes de bonne conduite et principes élaborés par l'organisation	2, 3, 68, 69
4.9	Procédures élaborées par le conseil d'administration pour superviser la manière dont l'organisation définit et gère sa performance économique, environnementale et sociale, ses risques et ses occasions d'affaires	54, 55, 64, 65, 66, 67
4.10	Processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration	53
ENGAGEMENTS EXTERNES		
4.11	Position de l'organisation quant à la démarche ou au principe de précaution	65, 66, 67
4.12	Chartes, principes et autres initiatives externes auxquelles l'organisation a souscrit ou donné son aval	55, 88, 99, 102, 109, 110, 111
4.13	Adhésion à des associations ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	(b)
DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES		
4.14	Liste des parties prenantes	36, 37, 38, 39, 40
4.15	Détermination et sélection des parties prenantes	36, 37, 38, 39, 40
4.16	Démarche de dialogue avec les parties prenantes	36, 37, 38, 39, 40
4.17	Questions et préoccupations clés des parties prenantes	36, 37, 38, 39, 40
APPROCHE MANAGERIALE ET INDICATEURS DE PERFORMANCE		
INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
	Approche de gestion	42
VOLET : PERFORMANCE ÉCONOMIQUE		
EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	(c)
EC2	Impacts financiers et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation découlant des changements climatiques	42, 82, 83
EC3	Étendue des plans de retraite à prestations déterminées	119, 150
EC4	Subventions et aides publiques importantes reçues	(d)
VOLET : PRÉSENCE SUR LE MARCHÉ		
EC5	Gamme de ratios entre les salaires de départ standard et le salaire minimum local aux sites d'exploitation importants	(e)
EC6	Politiques et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux, et part représentée par ces dépenses, aux sites d'exploitation importants	39
EC7	Procédures relatives au recrutement local et pourcentage de cadres recrutés dans la communauté locale aux sites d'exploitation importants	70, 71

Code	Indicateur	Pages
VOLET : IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS		
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement pour le bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation	(f)
EC9	Compréhension et description des incidences économiques indirectes importantes	5, 16, 17, 18, 19, 42, 43, 44, 157, 158, 159, 160, 161, 162
INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE		
	Approche de gestion	83
VOLET : MATIÈRES		
EN1	Matières consommées en poids ou en volume	83
EN2	Pourcentage de matières consommées provenant de matières recyclées	83
VOLET : ÉNERGIE		
EN3	Consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire	84
EN4	Consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire	84
EN5	Économies d'énergie dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité	(g)
EN6	Initiatives pour fournir des produits et services à haut rendement énergétique ou basés sur des énergies renouvelables, et réductions des besoins en énergie résultant de ces initiatives	(h)
EN7	Initiatives pour réduire la consommation d'énergie indirecte et réductions obtenues	84
VOLET : EAU		
EN8	Consommation totale d'eau, par source	85
EN9	Sources d'approvisionnement en eau touchées de façon importante par la consommation d'eau	85
EN10	Pourcentage et volume total de l'eau recyclée et réutilisée	85
VOLET : BIODIVERSITÉ		
EN11	Emplacement et superficie des terrains détenus, loués ou gérés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	(i)
EN12	Description des impacts importants des activités, produits et services sur la biodiversité à l'intérieur de zones protégées ou de zones riches en biodiversité hors des zones protégées	15
EN13	Habitats protégés ou restaurés	(i)
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité	(i)
EN15	Nombre d'espèces figurant sur la Liste rouge de l'UICN et sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par les activités, selon le risque d'extinction	(i)
VOLET : ÉMISSIONS, EFFLUENTS ET DÉCHETS		
EN16	Émissions totales, directes ou indirectes, de gaz à effet de serre, en poids	84
EN17	Autres émissions indirectes pertinentes de gaz à effet de serre, en poids	84
EN18	Initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et réductions obtenues	84
EN19	Émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en poids	84
EN20	Émissions de NO_X, de SO_X et d'autres polluants atmosphériques par type et en poids	84
EN21	Rejet total d'eaux usées	85
EN22	Masse totale des déchets, par type et par mode de traitement	83
EN23	Nombre total et volume des déversements importants	(j)
EN24	Poids des déchets jugés dangereux selon les dispositions de la Convention de Bâle, Annexes I, II, III, VIII	(h)
EN25	Identité, dimensions, statut de protection et valeur en termes de biodiversité des plans d'eau et habitats connexes qui sont touchés de façon importante par les rejets d'eaux usées et le ruissellement attribuable à l'organisation	(i)

Code	Indicateur	Pages
VOLET : PRODUITS ET SERVICES		
EN26	Initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services, et degré d'atténuation atteint	84
EN27	Pourcentage de produits et matériaux d'emballage vendus qui sont récupérés, par catégorie	(h)
VOLET : CONFORMITÉ		
EN28	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements sur l'environnement	85
VOLET : TRANSPORT		
EN29	Incidences environnementales importantes liées au transport	83, 84
VOLET : GÉNÉRALITÉS		
EN30	Total des dépenses et investissements en protection de l'environnement, par type	85
INDICATEURS DE PERFORMANCE SOCIALE		
	Approche de gestion	68
VOLET : EMPLOI		
LA1	Effectif total par type d'emploi, contrat de travail et zone géographique	70, 71, 72
LA2	Roulement du personnel, en nombre et en pourcentage, par groupe d'âge, sexe et zone géographique	70
LA3	Avantages sociaux offerts aux employés à plein temps qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	(e)
VOLET : RELATIONS EMPLOYÉS-DIRECTION		
LA4	Pourcentage d'employés régis par une convention collective	73
LA5	Délais minimums de préavis en cas de changements opérationnels	73
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
LA6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes formels direction-employés sur la santé et la sécurité	73
LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région	70
LA8	Programmes mis en place pour aider les employés, leur famille ou les membres des communautés locales en cas de maladie grave	74
LA9	Questions de santé et sécurité régies par des ententes formelles avec les syndicats	(k)
VOLET : FORMATION ET ÉDUCATION		
LA10	Nombre d'heures de formation par an, par employé et par catégorie d'emplois	73
LA11	Programme de gestion des compétences et de perfectionnement continu qui contribuent à maintenir l'employabilité et aident les employés à gérer leur conclusion de carrière	73, 74
LA12	Pourcentage d'employés qui reçoivent régulièrement des évaluations du rendement et de leur progression de carrière	74
VOLET : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
LA13	Composition du conseil d'administration et des comités et répartition des employés par indicateur de diversité	49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 60, 61, 69, 70, 71, 72
LA14	Rapport entre le salaire de base des hommes et celui des femmes, par catégorie d'emplois	72

Code	Indicateur	Pages
DROITS DE L'HOMME		
VOLET : PRATIQUES D'INVESTISSEMENT ET D'ACHAT		
HR1	Pourcentage et nombre total des conventions d'investissement importantes qui incluent des clauses relatives aux droits de l'homme	69
HR2	Pourcentage de fournisseurs et de sous-traitants importants qui ont fait l'objet d'une vérification en matière de respect des droits de l'homme	69
HR3	Nombre total d'heures de formation des employés sur les politiques et les procédures relatives aux droits de l'homme et pourcentage d'employés formés	(l)
VOLET : NON-DISCRIMINATION		
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination et mesures prises	68
VOLET : LIBERTÉ SYNDICALE ET DROIT DE NÉGOCIATION		
HR5	Droit à la liberté syndicale et à la négociation collective	73
VOLET : INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS		
HR6	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail des enfants	(m)
VOLET : ABOLITION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE		
HR7	Activités de l'organisation qui présentent un risque important d'incidents liés au travail forcé	(m)
VOLET : PRATIQUES DE SÉCURITÉ		
HR8	Pourcentage du personnel de sécurité ayant été formé sur les politiques ou procédures de l'organisation relatives aux aspects des droits de l'homme	(h)
VOLET : DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES		
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones	(h)
SOCIÉTÉ		
VOLET : COMMUNAUTÉS		
SO1	Nature, portée et efficacité de tout programme ou pratique évaluant les impacts des activités sur les communautés	(n)
VOLET : CORRUPTION		
SO2	Pourcentage et nombre d'unités d'affaires analysées du point de vue des risques liés à la corruption	66
SO3	Pourcentage d'employés ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures anti-corruption de l'organisation	(l)
SO4	Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	68
VOLET : POLITIQUES PUBLIQUES		
SO5	Prises de position sur les politiques publiques, participation à l'élaboration des politiques publiques et lobbyisme	40, 68, 82
SO6	Valeur totale des contributions en espèces ou en nature à des partis politiques, à des politiciens et à des institutions connexes, par pays	(e)
VOLET : COMPORTEMENT ANTI-CONCURRENTIEL		
SO7	Nombre total de procédures légales visant des comportements anticoncurrentiels, des infractions aux lois antitrust et des pratiques monopolistiques, et leur résultat	(e)
VOLET : CONFORMITÉ		
SO8	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements	(o)
VOLET : COMMUNAUTÉ (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS13	Points d'accès par type dans les régions économiquement défavorisées ou à faible population	17, 168
FS14	Initiatives afin d'améliorer l'accès aux services financiers aux gens défavorisés	70

Code	Indicateur	Pages
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS		
VOLET : SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CLIENTS		
PR1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits et services sur la santé et la sécurité sont évalués en vue d'une amélioration	(h)
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits et services sur la santé et la sécurité durant leur cycle de vie	(h)
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES		
PR3	Type d'information sur les produits et services exigé par les procédures, et pourcentage des produits et services importants soumis à de telles exigences	(h)
PR4	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs à l'information sur les produits et services et à l'étiquetage	(e)
PR5	Pratiques relatives à la satisfaction de la clientèle	37, 38
VOLET : COMMUNICATION MARKETING		
PR6	Programmes pour le respect des lois, normes et codes volontaires relatifs aux communications marketing, y compris publicité, promotion et commandite	41
PR7	Nombre d'incidents de non-conformité aux règlements et aux codes volontaires relatifs aux communications marketing	41
VOLET : RESPECT DE LA VIE PRIVÉE		
PR8	Nombre de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données sur les clients	41
VOLET : CONFORMITÉ		
PR9	Montant des amendes importantes pour non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services	(p)
VOLET : ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
FS15	Politique pour la conception et la vente équitables des produits et services financiers	68, 69
FS16	Actions permettant de parfaire les connaissances financières par type de bénéficiaires	38
IMPACT DES PRODUITS ET SERVICES (SUPPLÉMENT FINANCIER)		
VOLET : PORTEFEUILLE DE PRODUITS		
FS1	Directives ou règlements ayant un élément social et environnemental spécifique appliqué aux activités d'affaires	15
FS2	Procédure d'évaluation et de sélection des risques sociaux et environnementaux aux activités d'affaires	15
FS3	Procédure de surveillance de l'application et de la conformité des exigences sociales et environnementales contenues dans les contrats ou les ententes des clients	15
FS4	Processus d'amélioration des compétences des employés pour implanter les directives et les procédures sociales et environnementales aux activités d'affaires	15, 81
FS5	Interaction entre les clients, les sociétés sous contrôle et les partenaires sur les risques et occasions sociaux et environnementaux	15
FS6	Pourcentage du portefeuille pour les activités d'affaires par région, par taille d'entreprise et par secteur	16, 17, 18, 19, 20, 21, 22
FS7	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage social spécifique pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	20, 21
FS8	Valeur monétaire des produits et services conçus pour fournir un avantage environnemental pour chaque activité d'affaires ventilée par objectif	42, 82

Code	Indicateur	Pages
VOLET : CONFORMITÉ		
FS9	Étendue et fréquence des vérifications pour évaluer l'implantation des directives environnementales et sociales et les procédures d'évaluation des risques	(q)
VOLET : PROPRIÉTÉ ACTIVE		
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises dans le portefeuille de l'organisation avec qui elle a interagi sur des questions environnementales ou sociales	15, 81
FS11	Pourcentage des actifs qui sont soumis à la sélection positive et négative environnementale ou sociale	(h)
FS12	Politique de vote concernant les actions votantes détenues par l'organisation ou sur lesquelles elle donne son avis quant aux aspects environnementaux ou sociaux	(h)

(a) Aucun changement important au cours de la période visée en regard des rapports précédents.

(b) La Société n'est affiliée à aucune association.

(c) Étant donné que le rapport de développement durable est intégré au rapport annuel, l'ensemble de l'information de cet indicateur se retrouve dans les états financiers de la Société et les notes afférentes se retrouvent aux pages 104 à 153.

(d) La Société ne reçoit aucune subvention ou aide publique puisque le gouvernement est son principal actionnaire. Pour plus de détail à ce sujet, se reporter à la note 1 de la page 109.

(e) L'indicateur n'est pas retenu en raison de sa non-pertinence pour la Société.

(f) La Société n'a pas le mandat d'investir dans les infrastructures et les services publics tels que le transport et les aménagements sociaux, sportifs ou médicaux. La Société ne réalise donc pas le type d'investissement décrit par cet indicateur.

(g) L'économie d'énergie est difficile à calculer en raison de la méthode de calcul employée afin d'obtenir la consommation énergétique totale de la Société.

(h) L'indicateur est non applicable en raison des responsabilités découlant du mandat et du rôle de la Société.

(i) Les bureaux de la Société sont situés en zone urbaine. Par conséquent, ses activités n'ont pas d'impact sur les zones protégées, les zones riches en biodiversité, les habitats protégés ou les espèces menacées.

(j) Aucun déversement n'a été effectué en raison des activités de la Société.

(k) Aucune question de santé et de sécurité n'est régie par des ententes formelles avec les syndicats.

(l) Aucune formation n'a été donnée pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

(m) La Société n'a pas d'opérations à risque concernant le travail des enfants et le travail forcé.

(n) Tel que présenté à la page 168, la Société a des bureaux répartis à travers les régions du Québec et ailleurs dans le monde. Toutefois, chacun de ces bureaux a peu d'impacts directs sur les communautés locales.

(o) Aucune amende ni sanction non pécuniaire n'a été reçue pour le non-respect des lois et règlements.

(p) Aucune amende n'a été reçue pour le non-respect des lois et règlements relatifs à la fourniture et à l'utilisation des produits et services.

(q) Aucune vérification n'a été effectuée étant donné la mise en place de la politique en 2010-2011.

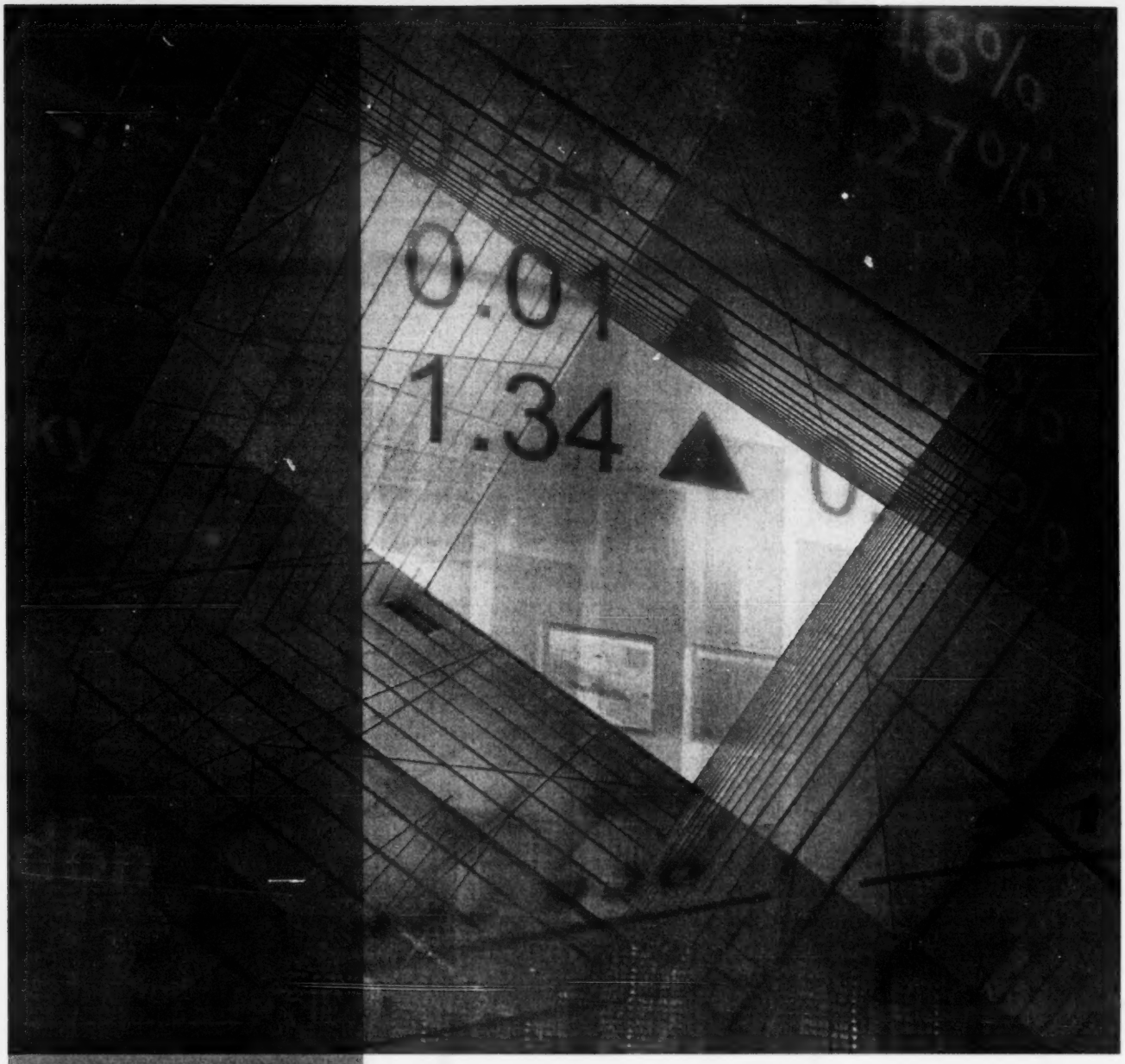

Information financière

REVUE DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE PAR LA DIRECTION

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les états financiers de ses filiales en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Ces états comprennent le bilan consolidé, les résultats consolidés, le résultat consolidé étendu, l'état consolidé de la variation de l'avoir, les flux de trésorerie consolidés et les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Les interventions financières composant le portefeuille de la Société se subdivisent en trois grandes catégories, soit les interventions dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec, les interventions dont les pertes sont assumées conjointement, selon différents pourcentages, par le gouvernement et par la Société ainsi que les interventions dont les pertes sont assumées entièrement par la Société. La partie du portefeuille dont les pertes sont assumées par le gouvernement et la partie dont les pertes sont assumées par la Société sont présentées séparément dans les notes complémentaires aux états financiers.

La valeur du portefeuille sous gestion de la Société s'élève à 8,4 milliards de dollars au 31 mars 2010.

Par ailleurs, en février 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes seront appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2011. Au 31 mars 2010, la Société a mis en place les systèmes requis afin de se conformer aux nouvelles exigences de présentation des états financiers.

BILAN

L'actif total au 31 mars 2010 s'établit à 6,3 milliards de dollars. Il se compose principalement de billets à recevoir du gouvernement du Québec relativement au Programme des immigrants investisseurs (2,9 milliards de dollars), de prêts, déduction faite de la provision pour pertes (888 millions de dollars) et d'actions (53 millions de dollars).

Par ailleurs, le solde des garanties, déduction faite du passif au titre de garantie, s'élève à 2,0 milliards de dollars.

La provision cumulée pour pertes est de 819 millions de dollars au 31 mars 2010. Elle représente 20,1 % du solde brut du portefeuille d'interventions financières de la Société. Le tableau ci-dessous présente la provision cumulée pour pertes en pourcentage du solde brut du portefeuille d'interventions financières, pour les cinq dernières années :

PROVISION CUMULÉE POUR PERTES EN POURCENTAGE DU SOLDE BRUT DU PORTEFEUILLE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES

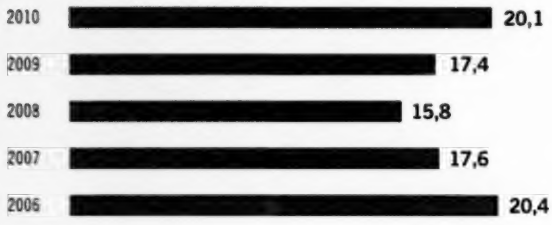

Le ratio emprunts/capitaux propres, soit le rapport du total des emprunts à court et à long terme sur l'avoir de la Société, a évolué comme suit :

RATIO EMPRUNTS/CAPITAUX PROPRES

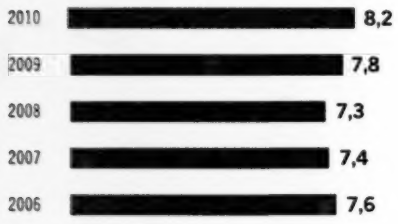

Par ailleurs, le ratio des capitaux propres sur le solde net du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société est de 1,92 au 31 mars 2010, ce qui démontre la saine capitalisation de la Société en ce qui a trait aux risques dont elle assume les pertes.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, la Société a réalisé un bénéfice net de 26,5 millions de dollars, lequel se compose notamment des principaux éléments suivants : revenus du portefeuille (392,8 millions de dollars), dépenses du portefeuille (204,4 millions de dollars) et provision pour pertes assumées par la Société (27,5 millions de dollars), qui représente 6,5 % du solde brut moyen du portefeuille d'interventions financières dont les pertes sont assumées par la Société. Ainsi, le rendement sur l'avoir s'élève à 4,5 %, soit un rendement supérieur au coût des fonds du gouvernement.

Les frais d'administration s'élèvent à 58,0 millions de dollars. Exprimés en pourcentage du portefeuille moyen sous gestion, ils ont évolué comme suit depuis cinq ans :

FRAIS D'ADMINISTRATION EN POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE MOYEN SOUS GESTION

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU

L'état du résultat étendu présente le bénéfice net auquel est ajoutée la variation nette des gains ou pertes non réalisés sur certains actifs regroupés sous le titre « actifs financiers disponibles à la vente ». Le résultat étendu s'établit à 52,6 millions de dollars au 31 mars 2010.

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

Jacques Daoust
Président et chef de la direction

Québec, le 25 mai 2010

Renaud Gilbert, CA
Directeur des finances et de la trésorerie
et chef de la direction financière

Québec, le 25 mai 2010

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2010, les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception des changements apportés par l'adoption de nouvelles normes comptables tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 25 mai 2010

Samson Bélair / Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.[1]

Québec, le 25 mai 2010

[1] Comptables agréés auditeurs permis nº 16162

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
ACTIF		
Encaisse	**3 760**	2 972
Placements temporaires (note 6)	**101 808**	71 019
Placements (note 7)	**3 315 004**	3 082 196
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 8 et 13)	**888 187**	610 496
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 9 et 13)	**52 835**	53 019
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 13)	**337**	796
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 11 et 13)	**99 484**	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants (note 14)	**1 093 325**	953 246
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	**733 893**	622 552
Autres éléments d'actif (note 15)	**9 315**	16 754
	6 297 948	5 537 488
PASSIF ET AVOIR		
Passif		
Emprunts à court terme (note 16)	**192 000**	472 100
Emprunts à long terme (note 17)	**4 801 513**	3 853 733
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	**16 161**	9 968
Passif au titre de la garantie (notes 12 et 13)	**378 988**	358 531
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	**228 097**	211 875
Autres éléments de passif (note 18)	**70 681**	73 345
	5 687 440	4 979 552
Avoir		
Avoir initial	**32 944**	32 944
Bénéfices non répartis	**568 714**	542 172
Cumul des autres éléments du résultat étendu	**8 850**	(17 180)
	577 564	524 992
	610 508	557 936
	6 297 948	5 537 488
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE (NOTES 12 ET 13)	**2 005 841**	2 275 093

Engagements de financement et d'investissement (note 29)
Autres engagements (note 30)
Éventualités (note 34)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Robert Cloutier
Président du conseil d'administration

Michael Ross, CA
Président du Comité de vérification

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
REVENUS DU PORTEFEUILLE		
Intérêts sur les interventions financières	**112 942**	71 751
Honoraires de garantie	**70 696**	36 945
Primes au risque (note 19)	**6 585**	6 915
Commissions d'engagement	**12 908**	7 268
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	**(43 285)**	33 142
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	**109 425**	114 062
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	**102 511**	105 749
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	**255**	1 866
Autres revenus (note 20)	**20 741**	6 401
	392 778	384 099
DÉPENSES DU PORTEFEUILLE		
Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières (note 21)	**46 154**	54 002
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	**108 846**	112 893
Honoraires d'intermédiaires financiers	**42 528**	48 765
Autres dépenses (note 22)	**6 901**	4 078
	204 429	219 738
PROVISION		
Provision pour pertes (note 13)	**234 895**	219 378
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 13)	**(206 635)**	(200 884)
Provision pour pertes nette	**27 460**	18 494
AVANTAGES CONFÉRÉS		
Avantages conférés aux clients	**199 033**	124 734
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	**(177 306)**	(114 573)
Avantages conférés nets	**21 727**	10 161
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES		
Contributions financières non remboursables (note 23)	**103 959**	108 929
Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec (note 23)	**(49 357)**	(57 465)
Contributions financières nettes	**54 602**	51 464
FRAIS D'ADMINISTRATION (NOTE 24)	**58 018**	53 516
BÉNÉFICE NET	**26 542**	30 726

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
BÉNÉFICE NET	**26 542**	30 726
Autres éléments du résultat étendu		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	**28 424**	(22 598)
Reclassement dans les résultats nets des pertes (gains) sur les actifs financiers disponibles à la vente	**(2 394)**	890
VARIATION NETTE DES GAINS (PERTES) NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	**26 030**	(21 708)
RÉSULTAT ÉTENDU	**52 572**	9 018

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

VARIATION DE L'AVOIR CONSOLIDÉ

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
AVOIR INITIAL	**32 944**	32 944
Bénéfices non répartis au début	**542 172**	511 446
Bénéfice net	**26 542**	30 726
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	**568 714**	542 172
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début	**(17 180)**	4 528
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	**26 030**	(21 708)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	**8 850**	(17 180)
AVOIR	**610 508**	557 936

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

De l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)

	2010	2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	26 542	30 726
Ajustements pour :		
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	1 902	651
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(107 879)	(112 966)
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(102 511)	(105 749)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	108 846	112 893
Avantages conférés aux clients	199 833	124 734
Avantages conférés aux clients assumés par le gouvernement du Québec	(177 306)	(114 573)
Revenus d'intérêts	(112 918)	(71 725)
Honoraires de garantie	(70 696)	(35 463)
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	43 285	(33 142)
Perte (gain) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(1 026)	3 131
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	11 383	15 887
Perte (gain) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	(164)	20
Perte (gain) sur les actifs financiers disponibles à la vente	(2 394)	890
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	4 851	8 444
Perte (gain) non réalisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	(12 566)	22 235
Provision pour pertes	234 095	219 378
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(206 635)	(200 884)
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 485	1 280
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	57	–
Quote-part des résultats – Sociétés satellites	2 691	2
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 25)	49 535	(7 557)
	(111 519)	(142 917)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	(2 987)	4 936
Acquisition de placements	(947 325)	(727 085)
Disposition de placements	843 449	737 292
Augmentation nette des prêts	(460 527)	(187 196)
Diminution nette des actions	3 164	216
Diminution nette des parts	816	527
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	30 692	22 111
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(3 796)	(1 625)
	(536 514)	(150 824)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	(280 100)	216 300
Emprunts à long terme	2 099 194	599 700
Remboursements des emprunts à long terme	(1 142 300)	(542 800)
	676 794	273 200
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	28 761	(20 541)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	54 727	75 268
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	83 488	54 727
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	3 760	2 972
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	79 728	51 755
	83 488	54 727
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE		
Intérêts payés	27 594	46 461

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2010 (en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer des investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). Elle exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1). En vertu du projet de loi nº 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute. De plus, en vertu du décret 1027-2006, daté du 8 novembre 2006, Investissement Québec a acquis les biens et assume les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur la Financière du Québec édicte que la société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010. En vertu de l'article 47 de cette même loi, ce plan continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit approuvé. Un nouveau plan était en processus d'approbation au 31 mars 2010. Il prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la provision pour pertes, de la juste valeur des instruments financiers, de la baisse de valeur durable des actifs financiers disponibles à la vente, de la dépréciation des actifs à long terme, des régimes de retraite et des éventualités. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation nº 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 1er avril 2009, la Société a adopté le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le chapitre 3064, qui remplace le chapitre 3062, intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, intitulé « Frais de recherche et de développement », renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rapprochement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif.

L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Méthode du taux d'intérêt effectif – modifications au chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »
En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a apporté des précisions au chapitre 3855 à l'égard de la méthode du taux d'intérêt effectif, méthode servant à calculer le coût après amortissement des actifs financiers et des passifs financiers, et à répartir adéquatement les revenus d'intérêts et les dépenses d'intérêts entre les périodes.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Informations à fournir sur la juste valeur – modifications au chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »
En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a modifié le chapitre 3862 afin d'améliorer les informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur et du risque de liquidité rattaché aux instruments financiers.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif ;

Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créance ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières ;

Niveau 3 – Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisqu'elles visent spécifiquement l'information à fournir. Ces informations sont présentées à la note 5.

Dépréciation d'actifs financiers – modifications au chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »
En août 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié diverses modifications au chapitre 3855. La définition de la catégorie « prêts et créances », pour laquelle la mesure est effectuée au coût ou au coût non amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, a été modifiée. Par conséquent, les titres de créance qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés comme prêts et créances, et la dépréciation est déterminée en fonction du modèle des pertes sur créances subies, comme le prévoit le chapitre 3025, intitulé « Prêts douteux ». Par ailleurs, les prêts et créances que la Société a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme doivent être classés comme détenus à des fins de transaction, tandis que les prêts et créances pour lesquels la Société pourrait ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour des motifs autres que la détérioration du crédit, doivent être classés comme disponibles à la vente.

Le reclassement d'actifs financiers détenus à des fins de transaction et d'actifs financiers disponibles à la vente dans les prêts et créances est permis dans certaines circonstances.

Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

La Société a adopté ces modifications de manière rétroactive à compter du 1er avril 2009, conformément aux dispositions transitoires relatives à ces modifications. Par conséquent, les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ont été reclassées dans la catégorie des prêts et créances. L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur ; les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu consolidé. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ou du découvert bancaire, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

PLACEMENTS

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, ils sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commanditées

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commanditées sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placement, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

Sociétés satellites

La Société comptabilise les placements dans les sociétés satellites à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives. La quote-part des résultats de ces sociétés est comptabilisée au poste « Quote-part des résultats – Sociétés satellites » sous la rubrique « Autres dépenses » de l'état consolidé des résultats.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transaction y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu consolidé. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste « Revenus sur les placements » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ou au coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà du coût ou du coût après amortissement, la perte cumulée du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée au poste « Gain (perte) sur les actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur comptabilisées aux résultats, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peuvent faire l'objet d'une reprise aux résultats. Depuis le 1er avril 2009, les pertes de valeur comptabilisées aux résultats, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doivent être reprises aux résultats si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

PRÊTS

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Les commissions pour compenser les coûts de montage de prêts encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan consolidé de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit ; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement, de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices et d'un facteur lié au contexte économique.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

ACTIONS ET PARTS

Actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des prêts et créances (catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance pour l'exercice terminé le 31 mars 2009). Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes avec modalités de remboursement est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

La provision cumulée pour perte sur les actions non participantes et parts avec modalités de remboursement est présentée au bilan consolidé de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

Actions non participantes et parts sans modalité de remboursement

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions et parts.

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà du coût, celle-ci est constatée aux résultats sous la rubrique « Provision pour pertes ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement est ramenée à la juste valeur de ces derniers en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée aux résultats sous la rubrique « Provision pour pertes ».

Actions participantes cotées en Bourse

La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les frais de transaction

sont comptabilisés directement dans les résultats, s'il y a lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats aux postes « Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions fait l'objet d'une radiation.

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces actions. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats au poste « Gain (perte) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts » sous la rubrique « Autres revenus ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes de sociétés privées sont évaluées périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà du coût, celle-ci est constatée aux résultats sous la rubrique « Provision pour pertes ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

GARANTIES

Le passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir sont classés respectivement dans la catégorie des autres passifs financiers et des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan consolidé, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché. La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure au bilan consolidé, soit les honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon la même méthode que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats, et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les contributions recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme étant des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts, et tout écart entre la juste valeur de la créance et la juste valeur du passif au titre de la garantie pour la portion des interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats sous la rubrique « Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients » au bilan consolidé. Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté sous la rubrique « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » de l'état consolidé des résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE

Les logiciels et les développements informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développements informatiques	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

TERRAIN DÉTENU À DES FINS DE DÉCONTAMINATION

La Société assume, avec une tierce partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

EMPRUNTS

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières » et « Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan consolidé sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement des primes (escomptes) sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Intérêts liés au portefeuille d'interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

PRIMES AU RISQUE

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats au poste « Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions » sous la rubrique « Primes au risque ». La prime sous forme de participation aux bénéfices et les autres primes sont comptabilisées aux résultats au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat, au poste « Participations aux bénéfices et autres primes » sous la rubrique « Primes au risque ».

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque » de l'état consolidé des résultats.

AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS

Les avantages conférés aux clients sont imputés aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les avantages que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Les contributions financières sont constituées de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été engagée par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

HONORAIRES D'INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier d'un immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan consolidé et hors bilan. Ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats au poste « Gain (perte) net sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société a choisi le 1er avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés à compter de la date de transition ont été revus afin de recenser les dérivés incorporés. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessiterait d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et les pertes de change attribuables à la dépense de provision pour pertes sont constatés aux résultats sous les rubriques « Provision pour pertes » et « Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec ». Les gains et les pertes de change réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés aux résultats au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus ». Les gains et les pertes de change non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres éléments du résultat étendu » de l'état du résultat étendu consolidé. Les autres gains et pertes de change sont constatés aux résultats au poste « Gain (perte) de change » sous la rubrique « Autres revenus ».

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces membres de la haute direction est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

Le coût des services passés découlant des modifications au régime de rentes d'appoint facultatif est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative de la portion restante de la carrière active des salariés couverts par le régime.

3. MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES FUTURES

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* – IFRS). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes seront appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2011.

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

								2010
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-18	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction	Total
Actifs financiers								
Encaisse	3 760	–	–	–	–	–	–	3 760
Placements temporaires	101 808	–	–	–	–	–	–	101 808
Placements	–	–	247 400	2 875 034	–	184 488	–	3 306 922
Prêts	–	–	–	888 187	–	–	–	888 187
Actions	–	2 899	375	49 561	–	–	–	52 835
Parts	–	–	170	167	–	–	–	337
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	99 484	–	–	–	99 484
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	–	–	–	1 093 325	–	–	–	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	–	–	–	733 893	–	–	–	733 893
Autres éléments d'actif	669	–	–	2 460	–	–	–	3 129
	106 237	2 899	247 945	5 742 111	–	184 488	–	6 283 680
Passifs financiers								
Emprunts à court terme	–	–	–	–	–	–	192 000	192 000
Emprunts à long terme	–	–	–	–	–	–	4 801 513	4 801 513
Intérêts échus et courus	–	–	–	–	–	–	16 161	16 161
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	–	–	378 988	378 988
Autres éléments de passif	14 426	–	–	–	–	–	41 713	56 139
	14 426	–	–	–	–	–	5 430 375	5 444 801

	2009							
	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Placements à la juste valeur en vertu de la NOC-16	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction	Total
Actifs financiers								
Encaisse	2 972	–	–	–	–	–	–	2 972
Placements temporaires	71 019	–	–	–	–	–	–	71 019
Placements	–	–	174 094	2 736 947	–	170 534	–	3 081 575
Prêts	–	–	–	610 496	–	–	–	610 496
Actions	–	873	8 402	–	43 744	–	–	53 019
Parts	–	–	170	–	26	–	–	796
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	124 438	–	–	–	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	–	–	–	953 246	–	–	–	953 246
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	–	–	–	622 552	–	–	–	622 552
Autres éléments d'actif	9 138	–	–	3 684	–	–	–	12 822
	83 129	873	182 666	5 051 363	44 370	170 534	–	5 532 935
Passifs financiers								
Emprunts à court terme	–	–	–	–	–	–	472 100	472 100
Emprunts à long terme	–	–	–	–	–	–	3 853 733	3 853 733
Intérêts échus et courus	–	–	–	–	–	–	9 968	9 968
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	–	–	358 531	358 531
Autres éléments de passif	35 461	–	–	–	–	–	25 814	61 275
	35 461	–	–	–	–	–	4 720 146	4 755 607

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La détermination de la juste valeur a pour objet d'établir approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La Société utilise le cours du marché (cours acheteur ou vendeur), lorsqu'il est disponible, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. S'il n'existe pas de marché ou si le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société détermine la juste valeur initiale au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Pour la réévaluation ultérieure des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Ainsi, le taux d'actualisation correspond au plus élevé du taux facturé au client ou du taux du marché. Ce dernier est établi à partir des courbes de taux sans risque auquel est ajoutée une prime pour tenir compte du risque du client. Cette prime de risque est obtenue en observant les écarts de crédit sur les marchés. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait résulter en une juste valeur différente.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan consolidé, cette dernière étant établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie définie, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ».

	2010			2009		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	**105 568**	**105 568**	**–**	73 991	73 980	(11)
Placements	**3 306 922**	**3 378 594**	**71 67[illegible]**	3 081 575	3 215 779	134 204
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	**888 187**	**1 152 097**	**263 910**	610 496	611 170	674
Actions et parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	**53 172**	**97 927**	**44 755**	53 815	50 906	(2 909)
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	**99 484**	**116 884**	**17 400**	124 438	117 445	(6 993)
Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	**1 827 218**	**1 480 356**	**(346 862)**	1 575 798	2 657 698	1 081 900
Options d'achat d'actions	**501**	**501**	**–**	726	726	–
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	**168**	**168**	**–**	8 412	8 412	–
Autres actifs	**2 460**	**2 460**	**–**	3 684	3 684	–
	6 283 680	**6 334 555**	**50 875**	5 532 935	6 739 800	1 206 865
Passif						
Emprunts	**4 993 513**	**5 089 812**	**96 299**	4 325 833	4 469 959	144 126
Passif au titre de la garantie	**378 988**	**352 886**	**(26 102)**	358 531	1 477 029	1 118 498
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	**14 426**	**14 426**	**–**	35 461	35 461	–
Autres passifs	**57 874**	**57 874**	**–**	35 782	35 782	–
	5 444 801	**5 514 998**	**70 197**	4 755 607	6 018 231	1 262 624
			(19 322)			(55 759)

LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FIGURANT AU BILAN CONSOLIDÉ EST ESTIMÉE D'APRÈS LES MÉTHODES ET LES HYPOTHÈSES SUIVANTES :

Encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres éléments d'actif et de passif

L'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, les emprunts à court terme ainsi que les autres éléments d'actif et de passif sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée comme équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

Placements

Les obligations et autres titres de créance et les actions et autres titres de participation sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts
La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établis selon le cours acheteur à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir
La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.

Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients
La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci recouvrables du gouvernement du Québec au titre d'avantages conférés aux clients correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et à l'écart entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie.

Instruments dérivés
Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts à long terme
La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Passif au titre de la garantie
La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1
La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créance ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3
La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment :

				2010
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur
Actifs financiers				
Encaisse	3 760	–	–	3 760
Placements temporaires	7 333	94 475	–	101 808
Placements disponibles à la vente	131 277	116 123	–	247 400
Parts de sociétés en commandite	–	–	184 483	184 483
Actions détenues à des fins de transaction	2 899	–	–	2 899
Autres éléments d'actif				
Options d'achat d'actions	93	–	408	501
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	–	168	–	168
	145 362	210 766	184 891	541 019
Passifs financiers				
Autres éléments de passif				
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	–	14 426	–	14 426

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2010	2009
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,20 % à 0,45 %, échéant en avril et en mai 2010	**49 716**	25 435
Certificats de dépôt, de 0,20 % à 0,37 %, échéant en avril et en juin 2010	**16 304**	7 231
Billets de trésorerie, de 0,28 % à 0,53 %, échéant en avril 2010	**8 555**	–
Bons du Trésor du Québec, de 0,36 % à 0,38 %, échéant en mai et en juin 2010	**715**	–
Bons du Trésor de l'Ontario, de 0,34 % à 0,35 %, échéant en avril et en juin 2010	**4 438**	7 241
Bons du Trésor du Canada	**–**	6 913
Bon du Trésor du Nouveau-Brunswick	**–**	1 249
Bon du Trésor de Terre-Neuve-et-Labrador	**–**	2 742
Billet à escompte	**–**	944
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptation bancaire, 0,47 %, échéant en juin 2010	**525**	–
Certificats de dépôt, de 0,20 % à 0,40 %, échéant entre mai et octobre 2010	**3 184**	–
Bon du Trésor du Québec, 0,34 %, échéant en avril 2010	**3 798**	–
Bons du Trésor du Canada, de 0,21 % à 0,48 %, échéant entre avril et septembre 2010	**7 333**	7 127
Bons du Trésor de l'Ontario, de 0,30 % à 0,34 %, échéant en mai 2010	**5 197**	100
Billets des provinces du Canada, de 0,35 % à 0,39 %, échéant en juin et en juillet 2010	**2 043**	–
Bon du Trésor du Nouveau-Brunswick	**–**	99
Bon du Trésor de Terre-Neuve-et-Labrador	**–**	5 359
Billet au porteur	**–**	6 579
	101 808	71 019

Le montant des placements temporaires libellés en dollars américains totalise 2,0 millions en dollars canadiens au 31 mars 2010 (aucun placement temporaire libellé en dollars américains au 31 mars 2009).

7. PLACEMENTS

	2010	2009
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,69 % à 4,94 %, échéant entre avril 2010 et mars 2015, valeur nominale de 3,2 milliards de dollars	**2 875 034**	2 736 947
Obligations et autres titres de créance, de 2,00 % à 11,40 %, échéant entre mai 2010 et juin 2022, valeur nominale de 111,8 millions de dollars	**117 540**	86 698
Actions et autres titres de participation	**129 860**	87 396
Parts de sociétés en commandite [1]	**184 483**	170 529
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités	**5**	5
Sociétés satellites, à la valeur de consolidation	**8 082**	621
	3 315 004	3 082 196

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 14,7 millions en dollars canadiens au 31 mars 2010 (30,5 millions au 31 mars 2009), et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 13,3 millions en dollars canadiens au 31 mars 2010 (8,2 millions au 31 mars 2009).

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins d'un an	**521 870**	706 781
De 1 à 2 ans	**526 648**	507 071
De 2 à 3 ans	**644 841**	503 212
De 3 à 4 ans	**513 520**	614 776
De 4 à 5 ans	**777 966**	486 592
De 5 à 10 ans	**196 819**	175 549
De 10 à 20 ans	**3 455**	791
	3 185 119	2 994 772
Aucune échéance	**129 885**	87 424
	3 315 004	3 082 196

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du 3e exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se détaillent comme suit :

				2010				2009
	Coût	**Gains non réalisés**	**Pertes non réalisées**	**Juste valeur**	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations et autres titres de créance	**115 452**	**2 285**	**(197)**	**117 540**	84 628	2 313	(243)	86 698
Actions et autres titres de participation	**123 097**	**12 647**	**(5 884)**	**129 860**	106 657	1 982	(21 243)	87 396
	238 549	**14 932**	**(6 081)**	**247 400**	191 285	4 295	(21 486)	174 094

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2010, la Société a comptabilisé des baisses de valeur durables pour un montant de 0,6 million de dollars (un montant de 1,4 million au 31 mars 2009).

8. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2010 Total	2009 Total
Prêts				
Portant intérêt [1] [2] [9]				
Taux fixe [3] [4]	1 452	371 979	373 431	279 716
Taux variable [5] [11]	65 233	316 139	381 372	186 884
	66 685	688 118	754 803	466 600
Sans intérêt [6] [7] [8] [9]	549	188 586	189 135	193 263
Douteux	36 862	534 590	571 452	460 756
	104 096	1 411 294	1 515 390	1 120 619
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(7 947)	(149 819)	(157 766)	(112 270)
Prêts sans intérêt	(138)	(22 926)	(23 064)	(25 602)
Prêts douteux [10]	(26 861)	(419 512)	(446 373)	(372 251)
	(34 946)	(592 257)	(627 203)	(510 123)
	69 150	819 037	888 187	610 496
Les encaissements de capital et de redevances prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :				
Moins d'un an	25 905	170 869	196 774	116 757
De 1 à 2 ans	21 487	209 457	230 944	161 714
De 2 à 3 ans	28 191	169 399	197 590	139 107
De 3 à 4 ans	13 193	211 854	225 047	144 798
De 4 à 5 ans	9 230	219 487	228 717	133 681
De 5 à 10 ans	11 592	597 224	608 816	546 505
De 10 à 20 ans	–	408 567	408 567	366 273
Plus de 20 ans	–	224 542	224 542	197 709
	109 598	2 211 399	2 320 997	1 806 544
Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	1 772	4 940	6 712	13 286
De 30 à 90 jours	580	4 166	4 746	3 696
Plus de 90 jours	31	1 032	1 063	529
	2 383	10 138	12 521	17 511

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,90 % et 19,64 % au 31 mars 2010 (entre 4,97 % et 18,58 % au 31 mars 2009).

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 0,20 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre 2,55 % et 18,50 % au 31 mars 2010 (taux des bons du Trésor de 0,35 %, plus une prime entre 2,31 % et 17,00 % au 31 mars 2009).

(3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,50 % et 8,75 % au 31 mars 2010 (entre 0,75 % et 15,00 % au 31 mars 2009).

(4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 226,5 millions de dollars au 31 mars 2010 (179,8 millions au 31 mars 2009).

(5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 3,75 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre -3,00 % et 10,00 % au 31 mars 2010 (taux variable de 4,00 %, plus une prime entre -3,00 % et 9,50 % au 31 mars 2009).

(6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 3,75 % et 17,86 % au 31 mars 2010 (entre 4,90 % et 19,18 % au 31 mars 2009).

(7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.

(8) Aucune contribution remboursable par redevances aux 31 mars 2010 et 2009.

(9) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 16,2 millions de dollars au 31 mars 2010 (16,9 millions au 31 mars 2009).

(10) Y compris des contributions remboursables par redevances de 38,8 millions de dollars au 31 mars 2010 (19,1 millions au 31 mars 2009).

(11) Y compris des billets de 75,0 millions de dollars au 31 mars 2010 (aucun au 31 mars 2009).

9. ACTIONS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2010 Total	2009 Total
Actions [1]				
Non participantes avec modalités de remboursement	237	56 137	56 374	51 254
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	216	2 683	2 899	873
Participantes de sociétés privées	29	346	375	8 402
	482	59 166	59 648	60 529
Provision cumulée pour pertes				
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(201)	(6 612)	(6 813)	(7 510)
	281	52 554	52 835	53 019
L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit:				
Moins d'un an	45	–	45	38
De 1 à 2 ans	60	13	73	22
De 2 à 3 ans	–	–	–	22
De 3 à 4 ans	75	75	150	–
De 4 à 5 ans	7	7	14	150
De 5 à 10 ans	–	45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans	79	260 000	260 079	260 079
	266	305 095	305 361	305 311
Les actions non participantes, avec modalités de remboursement, en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit:				
Moins de 30 jours	40	–	40	49
De 30 à 90 jours	–	–	–	–
Plus de 90 jours	–	–	–	–
	40	–	40	49

(1) Aucune action provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, au 31 mars 2010 (0,1 million de dollars au 31 mars 2009).

10. PARTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2010 Total	2009 Total
Parts [1]				
Privilégiées avec modalités de remboursement	557	287	844	889
Sans modalité de remboursement	45	125	170	170
	602	412	1 014	1 059
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	(534)	(143)	(677)	(263)
	68	269	337	796
L'échéancier de rachat des parts privilégiées avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :				
Moins d'un an	–	146	146	51
De 1 à 2 ans	–	31	31	166
De 2 à 3 ans	–	37	37	51
De 3 à 4 ans	–	7	7	60
De 4 à 5 ans	994	20	1 014	38
De 5 à 10 ans	675	100	775	1 094
De 10 à 20 ans	–	200	200	875
Plus de 20 ans	–	543	543	463
	1 669	1 084	2 753	2 798
Les parts privilégiées, avec modalités de remboursement, en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	–	–	–	181
De 30 à 90 jours	–	–	–	–
Plus de 90 jours	–	–	–	–
	–	–	–	181

(1) Y compris la valeur comptable des parts provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 0,1 million de dollars au 31 mars 2010 (aucune au 31 mars 2009).

11. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	2010 Total	2009 Total
Honoraires de garantie à recevoir	13 872	104 043	117 915	144 537
Provision cumulée pour pertes	(4 176)	(14 255)	(18 431)	(20 099)
	9 696	89 788	99 484	124 438
Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositons contractuelles, se détaillent comme suit:				
Moins d'un an	4 870	16 968	21 838	21 406
De 1 à 2 ans	3 754	15 312	19 066	19 366
De 2 à 3 ans	2 815	13 961	16 776	17 742
De 3 à 4 ans	2 014	12 790	14 804	16 341
De 4 à 5 ans	1 349	11 853	13 202	15 279
De 5 à 10 ans	1 632	47 968	49 600	62 433
De 10 à 20 ans	15	19 854	19 869	35 947
	16 449	138 706	155 155	188 514
Les honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit:				
Moins de 30 jours	40	25	65	15
De 30 à 90 jours	551	527	1 078	90
Plus de 90 jours	195	65	260	2
	786	617	1 403	107

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 85,7 millions de dollars canadiens au 31 mars 2010 (113,3 millions au 31 mars 2009), et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,3 million de dollars canadiens au 31 mars 2010 (0,5 million au 31 mars 2009).

12. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2010			2009
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	278 059	386 118	664 177	571 069
D'engagement financier	49 763	1 670 889	1 720 652	2 062 555
	327 822	2 057 007	2 384 829	2 633 624
Passif au titre de la garantie				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(34 525)	(48 792)	(83 317)	(51 132)
Garanties d'engagement financier	(8 168)	(121 488)	(129 656)	(155 919)
	(42 693)	(170 280)	(212 973)	(207 051)
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(32 466)	(56 336)	(88 802)	(70 456)
Garanties d'engagement financier	(13 041)	(64 172)	(77 213)	(81 024)
	(45 507)	(120 508)	(166 015)	(151 480)
	(88 200)	(290 788)	(378 988)	(358 531)
	239 622	1 766 219	2 005 841	2 275 093
Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :				
Moins d'un an	47 380	58 181	105 561	50 436
De 1 à 2 ans	38 816	29 476	68 292	92 370
De 2 à 3 ans	25 565	27 334	52 899	50 121
De 3 à 4 ans	34 334	30 790	65 124	58 782
De 4 à 5 ans	42 378	93 954	136 332	69 226
De 5 à 10 ans	136 837	405 645	542 482	388 647
De 10 à 20 ans	2 512	1 411 627	1 414 139	1 924 042
	327 822	2 057 007	2 384 829	2 633 624

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 1,6 milliard de dollars canadiens au 31 mars 2010 (2,0 milliards au 31 mars 2009), et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 19,2 millions de dollars canadiens au 31 mars 2010 (36,2 millions au 31 mars 2009). Le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 110,5 millions de dollars canadiens au 31 mars 2010 (141,1 millions au 31 mars 2009), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en d'autres devises s'élève à 0,5 million de dollars canadiens au 31 mars 2010 (0,8 million au 31 mars 2009).

13. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	2010 Total
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	23 267	103	102	4 430	193	39 326	67 421
Provision pour pertes	14 833	(895)	432	354	151	12 585	27 460
Recouvrements	243	698	–	1	–	45	987
Radiations	(3 397)	295	–	(609)	(119)	–	(3 830)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(7 316)	(7 316)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	867	867
Solde à la fin de l'exercice	34 946	201	534	4 176	225	45 507	85 589
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec [1]							
Solde au début de l'exercice	486 856	7 407	161	15 669	305	112 154	622 552
Provision pour pertes [2]	184 837	7 896	83	(760)	(76)	14 655	206 635
Recouvrements	1 398	224	–	1	–	133	1 756
Radiations	(80 834)	(8 915)	(101)	(655)	(111)	–	(90 616)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(7 726)	(7 726)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	1 292	1 292
Solde à la fin de l'exercice	592 257	6 612	143	14 255	118	120 508	733 893
Total							
Solde au début de l'exercice	510 123	7 510	263	20 099	498	151 480	689 973
Provision pour pertes [3]	199 670	7 001	515	(406)	75	27 240	234 095
Recouvrements	1 641	922	–	2	–	178	2 743
Radiations [4]	(84 231)	(8 620)	(101)	(1 264)	(230)	–	(94 446)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(15 042)	(15 042)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	2 159	2 159
Solde à la fin de l'exercice	627 203	6 813	677	18 431	343	166 015	819 482

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses sociétés clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 89,4 millions de dollars au 31 mars 2010 (38,7 millions au 31 mars 2009) pour les prêts, actions et parts, et de 27,4 millions de dollars (22,8 millions au 31 mars 2009) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 303,8 millions de dollars au 31 mars 2010 (86,2 millions au 31 mars 2009).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan consolidé.

(2) Y compris un montant de 15,2 millions de dollars au titre de remise au gouvernement du Québec des gains de change au 31 mars 2010 (recouvrement des pertes de change de 13,9 millions au 31 mars 2009).

(3) Y compris un montant de 15,2 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2010 (pertes de change de 13,9 millions au 31 mars 2009).

(4) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions et de parts provenant de prêts restructurés s'élèvent à 1,6 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (0,2 million au 31 mars 2009).

							2009
	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	20 422	227	454	3 292	218	33 525	58 138
Provision pour pertes	3 672	58	412	1 858	122	12 372	18 494
Recouvrements	3 709	–	–	–	–	53	3 762
Radiations	(4 536)	(182)	(764)	(720)	(147)	–	(6 349)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(7 476)	(7 476)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	852	852
Solde à la fin de l'exercice	23 267	103	102	4 430	193	39 326	67 421
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec [1]							
Solde au début de l'exercice	399 257	2 791	558	7 853	358	42 793	453 610
Provision pour pertes [2]	111 659	4 797	698	8 489	93	75 148	200 884
Recouvrements	1 950	–	–	1	1	44	1 996
Radiations	(26 010)	(181)	(1 095)	(674)	(147)	–	(28 107)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(6 753)	(6 753)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	922	922
Solde à la fin de l'exercice	486 856	7 407	161	15 669	305	112 154	622 552
Total							
Solde au début de l'exercice	419 679	3 018	1 012	11 145	576	76 318	511 748
Provision pour pertes [3]	115 331	4 855	1 110	10 347	215	87 520	219 378
Recouvrements	5 659	–	–	1	1	97	5 758
Radiations [4]	(30 546)	(363)	(1 859)	(1 394)	(294)	–	(34 456)
Débours de garanties n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	–	–	–	(14 229)	(14 229)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	–	–	–	1 774	1 774
Solde à la fin de l'exercice	510 123	7 510	263	20 099	498	151 480	689 973

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan consolidé.

(2) Y compris un montant de 15,2 millions de dollars au titre de remise au gouvernement du Québec des gains de change au 31 mars 2010 (recouvrement des pertes de change de 13,9 millions au 31 mars 2009).

(3) Y compris un montant de 15,2 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2010 (pertes de change de 13,9 millions au 31 mars 2009).

(4) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions et de parts provenant de prêts restructurés s'élèvent à 1,6 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (0,2 million au 31 mars 2009).

14. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS ET AUTRES MONTANTS

	2010	2009
Contributions au titre des avantages conférés aux clients	**1 012 180**	857 105
Autres montants	**81 145**	96 141
	1 093 325	953 246

15. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2010	2009
Options d'achat d'actions	**501**	726
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	**1 404**	1 466
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	**168**	8 412
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 5,9 millions de dollars (5,2 millions au 31 mars 2009) [1]	**4 153**	2 565
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 8,0 millions de dollars (7,4 millions au 31 mars 2009)	**2 033**	1 367
Honoraires d'administration à recevoir – Entités apparentées sous contrôle commun	**304**	139
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [2]	**47**	1 214
Autres créances	**705**	865
	9 315	16 754

(1) Y compris des acquisitions de 1,2 million de dollars auprès d'entités apparentées sous contrôle commun au 31 mars 2010 (0,2 million au 31 mars 2009).

(2) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes

			2010	2009
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Créances liées aux interventions financières	**276**	**114**	**390**	1 712
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 13)	**(225)**	**(118)**	**(343)**	(498)
	51	**(4)**	**47**	1 214

16. EMPRUNTS À COURT TERME

	2010	2009
Acceptations bancaires – Institutions financières, 0,39 %, échéant en avril 2010	**39 000**	50 000
Billets – Institutions financières, de 0,38 % à 0,48 %, échéant en avril et en mai 2010	**121 000**	296 600
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, de 0,45 % à 0,47 %, échéant en avril 2010	**32 000**	125 500
	192 000	472 100

En vertu du décret 1368-2009, daté du 21 décembre 2009, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement du gouvernement du Québec et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, pour combler des besoins en financement n'excédant pas 1,9 milliard de dollars, et ce, jusqu'au 30 juin 2012. L'encours total maximal des emprunts autorisés de la Société, incluant le présent régime d'emprunt, s'établit à 3,34 milliards de dollars (excluant les avances du gouvernement du Québec et les billets des immigrants investisseurs figurant à la note 17).

De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au Fonds de financement du gouvernement du Québec figurant à la note 17.

En date du 31 mars 2010, la Société avait une marge de manœuvre pour de nouveaux emprunts à court terme et à long terme totalisant 1,4 milliard de dollars.

La Société dispose de marges de crédit bancaires de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (2,25 % au 31 mars 2010; 2,50 % au 31 mars 2009) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2010 et 2009, celles-ci n'étaient pas utilisées.

17. EMPRUNTS À LONG TERME

	2010	2009
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
– 4,33 %, échéant en juillet 2010, valeur nominale de 28,2 millions de dollars	**28 194**	28 172
– 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	**76 320**	77 401
– 1,05 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 25,0 millions de dollars	**24 975**	–
– 2,05 %, échéant en octobre 2012, valeur nominale de 248,5 millions de dollars	**247 796**	–
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	**99 758**	99 687
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 60,0 millions de dollars	**59 854**	59 814
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 134,1 millions de dollars	**133 787**	133 690
– 3,11 %, échéant en mai 2014, valeur nominale de 50,0 millions de dollars	**49 808**	–
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	**99 712**	99 644
– 4,32 %, échéant en décembre 2017, valeur nominale de 150,0 millions de dollars	**149 240**	–
– 4,29 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 200,0 millions de dollars	**198 679**	–
– 4,57 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 30,0 millions de dollars	**29 806**	–
– au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,67 %, échéant en décembre 2019, valeur nominale de 75,0 millions de dollars	**74 492**	–
– 4,86 %, échéant en décembre 2033, valeur nominale de 260,0 millions de dollars	**257 926**	–
– 4,78 %, échéant en décembre 2041, valeur nominale de 165,0 millions de dollars	**163 701**	–
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échu en juillet 2009, valeur nominale de 175,0 millions de dollars	**–**	174 954
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, remboursé avant échéance, valeur nominale de 162,5 millions de dollars	**–**	161 993
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, remboursé avant échéance, valeur nominale de 52,5 millions de dollars	**–**	52 334
– au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, remboursé avant échéance, valeur nominale de 47,5 millions de dollars	**–**	47 192
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et janvier 2025	**254 067**	207 567
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	**10 000**	10 000
Billets – Immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2010 et mars 2015, valeur nominale de 3,1 milliards de dollars (taux effectifs de 2,69 % à 4,94 %) (1)	**2 843 398**	2 701 285
	4 801 513	3 853 733

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :		
Moins d'un an	**634 800**	870 200
De 1 à 2 ans	**594 200**	611 000
De 2 à 3 ans	**958 123**	596 600
De 3 à 4 ans	**844 782**	712 400
De 4 à 5 ans	**926 415**	1 058 720
De 5 à 10 ans	**471 923**	15 800
De 10 à 20 ans	**229 067**	207 567
Plus de 20 ans	**425 000**	47 500
	5 084 310	4 119 787
Aucune échéance	**10 000**	10 000
	5 094 310	4 129 787

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

18. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2010	2009
Contributions financières et garanties à payer	–	6 306
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	1 331	524
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautées culturelles	3 887	3 436
Revenus reportés [1]	2 530	488
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	14 426	35 461
Congés de maladie et vacances à payer (note 33)	12 012	11 582
Avance du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sans intérêt ni modalité de remboursement	3 473	–
Autres passifs et charges à payer [2]	33 022	15 548
	70 681	73 345

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2010 (50 000 au 31 mars 2009).

(2) Y compris une somme de 0,1 million de dollars due à des entités apparentées sous contrôle commun au 31 mars 2010 (0,5 million au 31 mars 2009).

19. PRIMES AU RISQUE

	2010	2009
Gain résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions	1 099	2 681
Participations aux bénéfices et autres primes	5 486	4 234
	6 585	6 915

20. AUTRES REVENUS

	2010	2009
Gain (perte) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	164	(20)
Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	1 026	(3 131)
Dividendes	4	10
Honoraires d'intéressement	2 990	2 990
Honoraires d'attestation et de certification	6 048	4 298
Revenus sur les placements	6 570	6 113
Gain (perte) sur les actifs financiers disponibles à la vente	2 394	(890)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(4 851)	(8 444)
Gain (perte) de change [1]	(9)	–
Gain (perte) net sur les instruments financiers dérivés	8 654	(29 011)
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	(6 455)	33 608
Autres revenus	4 206	878
	20 741	6 401

(1) Le poste « Gain (perte) de change » est constitué d'un montant de 5,4 millions de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2010 (pertes de change de 5,2 millions au 31 mars 2009), et d'un montant de 5,4 millions de dollars au titre de gains de change au 31 mars 2010 (gains de change de 5,2 millions au 31 mars 2009).

21. INTÉRÊTS LIÉS AU PORTEFEUILLE D'INTERVENTIONS FINANCIÈRES

	2010	2009
Intérêts sur les emprunts à long terme [1]	**32 627**	30 720
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires [2]	**1 371**	7 873
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme [1]	**1 902**	651
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme [1]	**(1 129)**	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	**11 383**	15 887
	46 154	54 002

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 0,4 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (1,5 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2009).

22. AUTRES DÉPENSES

	2010	2009
Honoraires de contre-garantie	**3 000**	2 990
Quote-part des résultats – Sociétés satellites	**2 691**	2
Autres dépenses	**1 210**	1 086
	6 901	4 078

23. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

			2010	2009
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total
Contributions financières non remboursables – Entreprises	**48 595**	**51 073**	**99 668**	104 575
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	**4 806**	**–**	**4 806**	3 702
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	**1 201**	**–**	**1 201**	924
Contributions financières à remboursement conditionnel – Entreprises	**–**	**(1 716)**	**(1 716)**	(272)
	54 602	**49 357**	**103 959**	108 929

(1) Correspond aux « Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

24. FRAIS D'ADMINISTRATION[1]

	2010	2009
Salaires et avantages sociaux	**41 338**	36 601
Loyers	**3 127**	2 995
Déplacements, représentation, publicité et promotion	**3 987**	4 673
Honoraires professionnels et autres honoraires	**2 577**	2 169
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	**1 542**	1 280
Autres	**5 447**	5 798
	58 018	53 516

(1) Y compris une somme de 5,2 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 (3,5 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2009).

25. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2010	2009
Autres éléments d'actif	**39 716**	10 868
Intérêts échus et courus sur les emprunts	**6 193**	(7 779)
Autres éléments de passif	**22 729**	1 849
Provision cumulée pour pertes	**(64 579)**	(44 764)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	**45 476**	32 269
	49 535	(7 557)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des contrats à terme normalisés qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2010, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux contrats à terme et aux swaps.

			2010	2009
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	**501**	**–**	**501**	726
Option de vente d'actions	**–**	**–**	**–**	1 472
Contrats de change – Options	**168**	**–**	**168**	6 940
Contrats de taux d'intérêt – Swaps	**–**	**14 426**	**(14 426)**	(35 461)
	669	**14 426**	**(13 757)**	(26 323)

27. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan consolidé ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont en fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

							2010
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires	–	94 954	6 854	–	–	3 760	105 568
Taux d'intérêt effectif		*0,3 %*	*0,3 %*				
Placements	–	193 562	328 308	2 462 975	7 729	322 430	3 315 004
Taux d'intérêt effectif		*3,8 %*	*4,0 %*	*3,8 %*	*2,9 %*		
Prêts sans intérêt	2 867	1 473	6 940	70 788	107 065	2	189 135
Taux d'intérêt effectif		*6,7 %*	*8,8 %*	*8,1 %*	*7,5 %*		
Autres prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	374 940	112	61	49 208	387 700	692 811	1 504 832
Taux d'intérêt effectif		*1,0 %*	*10,0 %*	*9,1 %*	*9,3 %*		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	–	–	(653 124)	(653 124)
Contribution au titre des avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	1 093 325	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	–	–	–	–	–	733 893	733 893
Autres actifs	–	–	–	–	–	9 315	9 315
	377 807	290 101	342 163	2 582 971	502 494	2 202 412	6 297 948
Passif							
Emprunts sans intérêt	–	184 365	313 215	2 345 818	–	264 067	3 107 465
Taux d'intérêt effectif		*3,8 %*	*4,0 %*	*3,8 %*			
Emprunts portant intérêt	–	659 603	129 489	297 604	799 352	–	1 886 048
Taux d'intérêt effectif		*0,6 %*	*4,8 %*	*2,2 %*	*4,6 %*		
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	–	–	–	–	228 097	228 097
Autres passifs	–	(140 865)	–	–	155 291	451 404	465 830
Avoir	–	–	–	–	–	610 508	610 508
	–	703 103	442 704	2 643 422	954 643	1 554 076	6 297 948
Écart de sensibilité	377 807	(413 002)	(100 541)	(60 451)	(452 149)	648 336	–
Garanties[1]	–	–	–	–	–	2 005 841	2 005 841
Écart de sensibilité	–	–	–	–	–	(2 005 841)	(2 005 841)
Total 2010	377 807	(413 002)	(100 541)	(60 451)	(452 149)	(1 357 505)	(2 005 841)

							2009
Instruments financiers portés au bilan	172 518	(1 132 140)	25 727	85 439	311 399	537 057	–
Instruments financiers hors bilan	–	–	–	–	–	(2 275 093)	(2 275 093)
Total 2009	172 518	(1 132 140)	25 727	85 439	311 399	(1 738 036)	(2 275 093)

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

(1) Les garanties sont présentées à la valeur nominale.

28. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche structurée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de faire en sorte que les responsabilités soient partagées au sein de la Société.

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2010	2009
Au bilan		
Encaisse	**3 760**	2 972
Placements temporaires	**101 808**	71 019
Placements	**3 185 119**	2 994 772
Prêts	**888 187**	610 496
Actions	**49 561**	43 744
Parts	**337**	796
Honoraires de garantie à recevoir	**99 484**	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	**1 093 325**	953 246
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	**733 893**	622 552
Autres actifs financiers	**3 129**	12 822
	6 158 603	5 436 857
Hors bilan		
Garanties	**2 005 841**	2 275 093
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	**504 282**	361 776
Engagements de garantie – Ententes acceptées par les clients	**786 302**	351 089
Engagements d'investissement	**316 424**	141 893
	3 612 849	3 129 851
	9 771 452	8 566 708

Concentration du risque de crédit

La concentration significative du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des interventions financières par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2010 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engagements de prêts – ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties – ententes acceptées par les clients	Total
Par secteur d'activité :									
Entreprises du secteur primaire	9 404	2 172	79	197	–	5 001	3 691	6 124	26 668
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	240 166	–	–	78 413	–	1 507 780	270 935	527 736	2 625 030
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	81 207	49 975	–	2 558	9	45 779	14 785	20 680	214 993
Produits du bois	119 872	–	–	1 147	4	28 524	32 316	19 349	201 212
Machinerie	54 145	–	–	1 461	1	29 906	107 332	20 289	213 134
Autres	229 314	116	–	7 301	(2)	146 768	50 919	66 343	500 759
	724 704	50 091	–	90 880	12	1 758 757	476 287	654 397	3 755 128
Entreprises du secteur tertiaire	154 079	572	258	8 407	35	242 083	24 304	125 781	555 519
	888 187	52 835	337	99 484	47	2 005 841	504 282	786 302	4 337 315

Auprès du gouvernement du Québec :	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 875 034
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	961 644
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 766 219
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	1 093 325
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	733 893
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :	
Prêts et parts	479 375
Garanties	675 132
	8 584 622

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2009 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulés pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engagements de prêts – ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties – ententes acceptées par les clients	Total
Par secteur d'activité :									
Entreprises du secteur primaire	7 572	84	502	193	7	5 050	773	4 071	18 252
Entreprises du secteur secondaire									
Matériel de transport	191 947	–	–	102 747	1 008	1 837 290	195 663	122 320	2 450 975
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	30 965	43 938	–	2 434	16	39 661	11 812	18 919	147 745
Produits du bois	105 349	–	–	1 272	7	32 752	46 996	19 523	205 899
Fabrication d'aliments et boissons	35 828	15	–	2 540	12	33 297	25 044	18 110	114 846
Autres	195 902	8 236	–	7 436	29	116 314	53 500	64 857	446 274
	559 991	52 189	–	116 429	1 072	2 059 314	333 015	243 729	3 365 739
Entreprises du secteur tertiaire	42 933	746	294	7 816	135	210 729	52 390	103 289	418 332
	610 496	53 019	796	124 438	1 214	2 275 093	386 178	351 089	3 802 323

Auprès du gouvernement du Québec :	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 736 947
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie et créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	724 933
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	2 044 728
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	953 246
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	622 552
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :	
Prêts et parts	373 558
Garanties	248 221
	7 704 185

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers fluctuent et entraînent des gains ou des pertes.

Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente, des actions désignées comme détenues à des fins de transaction et des actifs liés aux instruments financiers dérivés classés comme détenus à des fins de transaction, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des devises et des cours boursiers. Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques du marché fréquemment utilisé dans l'industrie. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé.

Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

VaR au 31 mars :

	2010
Taux d'intérêt	(488)
Devises	(1 337)
Cours boursiers	(4 624)
Diversification	1 220
	(5 229)

Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés aux prêts que la Société consent et des frais d'intérêts liés aux emprunts que la Société contracte pour financer ces prêts. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan consolidé et hors bilan. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement des structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt (au taux plancher de 0 % dans le cas d'une diminution) en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes.

Sensibilité au taux d'intérêt au 31 mars :

	2010	2009
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le bénéfice net [1]	(572)	1 803
Impact sur le résultat étendu [2]	-	(2 679)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le bénéfice net [1]	572	(2 089)
Impact sur le résultat étendu [2]	-	2 772

(1) Au 31 mars 2009, l'impact sur le bénéfice net d'une augmentation ou d'une diminution du taux d'intérêt ne tenait pas compte du renouvellement potentiel des prêts consentis aux clients et de celui des emprunts contractés par la Société, à l'échéance de ceux-ci.

(2) L'impact sur le résultat étendu au 31 mars 2010 est compris dans le tableau de la VaR.

Risque structurel de devise

Bien qu'une partie importante des garanties d'emprunts ou des engagements financiers que la Société accorde, de même que les honoraires de garantie y afférents, soient libellés en devises autres que le dollar canadien, l'impact sur le bénéfice net de la Société est considéré comme non significatif étant donné qu'une partie importante des garanties sont effectuées dans des interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles les placements de la Société sont libellés.

Sensibilité au taux de change au 31 mars [1] :

	2009
Appréciation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	(1 554)
Impact sur le résultat étendu	(3 969)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	6 008
Impact sur le résultat étendu	3 969

(1) La sensibilité au taux de change au 31 mars 2010 est comprise dans le tableau de la VaR.

Risque des cours boursiers (pour l'exercice terminé le 31 mars 2009)

Le risque des cours boursiers, tel que déterminé à l'exercice précédent, provient du fait que les variations des cours boursiers pourraient entraîner une baisse de valeur du portefeuille d'actions cotées détenu par la Société. La politique de placement encadre ce risque grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue des cours boursiers de 20 %.

Sensibilité aux cours boursiers au 31 mars [1] :

	2009
Augmentation des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	–
Impact sur le résultat étendu	17 479
Diminution des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	–
Impact sur le résultat étendu	(17 479)

(1) La sensibilité aux cours boursiers au 31 mars 2010 est comprise dans le tableau de la VaR.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

Ainsi, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. La Société dispose de deux ententes de financement irrévocables auprès d'institutions financières, chacune d'une durée initiale d'un an, pour un montant total pouvant aller jusqu'à 175 millions de dollars. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

Les tableaux ci-après présentent les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan aux 31 mars 2010 et 2009. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2010 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits au bilan									
Emprunts à court terme	192 000	–	–	–	–	–	–	–	192 000
Emprunts à long terme	688 653	640 521	1 004 228	885 640	964 729	643 258	1 001 073	10 000	5 838 102
Passif au titre de la garantie [1]	–	–	–	–	–	–	–	378 988	378 988
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	6 129	3 918	2 530	1 791	1 536	3 222	(6 956)	–	12 170
Autres passifs	31 742	–	–	–	–	–	–	21 983	53 725
	918 524	644 439	1 006 758	887 431	966 265	646 480	994 117	410 971	6 474 985
Obligations hors bilan									
Engagements de financement et d'investissement	1 290 832	286 233	246 738	114 043	48 314	27 609	–	1 062 826	3 076 595
Garanties [1]	–	–	–	–	–	–	–	2 005 841	2 005 841
	1 290 832	286 233	246 738	114 043	48 314	27 609	–	3 068 667	5 082 436
	2 209 356	930 672	1 253 496	1 001 474	1 014 579	674 089	994 117	3 479 638	11 557 421

(1) Les montants relatifs à ces passifs n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps à compter de la date du bilan consolidé.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2009 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits au bilan									
Emprunts à court terme	472 185	–	–	–	–	–	–	–	472 185
Emprunts à long terme	894 953	633 305	611 637	726 148	1 071 873	23 833	276 687	10 000	4 248 436
Passif au titre de la garantie [1]	–	–	–	–	–	–	–	358 531	358 531
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	5 938	6 192	5 033	4 842	4 505	11 224	(2 198)	–	35 536
Autres passifs	18 344	–	–	–	–	–	–	19 052	37 396
	1 391 420	639 497	616 670	730 990	1 076 378	35 057	274 489	387 583	5 152 084
Obligations hors bilan									
Engagements de financement et d'investissement	492 068	188 982	106 999	70 747	12 952	6 266	592 888	789 533	2 260 435
Garanties [1]	–	–	–	–	–	–	–	2 275 093	2 275 093
	492 068	188 982	106 999	70 747	12 952	6 266	592 888	3 064 626	4 535 528
	1 883 488	828 479	723 669	801 737	1 089 330	41 323	867 377	3 452 209	9 687 612

29. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires, dans les Fonds-Soutien et dans d'autres sociétés en commandite.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	Dont les pertes ne sont pas remboursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	2010 Total	2009 Total
Engagements de financement				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	7 537	174 006	181 543	95 678
Garanties	14 278	242 306	256 584	280 414
Contributions financières	4 368	661 650	666 018	636 354
	26 183	1 077 962	1 104 145	1 012 446
Ententes acceptées par les clients				
Prêts [1][2][3][4]	24 907	479 375	504 282	361 776
Garanties	111 170	675 132	786 302	351 089
Contributions financières	144 316	175 497	319 813	357 926
	280 393	1 330 004	1 610 397	1 070 791
	306 576	2 407 966	2 714 542	2 083 237
Engagements d'investissement				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions	–	35 782	35 782	45 935
FIER Partenaires, s.e.c.	–	62 381	62 381	71 556
Fonds-Soutien	–	4 000	4 000	–
Autres sociétés en commandite	–	214 261	214 261	24 402
	–	316 424	316 424	141 893
	306 576	2 724 390	3 030 966	2 225 130

Aucun engagement n'était libellé en dollars américains aux 31 mars 2010 et 2009.

(1) Y compris un montant de 367,9 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,50 % et 9,00 % et qui ont une durée qui varie entre 3 et 30 ans.

(2) Y compris un montant de 88,3 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.

(3) Y compris un montant de 47,6 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.

(4) Y compris un montant de 0,5 million de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2010.

30. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 45,6 millions de dollars au 31 mars 2010 (35,3 millions au 31 mars 2009) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions aux 31 mars 2010 et 2009.

31. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2010, le capital de la Société s'élève à 610,5 millions de dollars (557,9 millions de dollars au 31 mars 2009).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les informations sur les objectifs en matière de capital sont mentionnées à la note 1. Les objectifs n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

32. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 31 mars 2010, le taux de cotisation d'Investissement Québec est de 8,19 % de la masse salariale cotisable pour le RREGOP (8,19 % au 31 mars 2009), de 10,54 % pour le RRPE (10,54 % au 31 mars 2009), et de 7,25 % pour le RRF (7,25 % au 31 mars 2009). Les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2,0 millions de dollars (1,9 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2009).

Certains membres de la haute direction participent à un régime de rentes d'appoint. Les responsabilités de l'employeur à l'égard de ce régime de retraite consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 1,6 million de dollars au 31 mars 2010 (1,4 million au 31 mars 2009) et figurent au poste « Autres éléments de passif » du bilan consolidé. L'obligation au titre des prestations constituées s'élève à 3,0 millions de dollars au 31 mars 2010. La Société a imputé 0,4 million de dollars aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2010 (0,1 million au 31 mars 2009). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,70 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,00 %.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 31 mars 2010. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 28 février 2011.

33. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	**11 582**	11 618
Dépense de l'exercice	**4 360**	3 526
Montants versés au cours de l'exercice	**(3 930)**	(3 562)
Solde à la fin de l'exercice	**12 012**	11 582

34. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de 1 dollar. Investissement Québec est garante, avec une tierce partie, du passif environnemental de ce terrain. À cet égard, la Société a inscrit un passif de 4,9 millions de dollars au 31 mars 2010 (6 millions au 31 mars 2009). Au cours de l'exercice, la Société a diminué son passif d'un montant de 1,1 million de dollars à titre de paiement de frais liés aux travaux de décontamination et d'assainissement. De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2010, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

35. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

36. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2010.

37. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	2010 Total consolidé	2009 Total consolidé
ACTIF							
Encaisse	3 671	71	11	7	–	3 760	2 972
Placements temporaires	31 632	50 809	19 212	155	–	101 808	71 019
Placements	8 062	3 122 434	184 488	20	–	3 315 004	3 082 196
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	888 187	–	–	–	–	888 187	610 496
Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	52 835	–	–	–	–	52 835	53 019
Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	337	–	–	–	–	337	796
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	99 484	–	–	–	–	99 484	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement – Avantages conférés aux clients et autres montants	1 088 288	–	–	5 037	–	1 093 325	953 246
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	733 893	–	–	–	–	733 893	622 552
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	52 313	–	–	–	(52 313)	–	–
Avances à des filiales	229 438	–	–	–	(229 438)	–	–
Autres éléments d'actif	9 262	1 404	59	66	(1 476)	9 315	16 754
	3 197 402	3 174 718	203 770	5 285	(283 227)	6 297 948	5 537 488
PASSIF ET AVOIR							
Passif							
Emprunts à court terme	192 000	–	–	–	–	192 000	472 100
Emprunts à long terme	1 958 115	2 843 398	–	–	–	4 801 513	3 853 733
Intérêts échus et courus sur les emprunts	16 161	–	–	–	–	16 161	9 968
Avances de la société mère	–	–	229 267	171	(229 438)	–	–
Passif au titre de la garantie	378 988	–	–	–	–	378 988	358 531
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	–	228 097	–	–	–	228 097	211 875
Autres éléments de passif	41 630	24 759	842	4 926	(1 476)	70 681	73 345
	2 586 894	3 096 254	230 109	5 097	(230 914)	5 687 440	4 979 552
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	568 714	69 613	(26 340)	185	(43 458)	568 714	542 172
Cumul des autres éléments du résultat étendu	8 850	8 850	–	–	(8 850)	8 850	(17 180)
	610 508	78 464	(26 339)	188	(52 313)	610 508	557 936
	3 197 402	3 174 718	203 770	5 285	(283 227)	6 297 948	5 537 488
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE	2 005 841	–	–	–	–	2 005 841	2 275 093

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

38. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	2010 Total consolidé	2009 Total consolidé
REVENUS DU PORTEFEUILLE							
Intérêts sur les interventions financières	112 942	–	–	–	–	112 942	71 751
Honoraires de garantie	70 696	–	–	–	–	70 696	36 945
Primes au risque	6 585	–	–	–	–	6 585	6 915
Commissions d'engagement	12 908	–	–	–	–	12 908	7 268
Réévalutation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(43 285)	–	–	–	–	(43 285)	33 142
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	109 425	–	–	–	109 425	114 062
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	–	102 511	–	–	–	102 511	105 749
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	69	155	31	–	–	255	1 866
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 485	–	–	–	(1 485)	–	–
Autres revenus	16 615	8 947	(4 851)	30	–	20 741	6 401
	178 015	221 038	(4 820)	30	(1 485)	392 778	384 099
DÉPENSES DU PORTEFEUILLE							
Intérêts liés aux interventions financières	46 154	–	–	–	–	46 154	54 002
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	–	108 846	–	–	–	108 846	112 893
Honoraires d'intermédiaires financiers	–	42 528	–	–	–	42 528	48 765
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	–	1 676	–	–	(1 676)	–	–
Autres dépenses	6 103	507	–	3	288	6 901	4 078
	52 257	153 557	–	3	(1 388)	204 429	219 738
PROVISION							
Provision pour pertes	234 095	–	–	–	–	234 095	219 378
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(206 635)	–	–	–	–	(206 635)	(200 884)
Provision pour pertes nette	27 460	–	–	–	–	27 460	18 494
AVANTAGES CONFÉRÉS							
Avantages conférés aux clients	199 033	–	–	–	–	199 033	124 734
Avantages conférés aux clients recouvrables du gouvernement du Québec	(177 306)	–	–	–	–	(177 306)	(114 573)
Avantages conférés nets	21 727	–	–	–	–	21 727	10 161
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES							
Contributions financières non remboursables	49 305	54 602	–	52	–	103 959	108 929
Contributions financières non remboursables recouvrables du gouvernement du Québec	(49 305)	–	–	(52)	–	(49 357)	(57 465)
Contributions financières nettes	–	54 602	–	–	–	54 602	51 464
FRAIS D'ADMINISTRATION	56 848	478	789	–	(97)	58 018	53 516
BÉNÉFICE NET AVANT LA QUOTE-PART DES RÉSULTATS DES FILIALES	19 723	12 401	(5 609)	27	–	26 542	30 726
Quote-part des résultats des filiales	6 819	–	–	–	(6 819)	–	–
BÉNÉFICE NET	26 542	12 401	(5 609)	27	(6 819)	26 542	30 726

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

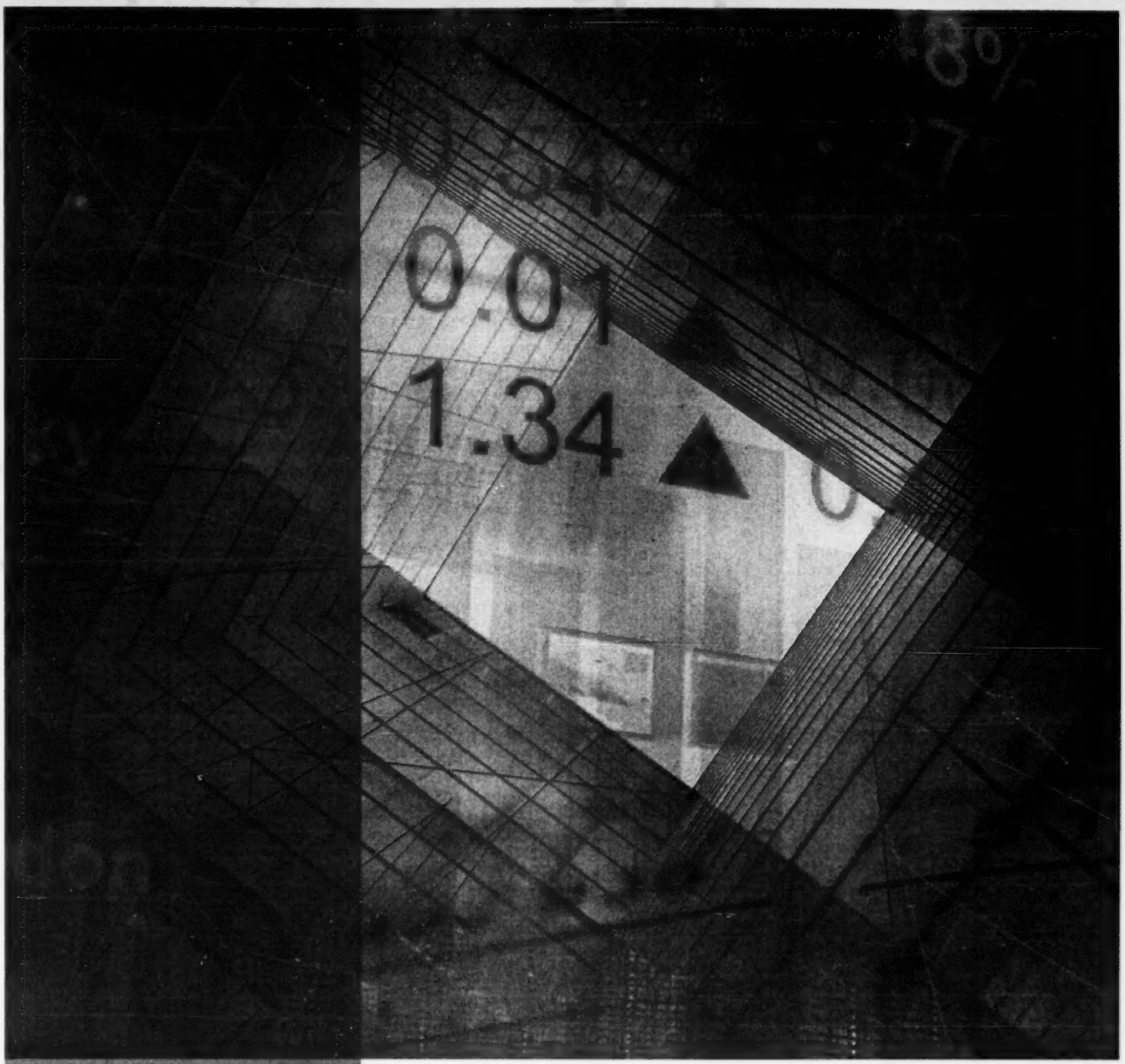

Renseignements supplémentaires

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Investissement Québec évalue chaque année les retombées économiques des projets qu'elle finance et de son portefeuille[30] La méthodologie utilisée repose sur des simulations effectuées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui, à l'aide de son modèle intersectoriel québécois, reproduit d'une façon simplifiée le fonctionnement de l'économie québécoise. Les retombées économiques, soit les emplois, la valeur ajoutée et les recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec, sont présentées par programme. Plusieurs validations sont effectuées, notamment pour éliminer le double comptage des entreprises ayant bénéficié de plus d'un programme.

En utilisant les données fournies par Investissement Québec, l'ISQ évalue en premier lieu les retombées économiques des projets, c'est-à-dire l'incidence économique des dépenses des entreprises dans le cadre de la réalisation des projets que la Société a financés au cours de l'année. L'agrandissement ou la construction de bâtiments ainsi que l'achat et l'installation de machinerie ou d'équipement sont les principaux aspects dont tient compte le modèle de l'ISQ. Dans les calculs, les coûts des projets sont ventilés par type de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation financière précaire ainsi que les crédits-acheteurs. Ces crédits sont toutefois simulés dans l'évaluation du portefeuille de la Société.

Le modèle de l'ISQ permet d'évaluer la charge de travail requise en années-personnes pour assurer la réalisation des projets, dont la valeur simulée en 2009-2010 s'élève à 5,7 milliards de dollars. Ainsi, selon les simulations de l'ISQ, les projets financés devraient représenter l'équivalent d'une charge de travail de 50 425 années-personnes. Les travailleurs mobilisés (ingénieurs, architectes, travailleurs de la construction, techniciens et autres) procureront au gouvernement du Québec, par l'impôt perçu sur leurs salaires, des recettes fiscales et parafiscales de 541,4 millions de dollars.

L'ISQ utilise par la suite les données d'Investissement Québec pour évaluer les retombées économiques du portefeuille de la Société au 31 mars 2010, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place des projets financés au cours des années précédentes. Le modèle de l'ISQ évalue la charge de travail que la réalisation de ces ventes représente pour les entreprises clientes et leurs fournisseurs, ainsi que les recettes procurées au gouvernement par l'impôt sur les salaires. Ainsi, pour l'exercice 2009-2010, ces ventes s'élèvent à près de 45,4 milliards de dollars. La réalisation de ces ventes correspond à une charge de travail de 349 665 années-personnes et à des recettes fiscales et parafiscales de 3,6 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec pour cette période.

Le niveau des retombées économiques varie d'une année à l'autre en fonction, d'une part, de l'évolution du portefeuille (entrées et sorties d'entreprises) et, d'autre part, de la performance des entreprises financées et de la conjoncture économique.

Attribution des retombées à Investissement Québec

La Société ne s'attribue pas entièrement les recettes fiscales et parafiscales des projets d'investissements qu'elle finance et des ventes de ses clients. En effet, puisque ses interventions doivent être complémentaires à celles des institutions financières, elle utilise un modèle d'attribution qui ne comptabilise que la partie des retombées générée par les entreprises dont la structure financière dépasse le seuil de risque habituellement toléré par les institutions prêteuses. Pour les outils de développement économique, tels que le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE), le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF) et les mandats gouvernementaux, elle a recours à une autre méthode selon laquelle les retombées lui sont attribuées en proportion de la probabilité que les projets soutenus ne se réalisent pas sans son intervention ou qu'ils se réalisent à l'extérieur du Québec. Ces deux méthodes d'attribution ont été élaborées par la Société en collaboration notamment avec des spécialistes de l'ISQ, des représentants du ministère des Finances et des universitaires.

Dans tous les cas, les retombées sont pondérées par divers critères pour n'attribuer à Investissement Québec que les projets susceptibles de procurer un gain net à l'économie, sans tenir compte des projets qui n'entraînent qu'un simple déplacement de l'activité économique au Québec. Ainsi, pour l'exercice financier 2009-2010, 30,7 % de l'ensemble des recettes totales[31] provenant de la réalisation des projets, soit 166,3 millions de dollars, sont attribuables aux interventions

30 Y compris les entreprises financées entre 1988 et 2010 dont le dossier est encore administré par la Société. Compte tenu du délai de production des états financiers des entreprises, les évaluations portent sur les données de la période du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

31 Comprend les recettes fiscales et parafiscales.

d'Investissement Québec, de même que 30,3 % de l'ensemble des recettes liées aux ventes, soit 1,1 milliard de dollars. Les recettes totales attribuables à Investissement Québec, soit l'ensemble des recettes attribuables aux projets financés par la Société et au portefeuille de celle-ci, s'élèvent donc à 1,3 milliard de dollars.

Le modèle d'attribution se base sur des évaluations objectives, fondées sur un système de cotation mettant en relation un ensemble de paramètres financiers et économiques. La méthodologie et les résultats globaux ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses communications, notamment à l'Association canadienne française pour l'avancement de la science en 1997 et en 1998, à l'Association canadienne d'évaluation en 1999, à l'American Chamber of Commerce Research Association (ACCRA) en 2001, désormais le Council for Community and Economic Research (C2ER), et à l'Association de science régionale de langue française en 2002. L'ACCRA a d'ailleurs décerné un prix d'excellence à Investissement Québec en juin 2004 pour sa méthodologie d'évaluation des retombées économiques du programme FAIRE.

SYNTHÈSE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

	2009-2010	2008-2009
RETOMBÉES RELATIVES À LA RÉALISATION DES PROJETS FINANCÉS		
Valeur des projets simulés	**5 681,1 M$**	3 640,4 M$
Retombées économiques générées par ces projets		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	**50 425**	32 100
Valeur ajoutée	**3 692,6 M$**	2 513,1 M$
Recettes du gouvernement du Québec	**541,4 M$**	341,0 M$
RETOMBÉES RELATIVES AUX VENTES SIMULÉES DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE		
Valeur des ventes simulées	**45 399,5 M$**	37 771,3 M$
Retombées économiques générées par ces ventes		
Emplois (charge de travail en années-personnes)	**349 665**	303 646
Valeur ajoutée	**27 897,9 M$**	23 212,4 M$
Valeur ajoutée par emploi	**79 785 $**	76 446 $
Recettes du gouvernement du Québec	**3 585,3 M$**	2 788,6 M$
RECETTES FISCALES ET PARAFISCALES ATTRIBUABLES À INVESTISSEMENT QUÉBEC		
Relatives à la réalisation des projets financés	**166,3 M$**	93,0 M$
Relatives aux ventes des entreprises du portefeuille	**1 085,2 M$**	859,4 M$
Recettes fiscales et parafiscales totales attribuables à Investissement Québec	**1 251,5 M$**	952,4 M$
Coûts	**238,9 M$**	442,6 M$
Ratio avantages-coûts d'Investissement Québec	**5,24/1**	2,15/1

Valeur des intrants par programme

Le tableau suivant présente les intrants, c'est-à-dire les données relatives aux entreprises clientes et à leurs projets qui ont été utilisées pour simuler les retombées économiques de 2009-2010.

Puisque les entreprises en situation précaire sont exclues, de même que le financement des crédits-acheteurs, ce dernier étant simulé dans le portefeuille, l'évaluation des retombées économiques des projets repose sur 93 % de la valeur des projets financés.

L'évaluation des retombées économiques du portefeuille est basée sur les ventes des entreprises financées depuis 1988 dont le dossier est encore actif et administré par la Société. N'ont été retenues que les entreprises dont les derniers états financiers disponibles au moment de l'évaluation se terminaient entre le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2009. Par conséquent, l'analyse de cette année porte sur un échantillon de 94 % des entreprises du portefeuille de la Société.

VALEUR DES INTRANTS, 2009-2010

Programme ou volet de programme	Projets		Portefeuille		
				Financement autorisé	
	Valeur simulée (M$)	Taille de l'échantillon[1]	Ventes (M$)	Total (M$)	Échantillon (M$)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	124,7	98 %	2 569,0	232,3	213,4
Regroupement	47,0	100 %	672,8	47,6	44,9
Tourisme	5,0	85 %	54,7	19,6	15,8
Recherche et développement	323,4	69 %	539,6	49,4	47,6
Exportation	143,2	85 %	2 834,1	196,7	191,1
Fonds de roulement					
De croissance	25,3	99 %	995,7	50,5	50,5
Conjoncturel	s.o.	s.o.	90,7	4,7	4,0
De redressement	2,1	72 %	71,1	5,1	5,1
Relève	98,1	100 %	674,6	59,4	51,8
Mesures d'expérimentation	1,5	38 %	133,7	11,4	10,8
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives[2]	32,5	99 %	836,4	82,5	77,1
OBNL[2]	94,8	99 %	570,3	120,0	115,9
Déclic PME	s.o.	s.o.	7,8	1,0	0,8
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	s.o.	16,5	53,3	53,3
PASI	750,3	100 %	11 449,6	311,6	305,9
FAIRE	s.o.	s.o.	12 112,8	772,3	767,5
Mandats gouvernementaux	2 414,0	100 %	5 180,6	1 053,2	813,2
Immigrants investisseurs	518,2	96 %	11 258,5	213,0	198,6
PSIF	157,3	96 %	3 644,3	281,1	273,5
Renfort	943,7	82 %	6 746,5	411,4	395,9
TOTAL[3]	**5 681,1**	**93 %**	**45 399,5**	**3 976,1**	**3 636,7**

(1) La taille de l'échantillon correspond à la proportion de la valeur simulée des projets sur la valeur totale des projets autorisés.

(2) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PAR PROGRAMME

Cette section présente les résultats des retombées économiques sur le plan des emplois, de la valeur ajoutée et des recettes fiscales et parafiscales du gouvernement du Québec.

Emplois

Le tableau ci-dessous présente l'incidence économique de l'activité d'Investissement Québec sur l'emploi, c'est-à-dire l'équivalent de la charge de travail en années-personnes nécessaire à la réalisation des projets financés en 2009-2010 par la Société ainsi qu'à la réalisation des ventes des entreprises du portefeuille pour la même période.

EMPLOIS[1] PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2009-2010

	Projets			Portefeuille		
Programme ou volet de programme	Emplois directs	Emplois indirects	Total	Emplois directs	Emplois indirects	Total
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE						
FINANCEMENT PME						
Production et alliance Investissement	572	300	872	13 581	7 093	20 674
Regroupement	33	14	47	3 537	1 607	5 144
Tourisme	34	15	49	772	157	929
Recherche et développement	2 984	1 175	4 159	3 663	1 373	5 036
Exportation	553	206	759	16 955	7 917	24 872
Fonds de roulement						
De croissance	135	44	179	6 423	2 213	8 636
Conjoncturel	s.o.	s.o	s.o.	404	289	693
De redressement	12	7	19	537	179	716
Relève	29	16	45	3 866	1 712	5 578
Mesures d'expérimentation	11	6	17	547	301	848
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES						
Coopératives[2]	181	76	257	8 139	2 770	10 909
OBNL[2]	509	278	787	20 517	3 275	23 792
Déclic PME	s.o.	s.o.	s.o.	56	21	77
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE						
Biolevier	s.o.	s.o	s.o.	150	61	211
PASI	5 385	2 181	7 566	46 410	27 506	73 916
FAIRE	s.o.	s.o	s.o.	46 703	30 212	76 915
Mandats gouvernementaux	16 703	7 433	24 136	13 632	8 831	22 463
Immigrants investisseurs	2 634	1 355	3 989	60 486	31 899	92 385
PSIF	671	450	1 121	16 901	12 127	29 028
Renfort	4 352	2 071	6 423	35 523	18 926	54 449
TOTAL[3]	**34 798**	**15 627**	**50 425**	**229 058**	**120 607**	**349 665**

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2010), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Charge de travail, en années-personnes, nécessaire à la réalisation des ventes par nos entreprises clientes et leurs fournisseurs.

(2) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(3) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée correspond à la rémunération totale des facteurs de production, soit les salaires et les traitements avant impôt, le revenu net des entreprises et les autres revenus bruts avant impôt. Une entreprise produit une valeur ajoutée par ses investissements et ses activités de transformation de matières premières, de biens ou de composantes à contenu québécois. La valeur ajoutée se calcule aussi à l'aide des ventes de l'entreprise et de ses fournisseurs.

VALEUR AJOUTÉE PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2009-2010

Programme ou volet de programme	Projets (M$)	Portefeuille (M$)	Productivité du portefeuille (valeur ajoutée par emploi) ($)
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE			
FINANCEMENT PME			
Production et alliance			
Investissement	72,9	1 585,2	76 679
Regroupement	3,3	407,4	79 207
Tourisme	3,3	45,2	48 613
Recherche et développement	247,7	354,4	70 377
Exportation	48,8	1 820,9	73 210
Fonds de roulement			
De croissance	10,9	599,1	69 371
Conjoncturel	s.o.	55,3	79 890
De redressement	1,5	44,9	62 701
Relève	3,3	398,7	71 481
Mesures d'expérimentation	1,1	75,9	89 481
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES			
Coopératives[1]	17,6	638,1	58 492
OBNL[1]	59,6	997,5	41 927
Déclic PME	s.o.	4,6	59 779
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Biolevier	s.o.	13,1	61 940
PASI	557,0	6 156,3	83 287
FAIRE	s.o.	7 028,5	91 380
Mandats gouvernementaux	1 720,8	2 781,7	123 834
Immigrants investisseurs	329,2	7 050,8	76 319
PSIF	91,4	2 370,8	81 674
Renfort	524,2	4 295,2	78 884
TOTAL[2]	**3 692,6**	**27 897,9**	**79 785**

Source : © Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2010), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

Recettes du gouvernement du Québec

Les retombées économiques en matière de recettes fiscales et parafiscales sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont composées de l'impôt sur les salaires et traitements et des cotisations versées à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au Fonds des services de santé, à la Régie des rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale. L'évaluation effectuée ne tient compte que des recettes du gouvernement du Québec, sans égard aux recettes procurées aux autres gouvernements, ni aux revenus provenant de l'impôt sur les sociétés.

RECETTES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PAR PROGRAMME OU VOLET DE PROGRAMME, 2009-2010

	Recettes fiscales (M $)		Recettes parafiscales (M $)		Total (M $)
Programme ou volet de programme	**Projets**	**Portefeuille**	**Projets**	**Portefeuille**	
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE					
FINANCEMENT PME					
Production et alliance					
Investissement	4,1	59,7	7,1	139,1	210,0
Regroupement	0,2	17,5	0,3	35,5	53,5
Tourisme	0,2	1,1	0,3	3,7	5,3
Recherche et développement	13,7	18,3	21,4	32,6	86,0
Exportation	2,7	76,0	4,2	158,1	241,0
Fonds de roulement					
De croissance	0,5	23,5	1,0	54,7	79,7
Conjoncturel	s.o.	2,3	s.o	4,3	6,6
De redressement	0,1	1,8	0,2	3,9	6,0
Relève	0,2	18,9	0,4	36,7	56,2
Mesures d'expérimentation	0,1	3,8	0,1	6,2	10,2
PROGRAMMES SPÉCIFIQUES					
Coopératives [1]	0,9	27,9	1,7	53,8	84,3
OBNL [1]	3,3	47,7	6,5	86,9	144,4
Déclic PME	s.o.	0,2	s.o	0,5	0,7
OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE					
Biolevier	s.o.	0,7	s.o	1,1	1,8
PASI	32,8	313,7	51,5	513,4	911,4
FAIRE	s.o.	328,9	s.o	524,9	853,8
Mandats gouvernementaux	91,7	130,1	158,1	172,1	552,0
Immigrants investisseurs	17,8	309,2	31,8	601,5	960,3
PSIF	4,7	108,1	9,1	208,5	330,4
Renfort	28,6	214,0	46,1	361,7	650,4
TOTAL [2]	**201,6**	**1 327,2**	**339,8**	**2 258,1**	**4 126,7**

Source : ©Gouvernement du Québec, Investissement Québec (2010), réalisé à l'aide du Modèle intersectoriel du Québec, propriété de l'Institut de la statistique du Québec.

(1) Dans ce cas-ci, le regroupement a été fait par type d'entreprises et non par programme.

(2) Une même entreprise peut bénéficier de plus d'une intervention financière et ainsi être comptabilisée dans plus d'un programme ou volet de programme. Pour cette raison, le total de certaines colonnes de ce tableau ne correspond pas à la somme des montants inscrits.

SOLUTIONS FINANCIÈRES ET MESURES FISCALES GÉRÉES PAR INVESTISSEMENT QUÉBEC

Voici une description sommaire des solutions financières, des fonds et des mesures fiscales gérés par Investissement Québec. Pour avoir plus de détails à ce sujet, veuillez consulter le site Internet de la Société : www.investquebec.com. Vous y trouverez notamment les formulaires nécessaires pour présenter une demande en ligne relative à certains produits financiers ou à certaines mesures fiscales.

FINANCEMENT PME

Programme servant à appuyer, au moyen d'un prêt ou d'une garantie de prêt, des projets d'investissement, d'innovation, d'alliance stratégique, d'exportation ou de transfert de propriété réalisés par des PME provenant principalement des secteurs manufacturier, de la nouvelle économie ou touristique. Il permet aussi aux entreprises qui ont besoin de liquidités de financer de façon intérimaire les crédits d'impôt auxquels elles ont droit en vertu des mesures fiscales en vigueur.

PROGRAMME FAVORISANT LE FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

Programme visant à favoriser la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale, en accordant une aide financière aux organismes à but non lucratif, aux entreprises coopératives ou à leurs filiales.

PROGRAMME FAVORISANT LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Programme de soutien à la capitalisation des organismes à but non lucratif ou des entreprises coopératives.

PROGRAMME D'APPUI STRATÉGIQUE À L'INVESTISSEMENT (PASI)

Programme de soutien financier visant à appuyer les projets d'investissements structurants ou stratégiques ainsi que le développement de produits au Québec dans une perspective d'accroissement de la productivité et de création d'emplois. Il permet aux entreprises de bénéficier d'une contribution financière remboursable ou non remboursable, ou d'obtenir une garantie de prêt pour réaliser leurs projets.

RENFORT

Programme de fonds de roulement et d'investissement visant la stabilisation et la relance d'entreprises performantes de tous les secteurs d'activité économique, à l'exception des secteurs de l'agriculture primaire, de l'immobilier, de l'exportation minière, de la vente au détail et de toute autre activité assimilable à la vente au détail. Au moyen de garanties de prêt ou de prêts, le programme permet de soutenir les entreprises performantes qui éprouvent des difficultés financières en raison de la conjoncture économique ou qui ont du mal à obtenir du financement pour améliorer leur fonds de roulement et financer l'achat d'équipement productif.

PROGRAMME DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS POUR L'AIDE AUX ENTREPRISES

Programme visant à favoriser le développement économique en injectant, dans les entreprises québécoises, une partie des revenus de placement confiés par des immigrants investisseurs à IQ Immigrants Investisseurs inc., filiale d'Investissement Québec.

CRÉDIT-ACHETEUR

Garantie de prêt spécialement conçue pour soutenir la vente de biens par des entreprises québécoises à des entreprises étrangères.

FONDS D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (FIER)

Fonds visant à procurer aux entreprises une source de capital aux étapes de démarrage, de développement, de redressement ou de transfert de propriété. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et de fonds de démarrage et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région. Il comprend trois volets : les Fonds-Soutien, les FIER-Régions et le FIER Partenaires.

FONDS D'AMORÇAGE D'ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES

Fonds gérés par Investissement Québec en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et FIER Partenaires, s.e.c., dont l'objectif principal est d'accroître les capitaux disponibles pour le financement d'amorçage d'entreprises technologiques au Québec. Il s'agit de trois fonds, auxquels les investisseurs privés peuvent également contribuer et qui visent à financer des projets d'entreprises en phase d'amorçage provenant des secteurs des technologies de l'information et des communications, des sciences de la vie et des technologies vertes. La clôture de chacun de ces fonds est à venir.

MESURES FISCALES

Évaluation des demandes d'admissibilité des entreprises et production des attestations d'admissibilité annuelles ou des certificats relatifs aux crédits d'impôt remboursables. Les mesures fiscales en vigueur sont les suivantes :

Crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques (CDAE)

Mesure fiscale destinée aux sociétés du secteur des technologies de l'information de toutes les régions du Québec qui exercent des activités liées aux affaires électroniques.

Crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources (RR)

Mesure fiscale relative à des activités spécifiques exercées dans certains secteurs de la fabrication et de la transformation afin de favoriser la diversification économique des régions ressources. Les activités visées se retrouvent notamment dans les secteurs des métaux, du bois, des aliments et de l'énergie.

Crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec (GAS)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui exercent des activités spécifiques dans les secteurs des ressources maritimes et éoliennes de même que dans le secteur manufacturier.

Crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium (ALU)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui transforment de l'aluminium ayant déjà subi une première transformation ou qui exercent certaines activités de valorisation ou de recyclage relatives à ce secteur dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Congé fiscal pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées (CFRR)

Mesure fiscale destinée aux sociétés qui exercent des activités de fabrication ou de transformation dans les régions ressources éloignées.

Crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias — Volet général (TMVG) et Volet sociétés spécialisées (TMVS)

Mesure fiscale conçue pour les sociétés de toutes les régions du Québec qui produisent des titres multimédias. Pour être admissibles, ces titres doivent répondre à certaines conditions en matière d'interactivité et être produits à des fins d'exploitation commerciale.

Centre de développement des biotechnologies (projet novateur ou non) (CDB)

Mesure fiscale qui vise le regroupement de sociétés du secteur des biotechnologies au sein d'immeubles adaptés à leurs besoins et qui favorise de ce fait la création de pôles scientifiques.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au décret numéro 824-98 sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, adopté par le gouvernement le 17 juin 1998, les membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ont adopté un code d'éthique et de déontologie le 26 septembre 2000, qui a été mis à jour le 29 mai 2007. Ce code contient des principes qui tiennent compte de la mission et des valeurs de la Société et de ses principes généraux de gestion.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent code s'applique à toute personne qui est nommée membre du conseil d'administration d'Investissement Québec.

2. Les membres adhèrent et contribuent à la réalisation de la mission d'Investissement Québec, telle que décrite comme suit à l'article 25 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), à savoir :

   « La Société a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois.

   Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement, devenant en ce domaine un interlocuteur privilégié des entreprises.

   Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer les investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait auprès de ceux-ci la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle offre aux investisseurs des services d'accueil propres à les orienter efficacement dans leurs démarches auprès du gouvernement et leur fournit un soutien financier et technique.

   Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant notamment la recherche et le développement ainsi que l'exportation.

   Elle cherche également à assurer la conservation des investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec, qui se distinguent par leur dynamisme ou leur potentiel. »

3. Le membre adhère aux valeurs et souscrit aux principes généraux de gestion qui sous-tendent l'action d'Investissement Québec, à savoir : le service au client d'abord, l'approche proactive, la compétence, l'engagement, l'intégrité, l'efficacité et l'efficience.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

4. Le membre qui exerce des fonctions à temps plein au sein d'Investissement Québec ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec. Si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, il doit y renoncer ou en disposer avec diligence.

   Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui d'Investissement Québec doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

   Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un membre du conseil de se prononcer sur des mesures d'application générales relatives aux conditions de travail au sein d'Investissement Québec par lesquelles il serait aussi visé.

5. Abrogé

6. Le membre qui fournit, ou dont un associé fournit des services professionnels sur honoraires ou autre contrepartie à une entreprise, doit s'abstenir pendant toute la période durant laquelle les services sont fournis, de communiquer avec le personnel d'Investissement Québec au sujet de toute opération financière impliquant cette entreprise et la Société. Cette prohibition s'étend pendant l'année qui suit la fin définitive de son mandat.

7. Le membre ne peut être désigné administrateur délégué d'Investissement Québec auprès d'une entreprise.

8. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher le membre représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le membre est en conflit lorsque lui-même, ses descendants ou son conjoint détiennent, à sa connaissance, i) une participation dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui est une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1); ii) une participation de dix pour cent et plus du capital-actions votant dans une entreprise cliente d'Investissement Québec qui n'est pas une société fermée au sens de la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., V-1.1).

10. Le membre est en conflit lorsque le conseil est saisi d'un dossier concernant son entreprise, son concurrent, l'entreprise d'un client ou celle d'un proche ou d'un dossier d'une entreprise ayant reçu une lettre d'intention ou une lettre d'offre d'une entité dont il est l'administrateur ou l'employé.

11. Le membre ne peut accepter un cadeau ou autres avantages, sauf s'ils sont d'usage ou qu'ils ont une valeur modeste. Tout autre cadeau ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à Investissement Québec.

12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu d'une entreprise en relations d'affaires avec Investissement Québec, ni pour lui-même ni pour un tiers.

13. Le membre doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

14. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à Investissement Québec.

15. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant Investissement Québec. Cette prohibition s'étend pendant l'année complète qui suit la fin définitive de son mandat.

16. Un Comité de gouvernance et d'éthique est constitué conformément aux dispositions prévues au règlement intérieur d'Investissement Québec et à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives (2006, c.59). Il se réunit au moins deux fois par année et ses responsabilités sont, notamment, les suivantes:

a. élaborer le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec;

b. examiner, à la demande du président du conseil d'administration de la Société, toute question se rapportant à l'interprétation ou à l'application du présent Code;

c. examiner toute question que lui soumet le conseil d'administration et présenter, le cas échéant, son rapport au conseil d'administration.

17. Le conseil d'administration d'Investissement Québec a, notamment, les fonctions suivantes:

a. approuver le Code d'éthique des membres du conseil d'administration d'Investissement Québec ainsi que ses modifications, s'il y a lieu;

b. nommer les membres et le président du Comité de gouvernance et d'éthique.

DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

La Société applique la Politique linguistique adoptée par le conseil d'administration le 25 septembre 2001, qui s'inspire de la Charte de la langue française, de la Politique linguistique gouvernementale, de la Politique sur les marchés publics et de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information. Cette politique est disponible sur le site Internet de la Société.

Afin d'assister le Comité de direction dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de l'application de la Politique linguistique, un sous-comité relevant du Comité de direction a été mis en place en mai 2008. Ce sous-comité agit en qualité de comité linguistique permanent, au sens de l'article 2 de la Politique linguistique d'Investissement Québec. Il doit veiller à la permanence de l'utilisation du français à tous les niveaux de la Société et recommander au Comité de direction les mesures pertinentes à cet égard.

Le sous-comité relève du vice-président aux communications et au marketing et est composé de la directrice de la vérification interne, d'un représentant de la vice-présidence aux communications et au marketing et d'un représentant du président et chef de la direction. Le sous-comité a tenu trois réunions en 2009-2010. Ses travaux ont porté sur l'analyse et la conformité de la Politique linguistique relativement aux messages d'accueil des boîtes vocales, de l'utilisation des cartes professionnelles en anglais, de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et du site Internet d'Investissement Québec.

BUREAUX D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

AU QUÉBEC

BROSSARD
4805, boulevard Lapinière, bureau 4100
Brossard (Québec) J4Z 0G2
Téléphone : 450 676-2123

CHANDLER
500, rue Daigneault, bureau 10A
Chandler (Québec) G0C 1K0
Téléphone : 418 689-2549

DRUMMONDVILLE
1100, boulevard René-Lévesque, bureau 102
Drummondville (Québec) J2C 5W4
Téléphone : 819 478-9675

GATINEAU
230, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3X4
Téléphone : 819 772-3211

LAVAL
3030, boulevard Le Carrefour, bureau 902
Laval (Québec) H7T 2P5
Téléphone : 450 680-6161

MONTRÉAL
Région est de Montréal
7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1250
Montréal (Québec) H1M 3S3
Téléphone : 514 873-9292
Région ouest de Montréal
393, rue Saint-Jacques, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9
Téléphone : 514 873-4375

SAINT-LAURENT
3300, boulevard de la Côte-Vertu, bureau 210
Montréal (Québec) H4R 2B7
Téléphone : 514 873-1401

QUÉBEC (SIÈGE SOCIAL)
1200, route de l'Église, bureau 500
Québec (Québec) G1V 5A3
Téléphone : 418 643-5172

RIMOUSKI
70, rue Saint-Germain Est, bureau 100
Rimouski (Québec) G5L 7J9
Téléphone : 418 727-3582

ROUYN-NORANDA
170, rue Principale, bureau 202
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
Téléphone : 819 763-3300

SAGUENAY
3950, boulevard Harvey, 2e étage
Saguenay (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-7865

SAINT-GEORGES
11535, 1re Avenue, bureau 303
Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5
Téléphone : 418 222-5768

SEPT-ÎLES
454, avenue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3A9
Téléphone : 418 964-8160

SHERBROOKE
200, rue Belvédère Nord, bureau 3.10
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Téléphone : 819 820-3224

TROIS-RIVIÈRES
100, rue Laviolette, bureau 318
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : 819 371-6012

DANS LE MONDE

ATLANTA
191 Peachtree st. NE, Suite 3240
Atlanta, GA 30303, États-Unis
Téléphone : 404 584-5340

BEIJING
19 Dongzhimenwai Dajie, District de Chaoyang
Beijing 100600, Chine
Téléphone : +86 10 5139 4265

CHICAGO
444 N. Michigan Avenue, Suite 3650
Chicago, IL 60611-3977, États-Unis
Téléphone : 312 645-0398

LONDRES
59, Pall Mall
Londres SW1Y 5JH, Royaume-Uni
Téléphone : +44 20 7766 5931

LOS ANGELES
10940 Wilshire Boulevard, Suite 720
Los Angeles, CA 90024, États-Unis
Téléphone : 310 209-3332

MUMBAI
221, Dr. D.N. Road, bureau 616, 6e étage
Fort House (Old Handloom House)
Mumbai 400 001, Inde
Téléphone : +91 22 6749-4486

MUNICH
Karl-Scharnagl-Ring 6
80539 Munich, Allemagne
Téléphone : +49 (0)89 255 49 31-19

NEW YORK
One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Téléphone : 212 843-0976

PARIS
66, rue Pergolèse
75116 Paris, France
Téléphone : +33 (0)1 40 67 85 26

TOKYO
Shiroyama JT Trust Tower
32e étage, 4-3-1 Toranomon
Minato-ku, Tokyo 105-6032 Japon
Téléphone : +81 3 5733 4588

Élaboration des contenus et rédaction :
Direction de l'évaluation de la performance
et Direction des finances et de la trésorerie

Révision : Direction des communications et
du marketing et Direction de la vérification interne

Coordination de la création et de la production :
Direction des communications et du marketing

© Investissement Québec, juin 2010
Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-59082-8

Note : Dans ce document, les ministères sont désignés par les appellations en vigueur au 31 mars 2010

The financial statements of this report are also available in English on Investissement Québec's website.

INVESTISSEMENT QUÉBEC
1200, route de l'Église
Bureau 500
Québec (Québec)
G1V 5A3

393, rue Saint-Jacques
Bureau 500
Montréal (Québec)
H2Y 1N9

1 866 870-0437
www.investquebec.com